



Master de sciences sociales

Parcours Quantifier en sciences sociales (QESS)

Mémoire de master

Discipline : Sociologie

Anouk MARTIN

Peut-on faire l'économie des familles recomposées ?

Le genre des arrangements économiques dans les familles recomposées

Mémoire encadré par:

M^{me} Sibylle Gollac, CNRS, CSU-CRESPPA

Date de soutenance : le 5 juillet 2024

Jury:

- 1. M^{me} Sibylle Gollac, CNRS, CSU-CRESPPA
- 2. M^{me} Cécile Brousse

Remerciements

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Etiam lobortis facilisis sem. Nullam nec mi et neque pharetra sollicitudin. Praesent imperdiet mi nec ante. Donec ullamcorper, felis non sodales commodo, lectus velit ultrices augue, a dignissim nibh lectus placerat pede. Vivamus nunc nunc, molestie ut, ultricies vel, semper in, velit. Ut porttitor. Praesent in sapien. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Duis fringilla tristique neque. Sed interdum libero ut metus. Pellentesque placerat. Nam rutrum augue a leo. Morbi sed elit sit amet ante lobortis sollicitudin. Praesent blandit blandit mauris. Praesent lectus tellus, aliquet aliquam, luctus a, egestas a, turpis. Mauris lacinia lorem sit amet ipsum. Nunc quis urna dictum turpis accumsan semper.

Remerciements

Résumé et mots clés

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Etiam lobortis facilisis sem. Nullam nec mi et neque pharetra sollicitudin. Praesent imperdiet mi nec ante. Donec ullamcorper, felis non sodales commodo, lectus velit ultrices augue, a dignissim nibh lectus placerat pede. Vivamus nunc nunc, molestie ut, ultricies vel, semper in, velit. Ut porttitor. Praesent in sapien. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Duis fringilla tristique neque. Sed interdum libero ut metus. Pellentesque placerat. Nam rutrum augue a leo. Morbi sed elit sit amet ante lobortis sollicitudin. Praesent blandit blandit mauris. Praesent lectus tellus, aliquet aliquam, luctus a, egestas a, turpis. Mauris lacinia lorem sit amet ipsum. Nunc quis urna dictum turpis accumsan semper.

Mots-clés mot, mot, mot

Résumé

Remerciements	3
Résumé	5
Table des matières	7
Introduction	9
Etat, famille et rapports sociaux de sexe	10
Le genre comme rapport social d'exploitation	10
Analyser le rôle de l'État dans les rapports sociaux de sexe	14
Au prisme de la famille comme catégorie d'État	15
Catégories familiales pratiques et étatiques	18
La construction d'une parenté quotidienne sans parenté légale	18
Approcher la parenté pratique par les arrangements économiques	20
Travailler à partir de l'enquête Budget de familles 2017 (INSEE)	23
Une enquête "ménage" de l'INSEE portant sur les budgets	23
Comparer et caractériser les configurations familiales	25
Parenté légale, administrative et pratique [réécrire à la fin]	26
Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées.	
Faire (avec) le ménage dans les données.	27
La famille comme catégorie statistique	28
Une définition du groupe familial centrée sur la cohabitation	28
La parenté légale dans les enquêtes ménages	30
De la situation familiale des enfants à la configuration familiale des ménages	32
Qu'est ce qu'un enfant?	33

Qu'est ce qu'un adulte :	30
La configuration familiale des ménages	38
De grandes familles	39
Des familles plus nombreuses et des enfants plus agés	39
Des enfants vivants hors domicile	40
Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spéci-	
fiques.	43
Mères, pères, beaux-pères et belles-mères	44
Le genre des unions secondaires : des mères et des beaux-pères	44
Se remettre en couple quand on a des enfants	47
Beaux-pères et belles-mères : des positions sociales asymétriques	52
Des unions secondaires plus ou moins inégalitaires?	55
Une homogamie de profession plus que de diplôme	55
Des inégalités de revenu et d'épargne	58
Décrire la position sociale des familles recomposées : articuler les positions dans	
les rapports sociaux des membres du ménage	61
Une approche multidimentionelle de la stratification sociale	62
La recomposition familiale, une configuration familiale plus fréquente dans	
les classes populaires	67
Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires	
dans les familles recomposées.	7 1
Faire l'économie des ménages recomposées	72
De la catégorie administrative à la catégorie statistique : naissance du	
ménage comme unité budgétaire	72
Faire "budget commun", un cache-sexe et un cache-misère pour les inégalités	
intra-familiales	74
Saisir les arrangements monétaires familiaux dans l'enquête Budgets de	
famille	78
Des "causes communes" aux périmètres plus limités	80
Dépenses féminines et dépenses masculines	81

Des dépenses moins partagées entre hommes et femmes que dans les familles
traditionnelles
Beux-pères et belles-mères : des contributions assymétriques 87
Des inégalités de revenus aux inégalités de consommations
Des inégalités de revenus renforcées par une plus faible contribution des
ex-conjoints
Des inégalités de consommation à l'intérieur des ménages
Chapitre 4. Des belles mères au travail reproductif 97
Ouvrir la boite noire du ménage : au commencement était le travail domestique 98
S'occuper des dépenses courantes : une affaire de mères
Prise en charge du travail domestique
Une charge de travail domestique a priori mieux répartie entre hommes et
femmes
[Les parents en font $+$ que dans le familles nucléaires mais moins que dans
les familles monoparentales]
La mise au travail domestique des belles-mères
Substitution travail domestique des belles-mères à des services marchands dans
lorsque les pères sont les plus riches
Conclusion/transition : formes de continuité, d'un point de vue économique, entre
monoparentalité et recompositions familiales
Chapitre 5. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés 113
??
Des remises en couple encadrées par l'Etat?
Complexifier la parenté légale : parenté civile et parenté administrative 118
Le niveau de vie, critère d'ouverture ou de fermeture des droits
dans les familles recomposées
Des revenus de transferts réduits pour les parents remis en couple
Des arrangements fiscaux spécifiques
Conclusion 135
Bibliographie 137

ittérature
Packages
exes 161
ote méthodologique sur la pondération dans l'enquête
tatistiques descriptives des différentes sous-populations
onstruction de la variable de position sociale du ménage
Choix des variables de stratification sociale
Mise en oeuvre de l'analyse des correspondances multiples 164
Classification ascendante hiérarchique
udgets
eproductibilité

En France, la récente décision de déconjugaliser l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) a suscité de vifs débats. Cette mesure, qui consiste à calculer les droits des bénéficiaires de l'AAH indépendamment des revenus de leur conjoint, illustre de manière frappante comment les politiques étatiques peuvent influencer les dynamiques familiales et de genre. Alors que certains saluent cette avancée vers une plus grande autonomie des personnes handicapées, d'autres y voient un risque de désolidarisation des couples. Cette controverse soulève une question plus large : comment les politiques sociales de l'État façonnent-elles les rapports sociaux de sexe au sein des familles?

La famille constitue un terrain privilégié d'analyse des rapports sociaux de sexe. En même temps, elle est façonnée par les interventions multiples de l'État à travers ses politiques et ses cadres réglementaires. Ces constructions légales et statistiques ne se contentent pas de refléter, mais participent activement à façonner les pratiques familiales et les dynamiques de genre.

Ce mémoire examine comment les définitions et les politiques familiales de l'État influencent les rapports sociaux de sexe au sein des familles françaises. La question centrale est : comment les interventions étatiques façonnent-elles les pratiques familiales et les dynamiques de genre? Ce mémoire contribue à une meilleure compréhension des mécanismes par lesquels l'État influence les pratiques familiales et les dynamiques de genre, en se basant sur des données empiriques récentes et des analyses théoriques robustes.

Dans le cadre des études sociologiques contemporaines, l'analyse des rapports sociaux de sexe s'avère essentielle pour comprendre les dynamiques de pouvoir, de privilège et de subordination qui façonnent notre société. Les interactions entre l'État, la famille et les rôles de genre révèlent des mécanismes complexes d'exploitation et de contrôle social.

Ce travail se propose d'explorer ces interactions en examinant le genre comme un rapport social d'exploitation et en analysant le rôle de l'État dans la structuration de ces rapports.

Le concept de genre ne peut être pleinement appréhendé sans considérer son implication dans les structures de pouvoir et les relations économiques. En particulier, la famille, en tant que catégorie d'État, joue un rôle crucial dans la reproduction des inégalités de genre. Cette étude s'appuie sur les catégories familiales à la fois pratiques et étatiques pour démontrer comment les arrangements économiques influencent la construction de la parenté quotidienne, souvent en l'absence de parenté légale reconnue.

Pour approfondir cette analyse, nous nous appuierons sur l'enquête "Budget de familles 2017" de l'INSEE, qui offre une perspective détaillée sur les budgets des ménages français. En comparant et caractérisant les différentes configurations familiales, nous mettrons en lumière les disparités existantes et les pratiques parentales diverses, qu'elles soient légales, administratives ou pratiques. Ainsi, cette étude vise à enrichir notre compréhension des rapports sociaux de sexe et à éclairer les implications des politiques étatiques sur les structures familiales et les relations de genre.

Etat, famille et rapports sociaux de sexe

La famille constitue un terrain privilégié d'analyse des rapports sociaux de sexe. En même temps, elle est façonnée par les interventions multiples de l'État à travers ses politiques et ses cadres réglementaires. Ces constructions légales et statistiques ne se contentent pas de refléter, mais participent activement à façonner les pratiques familiales et les dynamiques de genre. Dans un premier temps, nous reviendrons sur ce qui nous sert de cadre d'analyse théorique : la conceptualisation du genre comme rapport social non seulement de domination, mais aussi d'exploitation. Nous montrons ensuite l'intérêt d'étudier le rôle que joue l'État dans ce système économique, justifiant ainsi de prendre pour objet les différentes défintions de la famille par les institutions de l'Etat.

Le genre comme rapport social d'exploitation

La conceptualisation du genre comme rapport social d'exploitation doit beaucoup à deux traditions de pensées : les théories des féministes matérialistes et celles des féministes

marxistes. À partir d'ethnographies réalisées dans les milieux paysans, Christine Delphy, dans L'Ennemi Principal (1970), montre que l'on peut analyser les rapports sociaux entre catégories de sexe avec les outils marxistes. Le travail domestique est défini par sa gratuité : les femmes ne sont pas rémunérées pour effectuer celui-ci. Le patriarcat est alors un système économique dans lequel la classe des femmes est exploitée par la classe des hommes en s'appropriant leur force de travail. Collette Guillaumin (Guillaumin, 1992) va plus loin en considérant que c'est non seulement la force de travail des femmes qui est appropriée mais aussi leur corps. Le "sexage", régime d'exploitation des femmes, gagnerait alors à être pensé sur le modèle de l'esclavage ou du servage plus que du salariat. En ce sens, elle rejoint Paola Tabet (Tabet, 1998), pour qui les femmes sont la classe d'individus exploités pour leur travail mais aussi appropriées en tant qu'outil de reproduction. Ainsi, pour les féministes matérialistes, il existe un mode de production domestique, logiquement distinct et historiquement antérieur au mode de production capitaliste, mais qui interagit de manière complexe avec les autres régimes d'exploitation.

Les féministes marxistes, quant à elles, ont davantage pensé l'exploitation des femmes dans le cadre du régime d'exploitation capitaliste, en cherchant à développer un point aveugle de la "reproduction de la force de travail" (Marx, 1867) : le travail nécessaire à celle-ci : le travail reproductif. Sylvia Federici étudie la période de la chasse aux sorcières en Europe (Federici, 2014). Elle montre que ce moment, où les femmes sont renvoyées à la maison, a permis d'assigner les femmes au travail reproductif. Ainsi, le travail reproductif réalisé par les femmes dans le cadre domestique est nécessaire au fonctionnement du capitalisme (Federici, 2019). Historiquement, il a favorisé l'accumulation primitive du capital, permettant ainsi le développement du capitalisme (Mies, 2022). Leopoldina Fortunati (Fortunati, 2022) insiste sur le caractère productif du travail reproductif. Le travail reproductif ne peut pas être considéré comme un simple coût de la reproduction, il est essentiel pour la production, et sa gratuité est intégrée dans la fixation du salaire de subsistance. Ainsi, dans les théories de la reproduction sociale, l'exploitation des femmes profite avant tout aux capitalistes et non aux hommes.

Si ces travaux tendent à proposer des analyses du régime d'exploitation des femmes qui paraissent difficilement conciliables, l'opposition très schématique entre ces deux courants de pensée tient en partie aux objets étudiés. Les féministes matérialistes construisent leur théorie à partir du cas des familles d'indépendants, le plus souvent

d'agriculteurs, ou de sociétés pré-capitalistes. Dans les deux cas, il s'agit d'exemples où la division sociale du travail, au sens de Durkheim (Durkheim, 1893), est relativement faible, ne serait-ce qu'en termes de lieu. Dans le cas des familles d'indépendants, il n'est, par exemple, pas évident de distinguer les hommes des patrons, puisque ce sont souvent ces derniers qui dirigent et possèdent l'entreprise familiale. À l'inverse, les féministes marxistes travaillent à partir d'études réalisées sur les milieux ouvriers, à un moment où la généralisation du salariat sépare fortement l'espace domestique de l'espace professionnel, et dans le même temps, le travail productif du travail reproductif. Dans ce cas, les femmes mariées reproduisent la force de travail de leur conjoint pour que celui-ci puisse la vendre aux capitalistes. Ainsi, penser le genre comme un rapport social d'exploitation suppose de l'articuler aux autre rapports sociaux, en particulier aux rapports sociaux de classe (Kergoat, 1978) et aux rapports sociaux de race (Hooks, 1984)]. Ainsi, ces théories de la reproduction sociale et de l'exploitation domestique ont permis de construire des outils conceptuels plus ou moins adaptés en fonction des objets étudiés, mais qui ont donné lieu à de nombreux développements en sciences sociales.

Le concept de travail reproductif se définit comme l'ensemble du travail nécessaire à la reproduction de la force de travail. Il a fait l'objet d'importants développements qui ont à la fois précisé et élargi sa définition. La reproduction de la force de travail suppose que les besoins physiologiques des travailleurs et travailleuses soient suffisamment satisfaits d'un jour à l'autre pour être capables de retourner travailler le lendemain : produire ou acheter de la nourriture, la cuisiner, maintenir un niveau d'hygiène correct ou fournir des services sexuels sont autant d'activités concrètes qui participent à cela. La reproduction de la force de travail suppose aussi le renouvellement de la main-d'œuvre, c'est-à-dire le renouvellement démographique de la masse de travailleurs et travailleuses. Ainsi, s'occuper des enfants, leur donner à manger, les habiller, les laver fait partie de ce travail reproductif. Plus encore, l'activité de reproduction physiologique, de l'acte sexuel à l'allaitement, fait partie de ce travail reproductif (Boulet, 2020).

Enfin, ce travail reproductif a également été pensé comme travail de reproduction des positions sociales. Dans Le Sens Pratique (1980), Pierre Bourdieu souligne déjà à quel point le travail domestique et parental, souvent effectué par les femmes, joue un rôle central dans la transmission du capital culturel et l'entretien du capital social, et contribue donc à la reproduction de la structure sociale. Bernard Lahire (2016) et Gaëlle Henri-Panabière

(2010) montrent en effet que cette transmission des dispositions scolaires et du capital culturel ne s'opère pas de manière mécanique, mais suppose un travail actif de la part des parents, et le plus souvent des mères. Le travail domestique des femmes est également un travail d'entretien du patrimoine immobilier qui préserve ainsi la valeur du capital économique détenu (Delphy, 1970). Arlie Hochschild (Hochschild, 2017) montre que le travail émotionnel réalisé par les femmes pour entretenir les liens sociaux des membres de la famille est déterminant dans la préservation du capital social. Ainsi, ce travail gratuit soutient à la fois les rapports sociaux de sexe à l'intérieur de la famille et la position sociale des membres de celle-ci dans les rapports sociaux de classe (1984).

De nombreux travaux ont montré que celui-ci n'est pas seulement réalisé dans la sphère domestique et peut être rémunéré. Cependant, le fait que le travail reproductif soit le plus souvent du travail domestique, c'est-à-dire du travail réalisé gratuitement au sein de la famille, produit des effets concrets sur les conditions de rémunération de ces activités. Le travail du sexe, exemple développé dès les premiers travaux des féministes marxistes, s'effectue principalement de manière informelle, reste stigmatisé et non reconnu Fortunati (2022). Le travail de soin, considéré comme naturel puisqu'il est réalisé gratuitement par les femmes, est dévalorisé tant sur le plan symbolique que monétaire dans les sociétés capitalistes (Fraser, 2013). Il est ainsi sous-évalué et sous-rémunéré (Fraser, 2013). Ainsi, il existe une division genrée du travail, par laquelle les femmes sont cantonnées à des emplois moins rémunérés et moins qualifiés (Scott, 1988).

La généralisation du salariat féminin n'a pas remis en cause ces analyses : les femmes qui occupent un emploi salarié continuent d'assurer la majeure partie du travail reproductif dans la sphère domestique, elles ont une "double journée" de travail (Hochschild, 2012). Le salaire féminin, plus faible que le salaire masculin, est alors conçu comme un salaire d'appoint et entretient ainsi la dépendance économique des femmes à l'égard de leur mari (Tilly et Scott, 1987). L'argent féminin est généralement utilisé, voire complètement absorbé, pour les dépenses courantes du ménage que les femmes sont généralement chargées de réaliser, tandis que l'argent des hommes est généralement utilisé pour les dépenses de biens durables et d'investissement (Perrot, 1998). Ainsi, lorsqu'il existe, le surplus de la production domestique est généralement approprié par les hommes (Jannot, 2021).

Analyser le rôle de l'État dans les rapports sociaux de sexe

La question de savoir comment l'État soutient le capitalisme a été largement discutée dans les sciences sociales, soulignant le fait qu'un système économique comme celui-ci ne peut se perpétuer sans l'État. Le marché auto-régulé est en fait une utopie, qui nécessite en réalité une intervention constante de l'État pour fonctionner (Polanyi et al., 1944). En offrant des infrastructures, des réglementations et des soutiens institutionnels (droits de propriété, exécution des contrats, par exemple), l'État a favorisé l'émergence et la consolidation du capitalisme (Braudel, 1983). En développant un appareil bureaucratique et un mode d'administration légal-rationnel, l'État offre un cadre juridique stable et dont l'application est prévisible, permettant le développement du capitalisme (Weber, 1995). En gérant les crises économiques, l'État intègre les contradictions du capitalisme et joue donc un rôle central dans la reproduction des rapports de production (Aglietta, 1976; Pulantzas, 1978). En ce sens, l'État providence constitue une réponse aux contradictions du capitalisme, visant à maintenir la cohésion sociale et à légitimer ce système économique (Rosanvallon, 1992). D'un point de vue marxiste, l'État est alors l'instrument de la classe dominante, grâce auquel les capitalistes servent leurs intérêts en tant que classe (Marx, 1867). Ces travaux montrent donc que le capitalisme, en tant que système économique, ne peut exister seul, sans l'État pour le soutenir, et que ce dernier tend à favoriser les intérêts des dominants.

Ainsi, si l'on veut étudier le genre avec les outils développés par les approches marxistes et matérialistes, on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le rôle que joue l'État dans l'existence, le renforcement ou l'affaiblissement des antagonismes sociaux de sexe. Que l'on considère l'exploitation domestique comme faisant partie intégrante du capitalisme ou comme un système économique coexistant et imbriqué dans celui-ci, la place de l'État mérite d'être interrogée. Les développements sur ce sujet sont bien moins nombreux que ceux interrogeant le rôle de l'État dans le système capitaliste. Ces travaux tendent à montrer que, en soutenant le système capitaliste, les politiques de contrôle des corps et des sexualités, en particulier en contexte colonial, soutiennent également les rapports de domination et d'exploitation des femmes et des minorités raciales Dorlin (2009). La bio-politique fait en effet pleinement partie des modalités de régulation des populations et de soutien au capitalisme utilisées par l'État (Foucault et Foucault, 2004).

Pourtant, la sphère domestique apparaît comme l'un des trois éléments du triptyque État, marché, famille, dont l'agencement détermine le régime d'État providence, selon Esping-Andersen (2007). Selon lui, le rôle de l'État sur ce plan apparaît en effet plus ambivalent : il tend soit à renforcer les inégalités de genre dans les régimes conservateurs et libéraux, soit à les modérer dans les régimes sociaux-démocrates. De nombreux auteurs soulignent les effets ambigus des politiques familiales sur la répartition du travail reproductif (Langevin, Devreux et Cardi, 2016).

Pour Jane Jenson (1986), les politiques de soutien à la parentalité ne sont pas à analyser uniquement comme permettant de réduire les inégalités entre hommes et femmes. Devant le déclin de la population observé à la fin du XIXe siècle, elles sont, à l'origine, plutôt pensées pour favoriser le développement d'une force de travail saine et disciplinée. Les politiques de soutien à la natalité et l'instauration d'un congé rémunéré avant et après l'accouchement s'inscrivent dans l'activité étatique de construction sociale de la maternité. En rendant les femmes responsables de l'éducation des enfants et de la gestion du budget familial, ces politiques cherchent également à faire des femmes les relais de l'État dans les familles.

Au prisme de la famille comme catégorie d'État

La famille étant le lieu d'expression privilégié des rapports sociaux de sexe, les politiques familiales, leur mise en œuvre et leur réception constituent un prisme central pour observer le rôle de l'État dans les rapports sociaux de sexe. La famille est le produit d'une construction sociale influencée par les politiques sociales et familiales mises en place par les administrations (Lenoir, 1991). Définie comme un système de relations entre membres d'un groupe, elle ne préexiste pas aux institutions qui objectivent ces relations (Lenoir, 2003). La famille n'est ainsi pas seulement une catégorie pratique, un principe organisateur du monde social, c'est aussi une catégorie d'État. En suivant Pierre Bourdieu (1993, p. 34), "La définition dominante, légitime, de la famille normale (définition qui peut être explicite, comme dans le droit, ou implicite, comme, par exemple, dans les questionnaires de l'INED ou de l'INSEE consacrés à la famille) repose sur une constellation de mots : maison, maisonnée, house, home, household, qui, sous apparence de la décrire, construit en fait la réalité sociale."

Cependant, l'État n'est pas un bloc monolithique; il est composé de plusieurs administrations, peuplées par différents groupes sociaux en concurrence pour l'accès à différentes formes de pouvoir (Bourdieu, 2011). Ainsi, analyser la manière dont l'État participe à la construction sociale de la famille suppose de confronter les définitions concrètes de la famille produites par l'État, en analysant leurs intersections et leurs divergences.

En ce sens, le droit civil définit les liens d'alliance à travers des unions légales telles que le mariage et le PACS. Ces contrats, signés par les deux membres du couple, définissent une organisation économique et patrimoniale conjugale. Le concubinage est défini par le code civil comme une union de fait mais n'ouvre aucun droit et ne définit aucun devoir. En ce qui concerne les liens de filiation, ceux-ci sont établis par le droit civil en premier lieu par la désignation de la mère dans l'acte de naissance et par la présomption de paternité pour le mari de celle-ci. À défaut, elle peut être réalisée par déclaration de paternité ou maternité, ou enfin par reconnaissance de possession d'état.

L'État ne se limite pas à sa dimension régalienne, c'est aussi un État social et fiscal. Ainsi, l'administration fiscale considère que la conjugalité existe lorsqu'une union civile existe entre conjoint-e-s. Elle permet alors la conjugalisation de l'impôt. Elle ne reconnaît pas non plus le concubinage, sauf dans le cas très particulier de la demi-part fiscale supplémentaire accordée aux parents isolés : si un homme ou une femme élevant seul un ou plusieurs enfants se remet en couple cohabitant, même sans s'unir légalement à son ou sa nouvelle conjoint-e, cette demi-part fiscale supplémentaire est supprimée. Enfin, les caisses d'allocations familiales, qui distribuent l'essentiel des revenus de transferts, ne regardent que la cohabitation et non l'existence d'union légale pour établir l'existence d'une vie conjugale.

Pour les administrations fiscales et sociales, l'existence d'une filiation reconnue par le droit civil importe assez peu. Dans l'ouverture de droits sociaux et d'avantages fiscaux, c'est l'existence d'enfants "à charge" qui prime. Pour les CAF, un enfant à charge est un enfant résidant dans le même foyer. Pour le fisc, un enfant peut être considéré à charge d'au moins un de ses parents légaux jusqu'à ses 25 ans, sous certaines conditions. Un enfant sans lien légal peut être considéré à charge d'un individu, si celui-ci est uni légalement par mariage ou PACS à l'un de ses parents, ou si l'enfant a été recueilli par

celui-ci avant ses 18 ans.

Enfin, l'État est aussi un État statistique, qui produit des données sur la famille. Ces données informent les analyses de la famille et des rapports sociaux de sexe dans le cadre de l'élaboration des politiques sociales, fiscales et judiciaires. L'INSEE définit le couple comme deux individus âgés de plus de 14 ou 15 ans selon les définitions, vivant ensemble et déclarant tous les deux être en couple, quel que soit leur état matrimonial (marié, pacsé ou non). La statistique publique, dans les enquêtes ménages et le recensement, s'intéresse aux enfants au sens du droit civil et interroge la cohabitation avec leurs parents pour les considérer comme faisant partie d'un même ménage ou résidant hors domicile.

L'ensemble de ces institutions produisent donc des définitions différentes des liens d'alliance et de filiation, et en fin de compte de la famille. Ces différences de définitions gagnent à être pensées avec les outils de l'anthropologie de la parenté. En suivant Florence Weber (Weber, 2013), la parenté est un fait social complexe qui ne peut être analysé qu'en distinguant ses différentes dimensions. La parenté légale est une affaire d'État, elle est garantie par le droit civil de la filiation et se matérialise dans le nom (de famille) porté par les individus. La parenté biologique est une affaire de science, liée à la transmission d'un patrimoine génétique dans le cadre de la procréation, qu'elle soit assistée médicalement ou non. Enfin, la parenté quotidienne tient aux liens sociaux, économiques et affectifs construits par les pratiques, les interactions et les échanges au quotidien.

Ce qui nous intéresse particulièrement ici, c'est l'articulation entre la parenté légale et la parenté pratique. On pourrait en effet être tenté de penser les définitions produites par chaque institution de l'État sur un continuum entre parenté légale et parenté pratique. Florence Weber, citant les droits à la retraite, écrit : "Alors même qu'elle n'est pas forcément instituée ni garantie par l'État, [la parenté pratique] est prise en compte par diverses branches du droit" (Weber, 2013, p. 77). Ainsi, on opposerait le droit civil, du côté de la parenté légale, à une reconnaissance par les administrations sociales ou fiscales de l'effectivité de la parenté.

Pourtant, ce qui est souvent interprété comme une prise en compte de la situation réelle relève, de notre point de vue, davantage d'une hypothèse. La cohabitation, qui est un critère central pour ces administrations mais aussi pour l'INSEE, entre des membres qui n'ont aucune obligation légale les uns envers les autres, ne garantit pas la construction

d'une parenté pratique. Les multiples définitions de famille produites par les différentes administrations relèvent davantage de la parenté légale. En effet, même divergentes en certains points, on peut penser que celles-ci produisent des effets concrets sur les individus, participant à construire les catégories familiales pratiques. Ainsi, la famille est certes une catégorie d'État, mais elle fait l'objet de définitions concurrentes dont l'articulation avec les pratiques concrètes mérite d'être analysée.

Catégories familiales pratiques et étatiques

Observer l'articulation entre les catégories familiales produites par les différentes institutions de l'État et les catégories de la pratique n'est pas évident. Prendre pour objet les familles recomposées permet justement d'étudier cette articulation. Elles constituent en effet un cas relativement courant où parenté légale, biologique et quotidienne ne sont pas a priori superposées. En 2016, 19% des mariages célébrés par des femmes et 19,7% de ceux célébrés par des hommes étaient des remariages (INSEE, 2020) et depuis 1999, environ un enfant sur dix vit dans une famille recomposée en France (Algava, Bloch et Vallès, 2020). En étudiant les arrangements économiques qui s'y déploient, on peut alors saisir l'endroit où les pratiques prescrites par le droit civil, les CAF, le fisc, et même la statistique publique, recoupent les pratiques effectives.

La construction d'une parenté quotidienne sans parenté légale

Ainsi, si l'on définit la configuration familiale recomposée comme un couple vivant, au moins une partie du temps, avec au moins un enfant issu d'une précédente union [@], ce qui caractérise ces configurations est un recoupement imparfait entre, d'un côté, la parenté quotidienne et, de l'autre, la parenté légale. En effet, le droit civil n'organise pas de la même manière les familles recomposées et les familles traditionnelles. Il ne définit ni lien de filiation ni obligation alimentaire entre des enfants et le nouveau ou la nouvelle conjointe d'un de leurs parents légaux, y compris en cas de mariage ou de PACS (Damon, 2012). Il n'y a ni obligation d'entretien, comme c'est le cas pour les parents légaux (Théry et Meulders-Klein, 1993a), ni facilitation de la transmission de l'héritage comme c'est le cas pour les apparenté-e-s au premier et au second degré (Théry et Meulders-Klein, 1993b). En ce sens, étudier les familles recomposées permet de questionner les conditions

de possibilité de construction d'une forme de parenté quotidienne sans filiation légale et biologique, alors que celle-ci existe par ailleurs.

C'est d'ailleurs souvent sous cet angle de questionnement que les enquêtes ethnographiques s'intéressent aux familles recomposées. Irène Théry (1993) montre que les enfants vivant en famille recomposée doivent composer avec la nouvelle relation avec leur beau-parent tout en conservant celle avec leur autre parent, se trouvant alors dans des conflits de loyauté. François de Singly (1996) met en avant la difficulté des beaux-parents à faire preuve d'affection ou d'autorité envers les enfants de leurs conjoint-e-s. Sylvie Cadolle (2000) souligne les différences d'attitude des beaux-pères et des belles-mères. Ces derniers s'investissent plutôt rarement dans l'éducation de leurs beaux-enfants, alors que les belles-mères cherchent plus souvent à participer activement à celle-ci. Agnès Martial (2000) montre que, de ce fait, les relations entre beaux-pères et beaux-enfants sont généralement beaucoup moins conflictuelles que celles entre belles-mères et beaux-enfants. Elle montre également que les cas où les beaux-pères s'investissent fortement dans la relation éducative et affective avec leurs beaux-enfants sont rares, mais plus courants lorsque la recomposition familiale est ancienne et qu'il existe des enfants issus de la nouvelle union. Enfin, l'identification symbolique et affective des enfants aux lignées beau-parentales est elle aussi rare, bien que ceux qui y appartiennent fassent souvent partie de la « famille de référence » (Véron, 2007).

Cependant, en insistant sur les formes de pluriparentalité, même partielles, qui peuvent se construire dans les configurations familiales recomposées (Le Gall, 1994), ces sociologues y ont parfois vu une « nouvelle forme familiale » et considéré qu'elles symbolisaient une « deuxième modernité » familiale (Singly, 1996, 2000, 2017). Pourtant, les configurations familiales recomposées ne sont pas radicalement nouvelles. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, elles étaient davantage liées au décès d'un des conjoints – du fait de la mortalité élevée des femmes, notamment en couche, et des hommes lors des périodes de guerre – qu'à une séparation (Flandrin, 1984). Leur relative nouveauté tient moins à l'existence de beaux-parents qu'à l'existence simultanée des deux parents. En d'autres termes, en théorie, la recomposition se fait moins selon un modèle de substitution, dans lequel le nouveau conjoint se subtitut à l'autre parent, qu'un modèle de pérennité, qui valorise le maintien des relation avec l'autre parent (legallmartin1988?) . La "paternité de remplacement" n'a pas pour autant disparue, elle reste plus fréquente dans les milieux

où les pères sont absents (Weber, 2013). Or, ces travaux s'intéressent le plus souvent aux discours que formulent les parents, les beaux-parents et les beaux-enfants à propos des relations qu'ils entretiennent. En particulier, les tensions et la conflictualité notable dans ces configurations familiales (Théry, 1993) produisent des discours parfois divergents. Si ces discours sont précieux pour donner du sens aux pratiques, se concentrer sur ceux-ci rend difficile l'accès aux pratiques qui constituent les relations de parenté.

Approcher la parenté pratique par les arrangements économiques

Florence Weber propose d'approcher la parenté pratique par les solidarités familiales et l'économie domestique (Weber, 2002). Les solidarités familiales englobent un ensemble de pratiques qui ne sont pas uniquement monétaires : il s'agit de transferts d'argent, mais aussi de services rendus (par exemple, garde d'enfants, hébergement ou encore aide sur des travaux dans un logement). La parentèle est un réseau d'individus apparentés qui ne partagent pas un quotidien et très rarement une résidence, mais sont mobilisables dans le cadre d'échanges suivant une logique de réciprocité entre individus ou maisonnées. Comme pour les solidarités familiales, l'économie domestique ne peut être réduite à sa dimension monétaire (partage des ressources, dépenses et consommations). La maisonnée désigne le groupe de personnes souvent apparentées et co-résidentes, mobilisées autour de "causes communes". Elle suit une logique de mise en commun des ressources. C'est un groupe de coopération productive qui assure, au quotidien, la survie de ses membres. En ce sens, le travail domestique fait pleinement partie de cette économie de maisonnée. Selon Florence Weber, qui insiste sur les solidarités matérielles dans les classes populaires (Weber, 2009), la maisonnée et la parentèle sont deux outils de l'anthropologie économique qui permettent d'étudier la parenté pratique et l'économie domestique dans les milieux sociaux sans patrimoine. La lignée, groupe de descendance, suit ainsi une logique de transmission souvent inégalitaire, elle n'a de sens qu'en rapport avec un patrimoine à transmettre. Elle a ainsi été davantage utilisée pour décrire les logiques familiales de l'aristocratie, de la bourgeoisie ou de la paysannerie. Cependant, la généralisation de la petite propriété immobilière, y compris dans la fraction stable des classes populaires (Lambert, 2005) et le retour en force de l'héritage économique dans la reproduction des positions sociales (Piketty, 2013), a montré la pertinence du concept de lignée pour étudier les transferts économiques familiaux (Gollac, 2011). Dans le cadre de ce travail, on cherchera

à articuler ces logiques les unes aux autres, en particulier celles de la maisonnée et de la lignée pour penser la conjugalité et la parentalité dans les familles recomposées. Leur articulation est en effet complexe : la mise en commun des ressources conjugales (logique de maisonnée) étant le plus souvent subordonnée à l'existence d'une cause commune que peuvent représenter les enfants communs ou la maison familiale (Roy, 2005), cette cause commune peut également être l'objet des logiques de lignée. En ce sens, l'existence d'enfants issus d'unions précédentes dans les familles recomposées permet d'interroger cette articulation.

Dans les familles recomposées, les rôles des beaux-parents et beaux-enfants étant peu ou pas définis légalement, ceux-ci sont constamment négociés et renégociés dans un processus relativement conflictuel (Segalen et Martial, 2013). Ainsi, nous proposons d'étudier les pratiques économiques familiales comme des arrangements familiaux. Ce terme désigne la "production plus ou moins formalisée d'un consensus entre des personnes apparentées qui ont éventuellement des intérêts contradictoires et sont prises localement dans des rapports de pouvoir, et plus généralement dans des rapports de domination qui les dépassent" (Bessière, 2022, p. 42). Ce terme, plus que celui de négociation ou d'arbitrage, permet de rendre compte de la dimension conflictuelle et inégalitaire des arrangements familiaux.

Les implications patrimoniales des remariages ont fait l'objet de travaux soulignant la forte taxation des transmissions entre beaux-parents et beaux-enfants (Brun, 1996; Donnat, 2018; Théry et Meulders-Klein, 1993b). D'un point de vue successoral, l'opposition entre deux lignées - les enfants de la précédente union et le nouveau ou la nouvelle conjointe ainsi que les enfants éventuellement nés de la nouvelle union - a conduit les juristes à identifier un éventail d'outils pour protéger les droits des uns vis-à-vis des autres (Azincourt, 2013). Dans les faits, les cas dans lesquels la logique d'égalité entre tous les enfants des conjoints, quelle que soit leur filiation, préside au moment de l'héritage sont rares (martial1999?). Ainsi, les recompositions familiales ne semblent pas remettre en cause les logiques de lignées fondées sur la filiation établie légalement. Les unions civiles (mariages et PACS) se font aussi davantage sous le régime de la séparation de biens lorsqu'une autre union civile a précédé, et lorsque des enfants nés d'une autre union existent (Frémeaux et Leturcq, 2013). On peut y voir des arrangements conjugaux visant à protéger mutuellement les intérêts patrimoniaux du nouveau conjoint et des enfants.

À la différence des enjeux patrimoniaux, la question de l'économie domestique n'a été que faiblement étudiée dans le cas des familles recomposées. Même les travaux d'Agnès Martial s'intéressent davantage à la manière dont les parents s'organisent financièrement après la séparation (Martial, 2002, 2005) qu'à la manière dont les beaux-parents participent à cette économie quotidienne. Les travaux sur ce sujet tendent à suggérer que les budgets y sont plus séparés et que les tâches ménagères et parentales sont davantage partagées entre conjoints (Domingo, 2009). Pour autant, ceux-ci ne permettent pas de distinguer les familles recomposées selon qu'elles le sont par l'homme, la femme ou les deux. Or les travaux de Sylvie Cadolle, s'intéressant à la parentalité dans les familles recomposées, suggèrent que devenir beau-père n'implique pas, en termes de « charge éducative », la même chose que devenir belle-mère (Cadolle, 2001).

Ainsi, étudier ces arrangements familiaux permettra de saisir une partie des conséquences économiques des remises en couple et des recompositions familiales. Les conséquences économiques du divorce et des séparations ont été largement étudiées. Ces travaux ont montré que la chute du niveau de vie est plus brutale, importante et durable pour les femmes que pour les hommes, d'autant plus lorsque le couple était marié (Demaison et al., 2019a). Le partage du patrimoine lors des divorces tend également à défavoriser les femmes (Bessière et Gollac, 2020). Malgré des dispositifs supposés limiter ces effets (prestation compensatoire, pensions alimentaires), la progressive dé-judiciarisation des séparations conjugales laisse jouer à plein les rapports de force intrafamiliaux, lésant de fait les conjoints et surtout les conjointes qui n'ont pas les ressources économiques ou juridiques pour défendre leurs intérêts (Bessière, 2013). Partant, les familles dites « monoparentales » ont également fait l'objet de nombreuses études spécifiques démontrant qu'elles font souvent face à des situations de pauvreté (Algava, Bloch et Vallès, 2020). A l'inverse, lorsqu'il s'agit des conséquences sur les revenus et le niveau de vie, on trouve peu d'études s'intéressant spécifiquement aux remises en couple. Lorsqu'elles existent, elles prennent rarement en compte la spécificité de ces nouvelles unions, et concluent alors à une augmentation du niveau de vie qui permet un retour à la situation économique précédant la séparation (voir Demaison et al., 2019b), faisant de la situation de parent isolé une phase certes précaire mais transitoire.

Travailler à partir de l'enquête Budget de familles 2017 (INSEE)

Pour étudier les arrangements économiques dans les familles recomposées, nous avons choisi d'utiliser les données issues de l'enquête Budget de familles (BDF) réalisée en 2017 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Le choix de cette enquête, bien que la dernière version (2017) soit aujourd'hui assez datée, tient au fait qu'elle combine des données relativement riches sur l'économie domestique des ménages (revenus, dépenses, consommations, travail domestique), et qu'elle propose, en même temps, une description assez fine des habitant du logement enquête ainsi que des informations sur les enfants vivants hors domicile.

Une enquête "ménage" de l'INSEE portant sur les budgets

Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations détaillées sur les ressources, les dépenses et les conditions de vie des ménages. Les principaux thèmes abordés incluent les revenus, les dépenses de consommation, l'épargne, le logement et la possession de biens durables.

L'enquête BDF 2017 est réalisée sur un échantillon représentatif de ménages ordinaires français, sélectionnés par tirage au sort à probabilité égale dans le recensement de 2015 des logements. En outre, un suréchantillon de 2000 familles monoparentales est tiré de la base de données des allocataires de la CNAF. Les données produites concernent le premier ménage résidant dans le logement tiré au sort et des informations sont collectées sur l'ensemble des membres de ce ménage. L'individu qui se désigne comme connaissant le mieux les dépenses et consommations effectuées par le ménage est choisi comme répondant : c'est lui qui fournit les informations pour l'ensemble du ménage. Au total, l'échantillon de l'enquête comprend 16 978 ménages, ce qui correspond à 42 900 individus.

Les données sont collectées grâce à un dispositif complexe permettant de recueillir des informations précises et détaillées sur les habitudes de consommation. Les enquêteurs de l'INSEE se rendent à deux reprises au domicile du ménage enquêté et administrent en face à face un questionnaire différent à chaque visite. Entre ces deux entretiens, les individus de plus de 14 ans vivant dans le ménage sont invités à remplir un carnet des

dépenses qu'ils effectuent pour le ménage. La collecte est assistée par informatique (CAPI) : la saisie des réponses se fait de manière électronique dans un logiciel incluant des contrôles de cohérence pour limiter les erreurs de saisie. Les données sont ensuite appariées avec les sources fiscales et celles de la sécurité sociale pour obtenir des informations précises sur les revenus d'activité, les revenus de remplacement et les revenus de transfert.

Le redressement de la non-réponse totale est réalisé par calage sur marges en deux étapes à partir de l'enquête emploi en continu (2015) pour la France métropolitaine et du recensement de la population (2014) pour les DOM. Le poids de chaque ménage est déterminé à la fois par la probabilité moyenne de réponse à l'enquête du groupe de ménages ayant les mêmes caractéristiques socio-démographiques et de manière à faire correspondre les marges de l'enquête aux marges réelles. Un processus d'apurement des données par contrôle de cohérence entre variables et détection des anomalies dans les montants renseignés est ensuite mis en place pour corriger les incohérences et les erreurs potentielles. La non-réponse partielle est traitée de manière systématique, en particulier pour les données monétaires. L'enquête collecte en effet plusieurs centaines de montants, et la non-réponse partielle est fréquente, même si les taux de non-réponse ne sont pas nécessairement très élevés. Pour la majorité des montants de dépenses issus des questionnaires et des carnets, la méthode de traitement utilisée est le hot-deck aléatoire, en particulier l'imputation par plus proche voisin. La base de données finale est ainsi mise à disposition par l'INSEE en 2020.

La base de données BDF 2017 comprend un large éventail de variables, réparties en plusieurs catégories et en plusieurs tables en fonction de leur thématique et de l'unité (individu ou ménage) à laquelle elles se rapportent. La table "MENAGE", avec 16 978 enregistrements et 597 variables, regroupe des informations au niveau des ménages, incluant la composition du ménage, le type de logement et les revenus agrégés ou non individualisables. La table "INDIVIDU" contient des données socio-démographiques et des informations sur les revenus de 42 900 individus, avec 162 variables couvrant divers aspects tels que l'âge, le sexe, l'emploi et les revenus. Ces données sont principalement issues des questions du Tronc Commun Ménage (TCM) et de l'appariement aux bases de données du fisc et de la sécurité sociale.

Les variables plus spécifiques à l'enquête sont détaillées dans plusieurs tables

distinctes. La table "DEPINDIV" décrit les achats et les montants des dépenses rapportées à l'individu qui les a effectuées, ainsi que les tâches domestiques et parentales effectuées par les individus, avec 416 variables pour 42 900 observations. La table "DEPMEN" offre une vue d'ensemble des dépenses au niveau des ménages, avec 1 679 variables pour 16 978 observations. D'autres tables, telles que "ABOCOM" (abonnements téléphoniques, Internet et télévision), "ASSU" (assurances), "AUTOMOBILE" (automobiles) et "CARNETS" (dépenses enregistrées dans les carnets) fournissent des détails supplémentaires sur des aspects spécifiques des dépenses, mais n'ont pas été utilisées dans le cadre de ce mémoire.

Comparer et caractériser les configurations familiales

L'Enquête Budget des familles qui présente plusieurs avantages pour étudier les configurations famililes. Grace au Tableau des habitant du logement (THL), module de questions du TCM, BDF fournit un descriptif de tous les habitants du ménage. Pour chacun d'entre eux, les liens avec les autres membres du ménage sont renseignés. Elle permet donc d'identifier les ménages correspondant à des familles recomposées. Le module destiné aux enfants résidants hors domicile permet également d'identifier les familles recomposées ponctuellement par les visites des enfants. En d'autres termes, cette enquête permet de dépasser l'unité statistique du ménage à la fois en interne et en externe. La taille de l'échantillon de l'enquête Budget des familles (16 978 ménages et 42 900 individus) permet également obtenir des effectifs suffisant dans la catégorie de "famille recomposée". En outre, le volet 2017 contient un sur-échantillon de 2000 familles monoparentales qui permettra d'augmenter la significativité des comparaisons entre les différentes configurations familiales. Les informations détaillées sur chacun des membres du ménage, ainsi que sur les enfants hors domicile permettent de caractériser sociologiquement très finement ces familles. Grâce aux informations détaillées sur chacun des membres présentes dans l'enquête Budgets de familles, il est possible de comparer les situations individuelles des conjoints, notamment en termes de volume et de structure de revenus. De ce fait, on peut, assez finement articuler les positons des conjoint dans les rapports sociaux de classe et de sexe.

Pour autant, la taille de l'échantillon reste trop faible pour étudier l'influence croisée des configurations familiales et du milieu social sur les variables économiques qui nous intéressent. Cela limite donc les possibilités d'articulation des la classe et de la configuration familiale dans nos analyses.

Parenté légale, administrative et pratique [réécrire à la fin]

Pour saisir la parenté pratique, nous cherchons a étudier l'économie domestique des familles. Cette enquête recense les dépenses et les consommations effectuées par le ménage, au niveau 5 de la nomenclature des biens et services. On a donc accès au budget détaillé pour chaque ménage. Les services non-rémunérés effectués au sein du ménage sont renseigné. Ceci permet de saisir le travail domestique effectué par ceux-ci, et donc, une partie de la contribution matérielle aux charge du ménage. Cependant, il reste difficile de comparer la manière dont les individus contribuent aux charges du ménages et à la production domestique dans les familles recomposées, nucléaires ou monoparentales et entre les différents types de familles recomposées (selon que la famille est recomposée par un homme, une femme ou les deux, selon que les conjoints ont des enfants communs ou non). En effet, d'une part les consommations sont saisies à l'échelle du ménage, et les dépenses lorsqu'elles sont rattachées à un individu, sont liées à celui qui a effectué la dépense, et pas à celui dont les revenus ont été utilisés. Enfin, si l'on aborder l'économie domestique sous l'angle d'arrangements familiaux, on ne peut pas avec cette enquête en saisir la dimensions plus ou moins conflictuelle ou consensuelle de ceux-ci : elle ne propose pas de variables permettant de saisir pleinement les dimensions subjectives et relationnelles de ces arrangements.

Finalement, au croisement de la sociologie du genre, de la famille et de l'Etat, ce travail de recherche, en prenant pour objet les arrangements économiques dans les familles recomposées, cherche à proposer une analyse de la manière dont l'administration juridique, sociale et fiscale des parents isolés reformant de nouvelles unions conjugales participe à produire l'ordre du genre.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

La construction de typologies familiales, en se basant sur la composition des groupes domestiques et la structure des relations entre les individus résidant ensemble, est une pratique classique en sociologie de la famille (Durkheim, 1975; Le Play, 1874; Parsons, 1968) et en anthropologie sociale (Laslett, 1983; goldelier?). Selon ces auteurs, décrire les différentes formes familiales permet d'analyser l'évolution des relations entre apparenté · e · s dans le temps et, plus généralement, d'inférer des changements macrosociologiques. Cependant, ces typologies peuvent parfois exagérer ou minimiser le caractère novateur de certaines formes identifiées. De plus, comme toutes les typologies, elles peinent à capturer la diversité des configurations familiales et leur relative fluidité au cours de la vie d'un · e individu · e. Ainsi, notre objectif n'est pas de proposer une nouvelle typologie des formes familiales qui refléterait mieux la réalité sociologique ou les évolutions récentes de la société, mais plutôt de définir des catégories utiles pour analyser les relations économiques au sein de la famille.

Dans les années 1970, la monoparentalité a été reconnue comme une catégorie statistique permettant de mieux administrer cette population (Martin-Papineau, 2003). Cependant, les familles recomposées et les familles nucléaires sont encore souvent regroupées sous des catégories communes dans les enquêtes statistiques. Par conséquent, quantifier les phénomènes de recompositions familiales nécessite des choix qui ne sont pas neutres. Les

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

familles recomposées se définissent comme un couple vivant avec au moins un enfant issu d'une union précédente d'au moins un des conjoints (Théry, 1993). Ce chapitre propose de discuter la manière dont l'Etat statistique participe à la construction sociale de la famille au prisme des choix effectués dans le cadre de ce travail, pour catégoriser les ménages en fonction de leur configuration familiale. Pour identifier les familles recomposées, nous avons opté pour une définition qui associe l'existence d'un lien de parenté civil entre l'enfant et le parent à la cohabitation de ce parent avec l'enfant d'une part, et avec un · e conjoint · e d'autre part. Bien que cette définition exclue certaines situations qui pourraient également être considérées comme des formes familiales recomposées, elle semble la plus appropriée pour notre étude et les contraintes du champ de l'enquête.

La famille comme catégorie statistique

Une définition du groupe familial centrée sur la cohabitation

La quantification des familles recomposées est loin d'aller de soi. Toulemon (2012) montre en effet que les seules données du recensement ne permettent pas d'en déterminer le nombre dans la population française. Pour y parvenir, il faut soit apparier le recensement à une autre enquête (par exemple l'enquête Emploi) (Chardon et Vivas, 2019), soit travailler à partir d'enquête "ménages" au prix d'importante variations des estimations ainsi réalisées. Avant 1990, la majorité des enquêtes statistiques ne permettent tout simplement pas de les distinguer (Desplanques, 1993). Encore aujourd'hui, dans le recensement, les pères sont les hommes qui cohabitent avec des enfants et aucune distinction avec les beaux-pères n'est réalisé (Toulemon, 2013). Aujourd'hui, si les familles recomposées sont identifiables, elle ne sont pas a priori distinguées des familles nucléaires. La mise en place du tronc commun des enquêtes ménages (TCM), module de questions commun à une grande partie des enquêtes ménages de l'INSEE, à partir de 1990 a participé à l'uniformisation des variables codant les catégories de ménages. Le type de ménage y est codé en cinq catégories héritières de la typologie de Laslett (1983): "Personne seule", "Couple sans enfant", "Couple avec au moins un enfant", "Famille monoparentale", et "Autre type de ménage (ménage complexe)", comme c'est le cas dans l'enquête Budget de famille (2017).

Ainsi, les familles recomposées et les familles traditionnelles sont confondues dans

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Tableau 1 – Types de ménage selon l'INSEE

	Part (en %)	Effectifs non pondérés
Type de ménage (TCM)		
Personne seule	35	4710
Couple avec au moins un enfant	27	4668
Couple sans enfant	26	4075
Famille monoparentale	9,1	2715
Autre type de ménage (ménage complexe)	2,8	810
Ensemble	100	16978

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en France (N = 16978).

Lecture : Parmis les ménages ordinaires résidant en France en 2017, 35% sont des personnes

seules.

la catégorie "Couple avec au moins un enfant", représentant 27% des ménages ordinaires résidant en France. Cette approche, qui s'intéresse seulement à la composition des ménages et non aux liens entre individus ne permet pas de distinguer les familles recomposées des familles traditionnelles, elle assimile toutes les couples avec enfants, presque indépendament des liens juridiques, économiques ou affectifs qui unissent ces individus. La définition de l'INSEE du couple, qui accorde une grande importance aux représentations de l'enquêté.

Encadré n° 1: Couple (définition selon l'INSEE)

Un couple est composé de deux personnes de 15 ans ou plus, habitant le même logement et déclarant actuellement être en couple, quel que soit leur état matrimonial légal (qu'ils soient donc mariés ou non).

Avant 2004, les enquêtes ménages comme le recensement ne considéraient comme couple que les individus unis légalement (Toulemon, 2011). Avec l'augmentation de la cohabitation conjugale, la statistique publique déconnecte progressivement la notion de couple du droit civil pour en privilégier En ce sens, la conjugalité n'est pas ici le reflet de catégories légales, mais des catégories familiales ordinaires. En ce sens, pour la statistique publique, l'alliance est d'abord définit par la co-résidence. En ce qui concerne les liens de filiation, la statistique publique est plus ambiguë. Pour qu'un ménage soit classé dans la catégorie couple avec au moins un enfant ou famille monoparentale, il faut qu'enfant vive avec au moins un de ses parents.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Encadré n° 2: Enfant du ménage (définition selon l'INSEE)

Un enfant, au sens des enquêtes auprès des ménages, est une personne célibataire, qui n'est pas en couple avec une personne de son ménage (au sens des enquêtes auprès des ménages), ayant un parent (père ou mère) dans son ménage, et n'étant pas lui-même parent (père ou mère) d'une personne de son ménage.

Ainsi, la statistique publique met également l'accent sur la cohabitation entre enfant et parent pour classer les ménages en fonction de leur structure familiale. Cependant, elle ne s'y limite pas : les ménages composés d'individus vivant avec leurs grands-parents et sans leur parents sont par exemple classés dans les ménages complexes. C'est bien l'existence d'un lien de filiation direct ou non qui détermine aussi ces catégorisations.

La parenté légale dans les enquêtes ménages

Si les grandes enquêtes de l'INSEE ne proposent généralement pas de variables permettant de distinguer les familles nucléaires des familles recomposées, le Tronc Commun des enquêtes Ménages (TCM) permet de récolter systématiquement des informations sur les liens entre les individus d'un même logement grâce au Tableau des Habitants du Logement (THL). Dans l'enquête Budget de famille (2017), pour chaque individu, sont renseignés les liens entretenus avec chaque autre individu appartenant au même logement.

Tableau 2 – Codage de la variable LIEN01-20 : Lien de chaque habitant avec l'individu de NOI = X (X de 01 à 20)

Valeur	Modalite
00	Sans objet $(LIEN(A,A))$
01	Conjoint
02	Enfant
03	Parent
10	Frère, sœur
21	Petit-enfant
22	Grand-parent
31	Beau-fils, belle-fille
32	Beau-parent
40	Autre lien familial
50	Lien familial indéterminé
60	Ami
90	Autre lien non familial

Note:

Source : Dictionnaire des codes de l'enquête Budget de famille, 2017.

Ces liens sont codés à partir de la déclaration qu'en font les individus, il reflètent donc les catégories familiales ordinaires. La question à l'origine de la déclaration d'un

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

lien entre parent et enfant ne fait ainsi pas référence au droit civil de filiation. Même si les catégories familiales pratiques ne peuvent être réduites à celles du droit civil, elles y sont, de fait, fortement liées (Weber, 2013), de sorte que l'on peut raisonnablement considérer que l'enquête saisit bien des liens établit par le droit. On observe aussi que liens entre beaux-parents et beaux-enfants sont renseignées (modalités 31 et 32). Cependant en cherchant les questions à l'origine du code de ces variables, on comprend que ces modalités correspondent en réalité des relations avec la belle-famille, c'est-à-dire les parents du conjoint. L'absence de cette modalité témoigne de l'impensé que constitue les relations entre un adulte et les enfants de son conjoint, qui n'as pas moins d'existence légale que celles qui concernent la belle-famille, dans la statistique publique. Quoiqu'il en soi, ces variables permettent de saisir les liens de filiation légale. En articulant ceux-ci aux lien conjugaux, il est possible d'identifier les ménages dans lesquels un couple vit avec au moins un enfant qui n'est pas légalement issu de leur union.

Par ailleurs, il ne suffit pas de s'intéresser aux liens de parenté légaux entre les individus appartenant à un unique logement, puisque qu'ils peuvent largement déborder (Bonvalet, 2003; Toulemon, 2011). L'enquête Budget de famille, donne justement un certains nombre d'informations sur les parents des individus, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas avec eux.

Tableau 3 – Présence des parents dans le logement

	Part	Effectifs non pondérés
Père		
Cohabitant	23%	9907
Décédé	39%	15572
Inconnu	$0,\!6\%$	310
Non-cohabitant	38%	17027
Manquant	62	62
Mère		
Cohabitante	28%	15302
Décédée	29%	11160
Inconnue	$0,\!1\%$	53
Non-cohabitante	43%	16359
Ensemble	100%	42874

Note:

Source : Budget de famille, 2017 Champ : Individus (N = 42874).

Lecture : Parmis les individus vivant en ménages ordinaires en France en 2017, 23% vivent avec leur père

En croisant donc les deux variables ci-dessus, nous pouvons identifier les enfants vivants en familles monoparentales ou recomposée selon que l'autre parent réside ailleurs Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

ou que celui-ci est décédé ou inconnu. L'enquête Budget de famille fournit également des informations sur les enfants vivants hors du domicile de leurs parents grâce à une table de données spécifiques à ces individus.

Tableau 4 – Lieu de résidance des enfants vivant hors domicile

	Part	Effectifs non pondérés
Lieu de résidence de l'enfant vivant hors-domicile		
Chez son père ou sa mère	38%	925
Dans son propre logement	50%	1441
En logement collectif (cité universitaire, foyer, internat,)	$4,\!6\%$	152
Logé ailleurs	7,2%	370
Manquant	12	12
Ensemble	100%	2904

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : Enfant résidant hors domicile d'un de leur parent vivant enménages ordinaires résidant en

France (N = 2904).

Lecture : Parmis les enfants vivants hors domicile d'un de leur parent en 2017, 38% vivaient chez

l'autre parent

On peut ainsi identifier les parents n'ayant pas la garde principale de leur enfant résidant chez l'autre parent. C'est grâce à cet ensemble de variables que l'on peut distinguer les structures familiales recomposées des structures familiales traditionnelles.

De la situation familiale des enfants à la configuration familiale des ménages

Lorsqu'il s'agit de quantifier l'isolement parental et les recompositions familiales, la statistique publique adopte souvent le point de vue des enfants : "Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée" ou "En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile" titrent les dossiers de l'INSEE consacrés à ces questions (Algava, Bloch et Vallès, 2020; Lapinte, 2013). L'adoption du point de vue de l'enfant en sociologie constitue un tournant relativement récent qui tient à la diversification des formes familiales (Courtot, Jung et Régnier-Loilier, 2023). Dans les années 1990, devant l'augmentation du nombre de cohabitations conjugales, d'enfants nés hors union légale, de divorces et de familles monoparentales, les sociologues de la famille vont considérer que désormais "l'enfant fait la famille" (Déchaux, 2007, p. 32). L'inquiétude porté sur les effets du divorce et des séparations sur les enfants fait d'eux un objet sociologique à part entière (Martin, 1997). D'un point de vue de la statistique publique, il s'agit surtout

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

de considérations pratiques. L'augmentation de la multi-résidence des enfants, en lien avec l'augmentation de la résidence alternée et de la décohabitation plus progressive, pose problème lorsque la statistique publique cherche à caractériser leur situation familiale (Toulemon, 2011). Ainsi, lorsqu'on cherche à quantifier la monoparentalité ou la remise en couple, il est fréquent que les chiffres soient écrits du point de vu des enfants. Pour les mêmes raisons, dans le cadre de ce travail, le repérage des configuration familiales se fera bien à partir de la situation des enfants. Cela garantie la comparabilité de nos résultats avec les travaux existants sur le sujet. Cependant, la focalisation sur la situation de l'enfant pour décrire les situations de monoparentalité ou de recomposition familiale semble également charrier un certain misérabilisme. Les titres cités plus haut ne sont pas sans rappeler ceux des travaux statistiques sur les "enfants pauvres", dont la production est souvent déterminée par des préoccupations politiques et sociales et qui, par l'intermédiaire de la figure de l'enfant, font appel au pathos (Stettinger, 2014). En outre, écrire les statistiques du point de vue des enfants parait d'autant plus problématique que ceux-ci sont rarement interrogés par les grandes enquêtes et que leur situation est presque toujours déduite des déclarations de leurs parents. Dans l'enquête Budget de famille, l'âge moyen des répondants et répondantes se situe ainsi autour de 52 ans. Ainsi, nous concentrerons les analyses sur les ménages et les adultes qui les composent.

Qu'est ce qu'un enfant?

Avant d'essayer d'identifier la situation familiale des enfants, il nous faut d'abord définir ce qu'on entend par "enfant". D'un point de vu sociologique, il n'est pas si aisé de circonscrire cette catégorie d'individus : "enfant" désigne tout aussi bien l'appartenance à une classe d'âge, un statut civil et pénal - celui de mineur -, et une position dans les rapports entre générations familiales. Aucune limite d'âge n'étant fixée, l'INSEE privilégie une définition de l'enfance qui comme position dans les rapports familiaux au sein du groupe qui cohabite et forme un ménage. Dans l'enquête Budget de famille on dénombre ainsi 15 770 enfants au sens du TCM, soit 36,8% des individus du champ de l'enquête.

Pour être en mesure de comparer nos résultats avec ceux produit par la statistique publique, nous aurions aimé choisir de conserver l'ensemble de ceux-ci. En pratique, cela signifie que certains des enfants en question sont très âgés. L'âge maximum des enfants se situe à 75 ans. Les enfants les plus âgés apparaissaient sur-représentés dans les

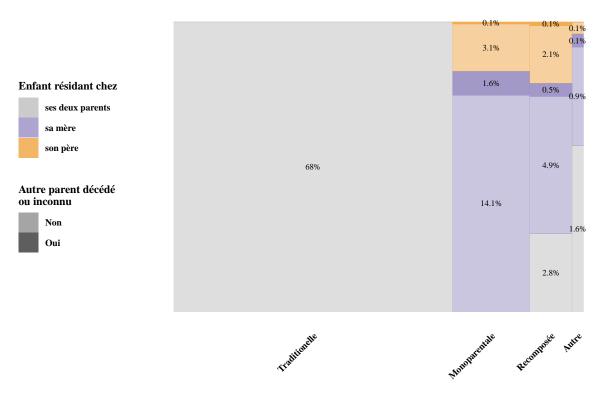
Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

ménages monoparentaux, c'est-à-dire composé d'un enfant en âge adulte et de son parent particulièrement âgé. A l'inverse, lorsqu'on exclu ces cas, les ménages monoparentaux ont en moyenne des enfants plus jeunes que les autres ménages avec enfants. Conserver une définition de l'enfant sans critère d'âge conduisait ainsi à assimiler deux situations qui ne nous paraissent similaires : un parent seul ayant à sa charge de jeunes enfants et un enfant ayant sa charge un parent âgé. Or, dans le cadre de l'étude des familles recomposées, nous nous intéressons aux configurations familiales monoparentales, en tant qu'elles précèdent, généralement, la remise en couple et la formation de familles recomposées. Ainsi, nous avons choisit d'établir un critère d'âge. Nous avons considéré comme enfant les enfants au sens du TCM âgés de moins de 25 ans. L'âge constitue en effet, avec le sexe et la nationalité, une des grandes catégorie d'État (Mauger, 2015; Rennes, 2019). Produit par les institutions (Chamboredon et Prévot, 1973; Guillemard, 2005; Lenoir, 1979), la partition enfance, jeunesse, âge adulte, vieillesse rythme les biographies individuelles. Ainsi l'enfance et la jeunesse sont caractérisées par l'instauration d'une dépendance financière à l'égard des adultes (Dunezat, 2023). L'âge de 25 ans constitue seuil à partir du quel les enfants ne peuvent plus être rattachés au foyer fiscal de leur(s) parent(s) et à l'ouverture de droit au Revenu de Solidarité Active (RSA) (Lima, 2015). Ce seuil parait ainsi correspondre à un changement dans le mode d'administration des populations, il n'en conserve pas moins une part d'arbitraire.

Définit de la sorte, les enfants sont au nombre de 14 722, soit 93,3% des enfants au sens des enquêtes ménages. Ils ont en moyenne 11 ans. 72,4% d'entre eux résident avec leurs deux parents, 22.1% d'entre eux résident seulement avec leur mère et 5,5% d'entre eux seulement avec leur père. Pour 8.3% de ceux qui ne résident qu'avec un seul de leur parent (soit 2,3% des enfants en général), l'autre parent est décédé ou inconnu. Dans les autres cas, celui-ci réside simplement ailleurs. L'enquête ne fournit pas d'informations sur les éventuels contacts et visites des enfants à leur autre parent lorsque celui-ci existe. Enfin parmi les enfants vivants avec un seul de leur parents, 27,5% cohabitent également avec le conjoint ou la conjointe de leur parent. Le graphique ci-dessous résume la situation familiale des enfants, décrite par les liens légaux et la cohabitation. Il distingue les ménage selon leur configuration familiale : traditionnelle, monoparentale et recomposée ou complexe.

68% des enfants vivants en ménage ordinaire vivent en famille traditionnelle. C'est de loin la situation la plus courante. Les enfants vivants en familles monoparentale

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.



Source : Budget de famille, 2017

Champ: Enfants vivant en ménages ordinaires résidant en France (n = 14289)
Lecture: 68% des enfants résidant en ménage ordinaires en 2017 vivaient en famille traditionelle

FIGURE 1 – Situation familiale des enfants

représentent 18,9% de ceux vivants en ménage ordinaires. Les enfants vivants en famille recomposées sont deux fois moins nombreux que ceux vivant en famille monoparentale : ceux-ci représentent 10,4% des enfants vivants en ménage ordinaire, soit envions 1 sur 10. Enfin 2,7% d'entre eux vivent dans des ménages à la configuration familiale complexe, c'est-à-dire avec au moins un de leur parents, mais éventuellement d'autre individus apparentés au deuxième ou troisième degré et/ou avec d'autres individus sans lien de parenté. On retrouve ici des chiffres proches mais néanmoins différents de ceux produit par Algava, Bloch et Vallès (2020) à partir des données du recensement en 2018 qui comptaient 68% d'enfants vivants en familles traditionnelles, 21% en familles monoparentales et 11% en familles recomposées. Il s'agit en premier lieu d'une différence de champ, puisque nous incluons ici les ménages à la configuration familiale complexe, qui sont exclus du de l'analyse de Algava, Bloch et Vallès (2020). Cela s'explique peut-être aussi par les différences de définition du couple et du ménage entre le recensement et les enquêtes ménages (Toulemon, 2011). Enfin cela tient aussi à la limite d'age que nous avons ici définit pour les enfants (25 ans) ce qui de fait, réduit le nombre de famille considérés comme monoparentales.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Parmi les enfants vivants en familles recomposées, 26,9% sont issus de l'union actuelle et vivent donc, comme ceux vivant en famille traditionnelles, avec leurs deux parents. 51,9% vivent avec leur mère et son conjoint ou sa conjointe et 21,1% vivent avec leur père et son conjoint ou sa conjointe. Ces enfants vivant avec un seul de leur parent remis en couple représente donc 73,1% des enfants vivants vivants en familles recomposées. Pour 92,1% d'entre eux, leur autre parent n'est pas inconnu ou décédé et réside simplement dans un autre logement.

Pour ce qui est des enfants résidant hors domicile d'un parent, qui sont hors champ de l'enquête mais apportent des informations sur les ménages enquêtés, des informations ont été récoltées sur les enfants qui apportent une aide économique à leur parent ou à qui le parent apporte une aide. Dans un soucis de cohérence, nous avons adopté une définition proche de celle des enfants du ménage. Sont ainsi considérés comme enfants vivant hors domicile, les enfants résidant ailleurs s'ils sont célibataires et sans enfants et qu'ils ont moins de 25 ans. Ils sont au nombre de 1177 dans l'enquête.

Qu'est ce qu'un adulte?

Dans un soucis de cohérence et d'intelligibilité des résultats nous avons définit la catégorie des adultes. D'un point de vue sociologique, les adultes constituent pas, encore moins que les enfants, un groupe bien définit. Si l'entrée dans la vieillesse se définit par la sortie du marché du travail (Lenoir, 1979) et arrêt des activités de reproduction sexuelle (charlap?), l'âge adulte se définit en creux, comme l'âge du travail et celui de la reproduction biologique. En miroir avec la catégorie des enfants, les adultes sont ici définit comme l'ensemble des individus qui ne sont pas enfants au sens du TCM et qui ont 25 ans ou plus et moins de 65 ans. Encore une fois, ces critères d'âge ont été choisis en fonction de seuils qui nous paraissent refléter des transformations dans l'administration des populations. L'âge de 65 ans correspond à l'âge d'ouverture des droits au minimum vieillesse (ASPA) et est proche de l'age conjoncturel moyen de départ à la retraite (63 ans pour les femmes et 62 ans et deux mois pour les hommes). Il s'agit également d'un seuil généralement utilisé dans la statistique publique lorsque l'on étudie la population en âge de travailler. Les adultes ainsi définit sont 19 238 individus dans l'enquête. Ils représentent 68,1% des individus qui ne sont pas des enfants du ménage au sens du TCM. Ces adultes ont en moyenne 44 ans et 11 mois, contre 51 ans et 3 mois pour les individus qui ne sont

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

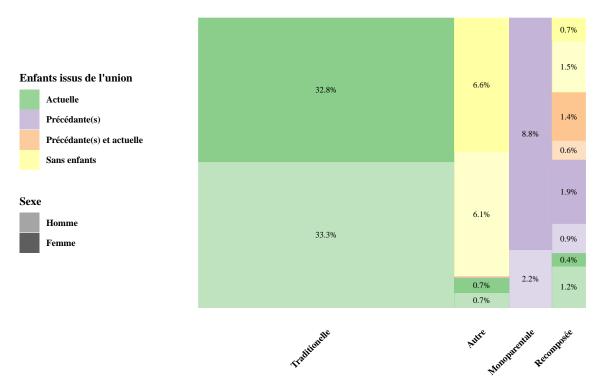
pas des enfants au sens du TCM.

A partir des situations familiales des enfants, il est ainsi possible de déterminer celles des adultes du ménage. Pour chaque enfant, nous avons récupéré l'identifiant du père, de la mère, du conjoint ou de la conjointe du père et du conjoint ou de la conjointe de la mère, lorsque ils et elles faisaient partie du champ de l'enquête. Bien que les couples vivant dans des logements séparés soient plus fréquents lors de la formation d'unions secondaires et que l'absence de cohabitation fasse partie d'un processus de "reconjugalisation" (Régnier-Loilier, 2019), nous avons choisit de considérer comme couple uniquement les conjoints cohabitants. Ce choix tient d'une part à la volonté d'articuler l'absence de parenté légale à la possibilité de construction d'une parenté pratique, ce qui, le plus souvent, suppose le partage du quotidien. D'autre part, cela tient à des considérations pratiques puisque les personnes vivants dans des logements séparés ne sont pas considérés comme faisant partie d'un même ménage et sont donc hors champ de l'enquête. En ce sens, y compris lorsqu'il s'agit de conjoint ou conjointe, l'enquête n'interroge pas leurs caractéristiques sociales et leurs pratiques économiques. Enfin les effectifs concernés dans l'enquête par la conjugalité non-cohabitante sont très faibles et n'aurait pas permis une analyse spécifique.

57,6 % de ces adultes, qu'ils vivent en couple ou non, cohabite avec des enfants : les leurs ou ceux d'autres individus du ménage. Parmi ces adultes, seuls 14.9% d'entre eux vivent uniquement avec des enfants qui ne sont pas les leurs. 85,1% d'entre eux vivent donc avec leurs enfants (et éventuellement d'autres enfants). Dans 81% des cas, leurs enfants sont uniquement issus du couple qui forme le ménage au moment de l'enquête (ce qui représente 69,1% des adultes vivant dans des ménages avec enfants). Dans 16,2% des cas, leurs enfants sont uniquement issus d'unions qui sont rompues au moment de l'enquête. Dans 2,3% des cas, ces enfants sont issus d'union précédentes et de l'union actuelle. Le graphique ci-dessous synthétise la situation familiale de ces adultes vivant dans des ménages avec enfants.

Vivre dans une famille traditionnelle représente la situation la plus courante pour les adultes vivants dans des ménages avec enfants : ils sont 66,1% dans ce cas. Les adultes vivants en familles recomposées et monoparentales sont moins nombreux. Ils sont 11% à être en situation de monoparentalité, dont majoritairement des femmes (elles représentent 80% des adultes de ménages monoparentaux). Ils sont également 8,6% à vivre dans une

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.



ource : Budget de famille, 2017

Champ: Adultes (25–64 ans) résidants avec au moins un enfant enménages ordinaires résidant en France (n = 13644) Lecture: 68% des enfants résidant en ménage ordinaires en 2017 vivaient en famille traditionelle.

FIGURE 2 – Situation familiale des adultes

famille recomposée. Dans ces familles, seules 25,6% d'entre eux n'ont pas d'enfant, et sont donc seulement beau-père ou belle-mère. 55,8% d'entre eux ont des enfants issus d'unions conjugales autre que le couple actuel formant le ménage. Ce sont principalement les femmes qui sont dans ce cas, puisque 75% des femmes qui vivent en famille recomposées ont des enfants issus d'unions antérieures. 41,8% des adultes vivant en famille recomposés ont, comme dans les familles traditionnelles, des enfants issus de l'union conjugale actuelle, mais seulement 23,2% d'entre eux ont des enfants issus d'union précédente et des enfants issus du couple actuel. Enfin les adultes vivants dans des ménages avec enfants sont 14,1% à vivre dans des ménages dont la configuration familiale ne s'apparente pas à l'une de trois catégories (traditionnelle, monoparentale, recomposée), le plus souvent sans enfants (90% d'entre eux).

La configuration familiale des ménages

Pour classer les différents ménages en fonction de leur configuration familiale, nous avons repris la typologie de ménage de l'Insee (Personne seule sans enfant, personne Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

seule avec enfant, couple sans enfants, couple avec enfants et ménages complexes) en considérant les ménages dont les enfants étaient tous âgés de 25 ans comme des ménages à la configuration familiale complexe. Nous avons ensuite regardé la situation familiales des couples formant le ménage (c'est-à-dire dont au moins l'un des deux membres est la personne de référence du ménage). Nous avons distingué, parmi les couples avec enfants, ceux dont au moins ceux dont au moins un des membres était beau-père ou belle-mère d'enfants vivants dans le ménage de ceux ou l'ensemble des enfants du ménage étaient issus de l'union conjugale actuelle. Par soucis de fluidité, nous parlerons souvent de familles recomposées pour désigner ces ménages présentant une configuration familiale recomposée. Pour autant, il faut garder à l'esprit que la recomposition familiale est une phénomène qui déborde largement l'échelle du ménage. Ces familles recomposées sont ainsi au nombre de 634 dans l'enquête. Elle représentent 4% des ménages formées par au moins un adulte âgé d'au moins 25 ans et de moins de 65 ans et 8,5% de ces ménages vivants avec un ou des enfants, contre 23,8% de familles monoparentales et 67,7% de familles traditionnelles.

De grandes familles

Les familles recomposées telles que nous les saisissons dans le cadre de ce travail apparaissent plus nombreuses et plus étendues que les autres. Elles comptent un nombre d'enfants plus important, à la fois au sein du ménage et vivant hors domicile. Ces familles interagissent aussi probablement avec le ou les ex-conjoint · e · s et parents des enfants résidant ou non au domicile du ménage. Nous ne disposons cependant pas de variables permettant de caractériser socialement ces ex-conjoint · e · s, ni les liens entretenus par le ménage ou ses membres avec celleux-ci.

Des familles plus nombreuses et des enfants plus agés

Les familles recomposées comptent un nombre d'enfants plus important que les autres. Alors que 57 % des familles monoparentales ne comptent qu'un seul enfant vivant dans le ménage, ce n'est le cas que de 34 % des familles recomposées. À l'inverse, 35 % des familles recomposées comptent trois enfants ou plus, contre 10 % des familles monoparentales et 17 % des familles traditionnelles. Ainsi, les familles monoparentales sont davantage représentées parmi les ménages ne comptant qu'un seul enfant, et les

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

familles recomposées sont les plus représentées parmi les familles nombreuses, tandis que les familles traditionnelles sont les plus représentées parmi les ménages comptant deux enfants (47 %).

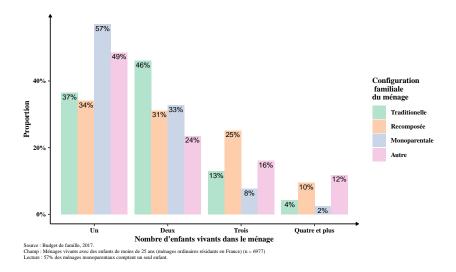


FIGURE 3 – Nombre moyen d'enfants vivant dans le ménage

Ces résultats sont convergents avec ceux obtenus par (algava2018?) avec l'enquête Famille et Logements (Insee 2011), qui révèle des pourcentages très proches. Cela s'explique par la présence d'enfants issu · e · s de plusieurs unions précédentes et éventuellement de l'union actuelle. Les enfants vivant dans ces ménages à la configuration familiale recomposée sont également en moyenne plus âgé · e · s que dans les autres ménages. Iels ont en moyenne 12 ans et 11 mois contre 10 ans et 5 mois dans les ménages à la configuration familiale traditionnelle. En cela, iels se rapprochent des enfants vivant dans les familles monoparentales qui ont en moyenne 12 ans et 10 mois. En effet, avec l'avancée en âge des enfants, au gré des séparations et des remises en couple, les enfants deviennent de moins en moins nombreux à vivre en famille traditionnelle : 8 % des enfants de moins de trois ans vivent dans une famille recomposée, contre 12 % entre 15 et 17 ans (algava2018?).

Des enfants vivants hors domicile

Les ménages recomposés sont aussi plus nombreux que les autres à déclarer avoir des enfants résidant hors du domicile du ménage. Ainsi, 16 % des familles recomposées déclarent avoir des enfants résidant hors du domicile, contre 5 % en moyenne. D'une manière générale, ces enfants sont aussi plus nombreux que dans les autres familles : 38 % des familles recomposées ayant des enfants vivant hors du domicile du ménage en ont

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

au moins deux, contre 31 % des ménages à la configuration traditionnelle et 30 % des personnes seules. D'une manière générale, les enfants vivant hors du domicile sont souvent de jeunes adultes résidant hors du domicile parental ou des enfants résidant de manière principale, exclusive ou alternée chez un autre parent. Parmi les couples sans enfants, qui sont 5 % à déclarer des enfants hors du domicile du ménage, seuls 2 % déclarent des enfants vivant chez l'autre parent d'un · e des membres du couple. Parmi les familles traditionnelles, dont 3 % ont des enfants vivant hors du domicile, seules 1 % ont des enfants vivant chez l'autre parent d'un · e des membres du couple. Dans ces couples, les enfants résidant hors du domicile du ménage sont donc majoritairement des enfants résidant hors du domicile parental. Ainsi, ces enfants sont en moyenne plus âgé · e · s (20 ans) que ceux déclarés par les ménages à la configuration familiale recomposée, les parents de familles monoparentales et les célibataires résidant seuls. Dans les familles recomposées, les enfants résidant hors domicile sont principalement des enfants d'un · e des conjoint · e · s vivant chez son autre parent : 11 % des familles recomposées déclarent en effet des enfants dans cette situation. Ces enfants vivant hors du domicile sont aussi les plus jeunes : iels ont en moyenne 17 ans et 10 mois, et 16 ans et 7 mois lorsqu'iels résident chez leur autre parent. Ces résultats suggèrent que les remises en couple des parents ayant des enfants issus d'une ou plusieurs unions précédentes se font, davantage que les autres, avec des conjoint · e · s ayant également des enfants issus de précédentes unions, que ceux-ci cohabitent ou non avec leur parent.

Comme expliqué dans la deuxième partie de ce chapitre, les couples déclarant des enfants d'un · e seul · e des deux conjoint · e · s ne résidant pas au domicile du ménage n'ont pas été catégorisés avec les familles recomposées, puisque nous avons privilégié une définition centrée sur la cohabitation. Pour autant, les ménages à la configuration recomposée représentent 18 % des ménages qui déclarent au moins un enfant résidant au domicile d'un autre parent.

De ce fait, elles représentent 37,5 % des familles recomposées, au sens large du terme, si l'on exclut les ménages à la configuration familiale complexe (classés dans "autre"). Avec le recodage proposé dans ce travail, on saisit donc non seulement les recompositions familiales qui interviennent à l'échelle du ménage, mais aussi une part non négligeable de celles qui interviennent à une échelle plus large.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

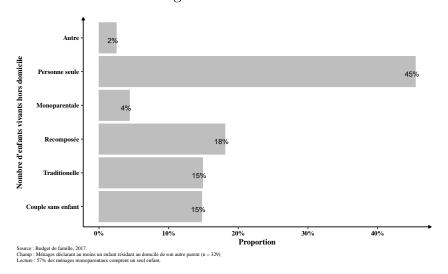


FIGURE 4 – Nombre moyen d'enfants hors du ménage dans le ménage

Finalement, le travail de recodage réalisé pour saisir les configurations familiales recomposées conserve le ménage comme unité d'analyse statistique. Cela tient autant à des choix méthodologiques qu'à des considérations pratiques. D'une part, seules les pratiques économiques des membres du ménage sont interrogées par l'enquête. Lorsqu'on choisit de travailler sur celles-ci, il faut bien 'faire avec'. D'autre part, les frontières du ménage correspondent généralement aux frontières du logement. En donnant ainsi de l'importance à la cohabitation, on considère que le partage d'un quotidien est une condition de possibilité de la construction d'une forme de parenté pratique, entre individus qui ne sont pas apparenté · e · s légalement. Du même coup, on exclut cette possibilité entre individus ne résidant pas ensemble. En ce sens, la définition ainsi produite des configurations familiales recomposées coïncide avec celle qui est généralement proposée par les études statistiques, fondée sur la résidence principale des enfants (Bloch, 2020). Ainsi, de nombreuses variables ont été construites à partir de cette articulation entre la parenté civile et la cohabitation pour qualifier la configuration familiale du ménage. Pour prendre en compte autant que possible le phénomène de recomposition à une échelle plus large que celle du ménage, des variables ont été construites pour déterminer l'existence d'enfants et de parents au sens légal des termes, résidant hors du domicile du ménage.

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

Avec l'augmentation des divorces et des séparations, les trajectoires conjugales sont devenues plus variées et complexes. Non seulement les unions durables sont de moins en moins courantes, mais il est également devenu plus fréquent de vivre plusieurs unions au cours de sa vie (Rault? et Régnier-Loilier, 2015). En 2013, une personne sur cinq âgée de 26 à 65 ans avait connu deux relations de couple, et 5 % en avaient vécu trois ou plus. Il est également de plus en plus commun que le premier partenaire ait déjà vécu en couple. Les premières unions deviennent de plus en plus courte au fil des générations : 40 % des personnes nées entre 1978 et 1987 et ayant déjà vécu en couple ont eu une première relation qui a duré moins de dix ans, contre 16 % pour celles nées entre 1948 et 1957 (Costemalle2015?). En revanche, l'âge et le sexe des individu n'influence pas de la même manière les premières mises en couples et les unions suivantes, en particulier lorsque des enfants sont issus des premières (singly1983?; cassan2005?).

Ce chapitre discute les effets des probabilités différenciées de remises en couple entre homme et femmes sur les configurations de genre des couples à l'origine des recompositions familiales. On entend par configuration de genre d'un couple, l'articulation entre la position de chaque conjoint-e dans les rapports sociaux de sexe et le volume et la structure des capitaux respectivement détenus par les conjoint-e-s. Elle permet ainsi de saisir les rapports de pouvoir se déployant, localement, au sein de la famille. Pour cela, nous nous placerons d'abord à l'échelle individuelle pour aborder les caractéristiques sociales spécifiques des individus selon leur position dans la famille (mère, père, beau-père, belle-mère). Ensuite,

à l'échelle du couple, nous interrogerons le caractères plus ou moins inégalitaires des unions formées après une première histoire conjugale et familiales d'au moins l'un des deux membres. Enfin, à partir des caractéristiques sociales des conjoint-e-s et du ménage formé par celleux-ci, nous chercherons à situer socialement les recompositions familiales à l'échelle de la société française.

Mères, pères, beaux-pères et belles-mères

Le genre des unions secondaires : des mères et des beaux-pères

Lors des séparations et des divorces, il est courant que la résidence principale des enfants soit fixée chez leur mères, si bien que un an après la séparation les trois quarts des enfants résident exclusivement chez leur mère (Bonnet2015?). Même si la résidence alternée tend à augmenter (en 2020, 12% des enfants dont les parents sont séparés (Bloch?)), les pères restent peu nombreux à en faire la demande (collectif? onze). Ainsi, les familles monoparentales sont, dans leur écrasante majorité formées par des mères célibataires et leurs enfants cohabitants. Parallèlement, les femmes d'autant plus lorsqu'elles sont agés et qu'elles ont des enfants, ont des plus faibles probabilités que les hommes de se remettre en couple (singly1983?; cassan2005?). L'articulation entre, d'un coté, l'extrême féminisation de la monoparentalité et de l'autre, la moindre possibilité pour ces femmes de reformer des unions conjugales fait de la recomposition familiale, moins une suite logique des biographies conjugales qu'une situation très spécifique. Le graphique ci-dessous présente justement la situation parentale des individus apparentant des couples formés après une première histoire conjugale et familiale d'au moins l'un-e des conjoint-e-s.

Les parents de familles recomposées sont le plus souvent des femmes. Dans les familles recomposées, ce sont le plus souvent elles qui ont des enfants issus d'une union précédente. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à avoir des enfants à la fois issus d'union précédente et actuelle (79,6% sont des femmes quand 20,4% sont des hommes). Ainsi les beaux-parents sont le plus souvent des hommes : 85,9% des beaux-parents n'ayant pas d'enfants sont des beaux-pères et 86,9% de ceux ayant des enfants issus de l'union actuelle sont des beau-pères.

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

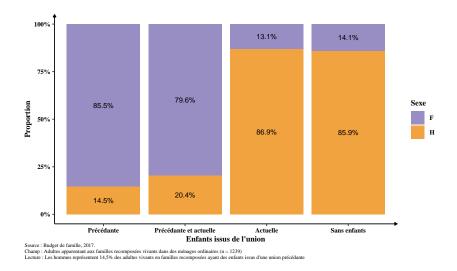


FIGURE 5 – Appartenance aux groupes de sexe des parents et beaux parents

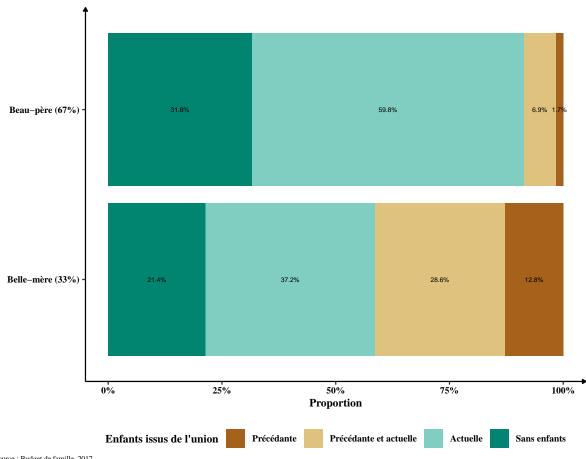
Les probabilités différentielles de remises en couple entre hommes et femmes, et en particulier entre pères et mères explique que l'on trouve, proportionnellement plus de pères de famille recomposées ayant des enfants issus d'une ou de plusieurs unions précédentes que de pères célibataires. Ainsi le différentiel de probabilité de remise en couple entre pères et mères célibataires ne réduit que légèrement la sur-représentation des mères de famille recomposées ayant des enfants issus d'unions précédentes par rapport aux mères célibataires.

Les beaux-pères représentent ainsi deux tiers des beaux-parents cohabitant avec les enfants de leurs conjoint ou conjointe. Dans la grande majorité des cas (91,4%), ces beaux-pères n'avaient pas d'enfant avant de former l'union actuelle. A l'inverse, lorsque les femmes deviennent belles-mères, elles sont plus nombreuses à déjà avoir des enfants issus d'unions précédentes (41,4%). Le graphique ci-dessous présente les histoires parentales des beaux-parents en fonction de leur appartenance aux groupes sociaux de sexe.

Les situations parentales différenciées des hommes et des femmes dans les familles recomposées justifient ainsi un traitement spécifiques des beaux-parents et des parents selon leur l'appartenance aux groupes sociaux de sexe.

Cependant, les remises en couple ne sont pas systématiquement des remise en couple hétérosexuel. Dans l'enquête, les ménages à la configuration traditionnelle sont tous formés par un homme et une femme. L'absence de famille homoparentale dans l'enquête budget de famille 2016 est donc notable, mais s'explique aisément par la législation qui

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.



Source : Budget de famille, 2017.

Champ: beaux-parents apparentant aux familles recomposées vivants dans des ménages ordinaires (n = 696)
Lecture : 59,8% des beaux-pères vivants en famille recomposées ont des enfants issus uniquement de l'union actuelle

FIGURE 6 – Histoire parentale des beaux parents en fonction de leur sexe

interdit, avant 2013 l'adoption aux conjoints de mêmes sexes. En revanche, les couples à l'origine de recompositions familiales sont dans 3,5% des cas, des couples de même sexe. Cette proportion est similaire chez les couples sans enfants. Les couples de même sexe formés secondairement et vivants avec des enfants issus d'une précédante union sont pour l'essentiel des couples de femmes : ils représentent 2,8% des couples formant des ménages recomposées. Ces résultats concordent avec les étudies statistiques sur les couples de même sexe : En 2018, 14% des couples en général et un quart des couples de femmes vivaient avec des enfants (algavaPenant?). Les biographies conjugales des hommes et des femmes en couple avec un individu du même sexe sont en effets différenciées. Alors que chez les hommes, l'entrée dans la sexualité est généralement suivie d'une mise en couple rapide avec un autre homme, les femmes en couple avec d'autres femmes ont plus souvent déjà connu une période de conjugalité hétérosexuelle (RaultLambert?). Ainsi, les unions secondaires, en particulier pour les femmes, peuvent être l'occasion d'une reconfiguration

des positions dans les rapports sociaux de sexe à l'échelle du couple. Pour autant, ces situations restent marginales dans l'enquête : elles concernent seulement 18 couples.

Se remettre en couple quand on a des enfants

Les trajectoires conjugales – comprenant les mises en couple, les séparations et les remises en couple – sont des phénomènes complexes influencés par une variété de facteurs socio-démographiques et familiaux. Les chances de se remettre en couple après une séparation diffèrent significativement entre les hommes et les femmes. Les hommes se remettent ainsi plus fréquemment et plus rapidement en couple que les femmes (singly1983?; cassan2005?). Cela s'explique par les effets différenciés de l'âge et de l'existence d'enfants issu · e · s d'unions précédentes sur les chances de remise en couple des hommes et des femmes. En effet, l'avancée en âge diminue significativement les chances de reformer une nouvelle union (costemalle2015?). Ainsi, les parents qui se remettent en couple sont en moyenne plus jeunes que celleux ne formant pas de nouvelle union (Demaison et al., 2019b). L'effet de l'âge est cependant plus important pour les femmes : les écarts d'âge en défaveur des femmes dans les couples hétérosexuels (bozon2006?), et en particulier l'affirmation de préférences pour des femmes plus jeunes avec l'avancée en âge des hommes (BERGSTROM?), font diminuer les chances de reformer un couple pour les femmes les plus âgées.

Ainsi, les hommes et les femmes vivants dans des ménages à la configuration familiale traditionnelle ou recomposée ont des âges similaires. Les femmes sont en moyenne âgées de 41 ans dans les familles traditionnelles et de 41 ans et 2 mois dans les familles recomposées. Les hommes sont en moyenne âgés de 43 ans et 7 mois dans les familles traditionnelles et de 43 ans et 11 mois dans les familles recomposées, avec des écart-types similaires pour les hommes et les femmes. En d'autre terme, l'effet biographique lié à une seconde union forcément plus tardive que la première est compensé par la plus faible probabilité de se remettre en couple avec l'avancée en âge.

La position dans les rapports sociaux de classe joue, ici aussi, de manière différenciée selon l'appartenance aux groupes sociaux de sexe des parents célibataires (Demaison et al., 2019b). Les hommes cadres, ainsi que les artisans-commerçants, sont parmi ceux qui ont les meilleures chances de reformer une union. Pour les femmes, en revanche, la

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

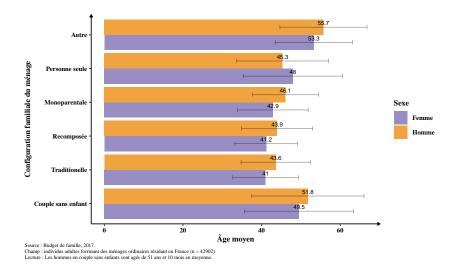


FIGURE 7 – Âge moyen (et écart-type) des hommes et des femmes par type de ménage

situation est plus complexe. Les femmes cadres ont, à situations égales, moins de chance de se remettre en couple. Un niveau d'indépendance économique élevé peut réduire les pressions à se remettre en couple, permettant à certaines de choisir le célibat (bonnet?). Bien que les non-diplômés, hommes ou femmes, aient une probabilité plus faible de se remettre en couple, l'effet du diplôme n'est pas linéaire. Chez les hommes, cette probabilité est la plus élevée pour ceux ayant un baccalauréat, et la plus faible pour les non-diplômés.

Les tableaux ci-dessous présentent les caractéristiques sociales des hommes et des femmes en fonction de leur statut parental. Les catégories observées incluent les hommes/femmes sans enfants (célibataires ou en couple) et les pères/mères (célibataires, en couple parental, remis en couple, c'est-à-dire vivant en couple mais ayant des enfants d'une précédente union). On limite ici l'analyse aux enfants vivant dans le ménage, les pères ou mères considéré-e-s comme remis en couple sont donc ceux dont les enfants issus d'unions antérieures cohabitent avec elles ou eux. On entend par couple parental la situation dans laquelle une personne est en couple avec l'autre parent de l'ensemble de ses enfants. De ce fait, les hommes et femmes classé-e-s parmi les pères et mères remis en couple peuvent ou non avoir eu des enfants de cette nouvelle union. Compte tenu des effectifs, nous ne distinguons pas ces deux types de situations. Les caractéristiques sociales présentés sont le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle et la tranche de revenus.

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

Encadré n° 3: Recodages des CSP et du niveau de diplôme

La catégorie socio-professionnelle a été recodée, comme dans l'article de Joannie Cayouette-Remblière et Mathieu Ichou [@cayouette-remblière2019] à partir des catégories de l'INSEE, en s'inspirant des travaux de @vanzanten2009 et @Bouffartigue, 2001 sur les classes moyennes et supérieures. En distinguant donc au sein des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires, les individus travaillant dans le public de ceux travaillant dans le privé. Ainsi, au sein de professions intermédiaires nous distinguons les téchnicien-ne-s, des "médiateur-ice-s". Ce dernier groupe comprend les professions de l'enseignement, de la santé, du social, de l'administratif et du commerce. Au sein, des classes supérieures, on regroupe les cadres du privé et les chefs d'entreprises d'un coté, les cadres du public et de la culture de l'autre. Au sein des classes populaires, nous avons distingué les catégories qualifiées des catégories non-qualifiées. En particulier, nous avons considéré comme employés qualifiés les

Le niveau de diplôme est recodé en sept postes, en reprenant les mêmes catégories que @cayouette-remblière 2019

Tableau 5 – Caractéristiques sociales des femmes en fonction de leur statut parental

	Femme sans enfants		Mères			
	Célib.	Couple	Célib.	Couple parent.	Remise en couple	Ensemble
Plus haut niveau de diplôme, %						
Doctorat, ingénieur, grande école	4	4	2	4	0	4
Master, bac+6	10	8	6	10	7	9
Licence, BTS, DUT, santé social	24	21	22	30	24	25
Baccalauréat	16	15	20	20	22	18
CAP ou BEP	19	27	25	19	23	22
Brevet des collèges	7	7	4	5	7	6
Sans diplôme ou CEP	21	18	21	12	17	16
Catégorie socioprofessionnelle, %						
Petit-e indépendant-e	3	4	3	4	3	3
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	9	6	7	9	6	8
Cadre du public/culture	5	5	4	6	4	5
Médiateur-ice	17	16	17	21	18	18
Technicien-ne	1	2	1	3	1	2
Employé-e qualifié-e	19	18	22	19	25	19
Employé-e non qualifié-e	10	13	16	15	14	14
Ouvrier-e qualifié-e	4	3	4	3	3	3
Ouvrier-e non qualifié-e	4	4	7	4	9	5
Retraité-e	20	23	3	1	1	11
Autre inactif-ve	7	6	16	14	15	11
Tranche de revenus, %						
Sans revenus	5	6	13	8	9	8
Moins de 550	13	16	16	15	14	15
Entre 550 et 850	8	6	8	7	7	7
Entre 850 et 1250	14	16	13	13	14	14
Entre 1250 et 1850	19	21	18	22	21	21
Entre 1750 et 2250	18	16	13	14	16	15
Entre 2250 et 2950	13	10	9	12	10	11
Plus de 2950	11	8	8	9	9	9
Ensemble, %	100	100	100	100	100	100
Effectifs, n (unweighted)	1 547	2 587	2 306	3 843	568	10 851

¹ %; n (unweighted)

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : Femmes vivants en ménages ordinaires résidant en France (N =).

Lecture: 4% des femmes célibataires sans enfants sont diplomés d'un doctorat, d'une école d'ingénieur ou d'une grande école.

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

Les mères remises en couple présentent des caractéristiques sociales proches des mères célibataires. En effet, elles sont en moyenne moins diplômées que les mères en couple parental : elles sont 47 % et 50 % à avoir un diplôme inférieur au bac, contre 36 % des mères en couple avec l'autre parent de leurs enfants. Elles occupent plus souvent des emplois subalternes et sont sous-représentées parmi les cadres, cheffes d'entreprises, professions libérales, petites indépendantes et cadres du public ou de la culture, par rapport aux autres femmes, y compris les mères en couple parental. Les mères célibataires, et surtout celles remises en couple, apparaissent sur-représentées chez les ouvrières non qualifiées et chez les employées qualifiées. En revanche, les mères remises en couple ont, dans leur ensemble, des revenus plus élevés que les mères célibataires : elles sont 56 % à gagner plus de 1 250 euros mensuels, contre 49 % des mères célibataires, ce qui les rapproche davantage des mères en couple parental (55 %). Ces caractéristiques socio-démographiques partagées entre les mères de familles monoparentales et celles de familles recomposées sont relativement stables au cours de la trajectoire individuelle. Elles confirment la continuité biographique entre période de monoparentalité et remise en couple. Cette continuité n'est cependant pas identique pour les hommes et les femmes. En effet, si les mères de familles monoparentales et recomposées se ressemblent, les pères de familles monoparentales et recomposées semblent présenter des caractéristiques assez différentes.

Les pères remis en couple présentent des caractéristiques distinctes lorsqu'on les compare aux autres catégories d'hommes. En termes de niveau de diplôme, ils se démarquent par une proportion légèrement plus faible de titulaires de doctorats ou de diplômes d'ingénieur (3 %) par rapport aux autres pères. Ils apparaissent légèrement moins diplômés que les pères célibataires et les pères en couple parental (30 % d'entre eux ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 35 % des pères célibataires et 36 % des pères en couple parental). Ils restent en revanche relativement plus diplômés que les hommes sans enfants (12 % sont sans diplôme contre 19 % des célibataires sans enfants et 16 % des hommes en couple sans enfants).

Sur le plan socioprofessionnel, ces pères se caractérisent par une sur-représentation dans les catégories d'ouvriers qualifiés (27 %), ce qui les rapproche des autres pères (26 % des pères célibataires et 24 % des pères en couple parental sont ouvriers qualifiés), contre 21 % des hommes en général. En revanche, ils se distinguent des hommes sans enfants et des pères en couple parental par leur sur-représentation dans les catégories

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

Tableau 6 – Caractéristiques sociales des hommes en fonction de leur statut parental

	Hommes sans enfants		Pères			
	Célib.	Couple	Célib.	Couple parent.	Remis en couple	Ensemble
Plus haut niveau de diplôme, %						
Doctorat, ingénieur, grande école	5	6	7	8	3	7
Master, bac+6	8	7	4	7	7	7
Licence, BTS, DUT, santé social	19	18	24	21	19	20
Baccalauréat	17	15	11	18	20	17
CAP ou BEP	27	33	35	28	34	29
Brevet des collèges	5	5	6	4	5	5
Sans diplôme ou CEP	19	16	13	14	12	15
Catégorie socioprofessionnelle, %						
Petit-e indépendant-e	8	9	9	10	9	9
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	10	15	16	18	12	15
Cadre du public/culture	6	4	4	5	4	5
Médiateur-ice	8	8	16	11	18	10
Technicien-ne	10	9	6	10	11	10
Employé-e qualifié-e	6	6	5	7	8	7
Employé-e non qualifié-e	4	3	3	3	5	3
Ouvrier-e qualifié-e	19	16	26	24	27	21
Ouvrier-e non qualifié-e	9	4	7	7	6	6
Retraité-e	13	24	4	3	0	11
Autre inactif-ve	7	2	4	3	2	4
Tranche de revenus, %						
Sans revenus	7	2	5	3	1	4
Moins de 550	13	7	5	6	4	8
Entre 550 et 850	6	3	5	3	5	4
Entre 850 et 1250	10	8	5	8	6	8
Entre 1250 et 1850	21	25	25	19	20	21
Entre 1750 et 2250	17	21	19	21	27	20
Entre 2250 et 2950	13	15	16	17	21	16
Plus de 2950	13	19	19	23	16	20
Ensemble, %	100	100	100	100	100	100
Effectifs, n (unweighted)	1 445	2 448	281	4 020	193	8 387

¹ %; n (unweighted)

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ: Hommes vivants en ménages ordinaires résidant en France (N =).

 $Lecture: 8\% \ des \ hommes \ c\'elibataires \ et \ sans \ enfants \ sont \ diplôm\'es \ d'un \ master \ ou \ d'un \ diplôme \ de \ niveau \ bac+6.$

socioprofessionnelles plutôt féminisées : 13 % sont employés contre 9 % des hommes en général, et 18 % sont médiateurs contre 10 % des hommes en général. C'est aussi le cas pour les pères célibataires, qui sont eux aussi sur-représentés dans la catégorie des médiateurs.

En termes de revenus, les pères remis en couple tendent à se situer dans les tranches intermédiaires : ils sont moins nombreux que les autres hommes à avoir de très faibles revenus (seuls 5 % d'entre eux ont des revenus inférieurs à 550 euros mensuels, contre 11 % des hommes) mais sont aussi moins nombreux que les autres (à l'exception des hommes célibataires sans enfants) à avoir des revenus élevés (16 % d'entre eux gagnent plus de 2 950 euros mensuels, contre 20 % des hommes en général).

On peut avancer plusieurs hypothèses liées aux bénéfices différenciés à la conjugalité des hommes et des femmes. Ainsi, si la continuité entre situation de monoparentalité et remise en couple apparaît assez nette pour les femmes, elle l'est beaucoup moins pour les

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

hommes. Les hommes reformant des unions apparaissent assez différents de ceux élevant leurs enfants seuls. En premier lieu, le niveau de diplôme, la profession, le revenu et le patrimoine peuvent influencer la probabilité de se remettre en couple davantage pour les hommes ayant des enfants à charge que pour les femmes dans cette situation. Dans ce cas, cela signifie que les hommes les plus dotés culturellement et économiquement se remettraient moins en couple que ceux disposant de moins de ressources. Moins contraints sur le plan économique, les avantages matériels et financiers à la conjugalité et à la cohabitation jouent peut-être relativement moins pour eux que ceux disposant de plus faibles ressources.

L'autre explication tient au fait que la situation de monoparentalité ne précède pas nécessairement la recomposition familiale. En effet, la remise en couple d'un parent n'ayant pas la garde de ses enfants pourrait favoriser l'obtention de la garde de ceux-ci. À notre connaissance, des travaux portant sur de telles décisions de justice n'existent pas. Cependant, lorsqu'il s'agit de fixer la résidence principale des enfants lors d'une séparation, les juges aux affaires familiales mobilisent des critères différents pour évaluer cette possibilité chez les hommes et les femmes (tribunal? des couples). Là où un logement petit, des revenus faibles et la difficile articulation entre travail à plein temps et garde des enfants sont jugés problématiques pour les pères, ils ne le sont pas pour les mères. On peut donc penser que ces mêmes facteurs jouent si une demande de réexamen de la résidence des enfants est formulée après une remise en couple. Ainsi, l'accès à un logement plus grand, les économies d'échelle et la prise en charge du travail domestique voire parental par la nouvelle conjointe pourraient favoriser l'obtention de la résidence (alternée ou exclusive) par les pères n'ayant auparavant qu'un droit de visite. Ces mêmes facteurs pourraient expliquer que les pères n'ayant pas demandé la résidence de leurs enfants lorsqu'ils étaient célibataires formulent cette demande une fois remis en couple.

Beaux-pères et belles-mères : des positions sociales asymétriques

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des hommes adultes vivants en familles recomposées en fonction de leur situation parentale au moment de leur remise en couple. Il distingue les cas où les hommes remis en couple sont pères et se mette en couple avec un-e conjoint-e sans enfant (pères sans beaux-enfants), où les hommes sont pères et se mettent en couple avec un-e conjoint-e ayant des enfants (beaux-pères avec enfants) et

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

où les hommes sont sans enfants et se mettent en couple avec un-e conjoint-e ayant des enfants (beau-père sans enfants).

Tableau 7 – Caractéristiques sociales des hommes vivants en familles recomposées en fonction de leur statut parental (au moment de la remise en couple)

Caractéristique	Beau-père avec enfants	Beau-père sans enfants	Père sans beaux-enfants	Ensemble	
Plus haut niveau de diplôme, %					
Doctorat, ingénieur, grande école	3	3	4	3	
Master, bac+6	9	4	7	6	
Licence, BTS, DUT, santé social	20	17	19	18	
Baccalauréat	27	20	17	20	
CAP ou BEP	24	33	37	33	
Brevet des collèges	4	4	5	4	
Sans diplôme ou CEP	13	18	10	16	
Catégorie socioprofessionnelle, %					
Petit-e indépendant-e	7	12	10	11	
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	11	14	13	13	
Cadre du public/culture	3	2	5	3	
Médiateur-ice	26	9	14	12	
Technicien-ne	7	8	11	9	
Employé-e qualifié-e	6	7	10	7	
Employé-e non qualifié-e	3	3	6	3	
Ouvrier-e qualifié-e	26	26	26	26	
Ouvrier-e non qualifié-e	11	10	3	9	
Retraité-e	0	3	0	2	
Autre inactif-ve	1	5	2	4	
Ensemble, %	100	100	100	100	
Effectifs, n (unweighted)	73	432	105	610	

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : hommes appartenant à des familles recomposée (ménages ordinaires résidant en France) (N=610).

Les beaux-pères sans enfants au moment de la remise en couple apparaissent moins diplômés que les pères : ils sont moins souvent titulaires de diplôme d'un niveau supérieur au baccalauréat que les pères : 24% contre 32% des pères ayant de beaux-enfants et 30% des pères sans beaux-enfants. Les beaux-pères qui avaient déjà des enfants au moment de la remise en couple sont représentés chez les professions intermédiaires occupants des postes de médiateurs par rapports aux autres hommes vivant en familles recomposées. Les beaux-pères (avec ou sans enfants) sont aussi sur-représentés chez les ouvriers non-qualifiés si on les compare aux pères sans beaux-enfants. Les différences de revenus observées entre ces catégories d'hommes ne sont en revanche pas significatives.

Comme le tableau précédant, le tableau ci-dessous présente les caractéristiques sociales des femmes vivant dans des familles recomposées, en fonction de leur statut parental au moment de la remise en couple. Il compare trois groupes : les belles-mères avec enfants, les belles-mères sans enfants, et les mères sans beaux-enfants.

Les belles-mères sans enfants au moment de la mise en couple sont davantage diplômées que les autres groupes, avec 18~% ayant un Master, contre seulement 9~% des belles-mères avec enfants et 7~% des mères sans beaux-enfants, et seuls 6% sans

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

Tableau 8 – Caractéristiques sociales des femmes vivants en familles recomposées en fonction de leur statut parental (au moment de la remise en couple)

Caractéristique	Belle-mère avec enfants	Belle-mère sans enfants	Mère sans beaux-enfants	Ensemble
Plus haut niveau de diplôme, %				
Doctorat, ingénieur, grande école	0	1	0	0
Master, bac+6	9	18	7	10
Licence, BTS, DUT, santé social	28	25	23	24
Baccalauréat	22	20	23	22
CAP ou BEP	20	27	24	24
Brevet des collèges	6	3	7	6
Sans diplôme ou CEP	16	6	16	13
Catégorie socioprofessionnelle, %				
Petit-e indépendant-e	6	1	2	3
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	9	6	6	6
Cadre du public/culture	8	7	3	5
Médiateur-ice	22	24	18	20
Technicien-ne	0	1	2	1
Employé-e qualifié-e	28	14	25	22
Employé-e non qualifié-e	5	14	15	13
Ouvrier-e qualifié-e	1	14	4	6
Ouvrier-e non qualifié-e	5	7	10	9
Retraité-e	0	0	1	1
Autre inactif-ve	15	11	15	14
Tranche de revenus, %				
Sans revenus	5	9	9	9
Moins de 550	15	7	13	12
Entre 550 et 850	9	3	6	6
Entre 850 et 1250	7	16	16	15
Entre 1250 et 1850	24	17	21	20
Entre 1750 et 2250	13	29	17	20
Entre 2250 et 2950	13	15	10	12
Plus de 2950	14	4	8	8
Ensemble, %	100	100	100	100
Effectifs, n (unweighted)	78	113	438	629

Source : Budget de famille, 2017

Champ : femmes appartenant à des familles recomposée (ménages ordinaires résidant en France) (N=610).

diplôme ou seulement le CEP contre 16% pour les autres. Elles ne sont pourtant pas sur-représentées chez les cadres par rapports aux belles mères ayant des enfants et aux mères sans beaux-enfants, mais seulement chez les médiatrices. Dans les classes populaires, elles apparaissent en revanche sous représentés chez les employées (28% sont employées contre 35% en moyenne), catégorie habituellement plus féminine, et sur-représentées chez les ouvrières (21% sont ouvrières contre 15% en moyenne), notamment qualifiées, catégorie habituellement plus masculine. Ainsi, elles ont des revenus plus élevés que les autres, puisque 48% d'entre elles gagnent plus de 1750 euros par mois contre 40% des femmes vivants en familles recomposées.

Ainsi les beaux pères sans enfants sont moins diplômés que les autres hommes vivants en famille recomposée, en ce sens, ils sont d'avantage représentés chez les ouvriers non-qualifiés. A l'inverse, les belles-mères sans enfants sont d'avantage diplômés que les autres femmes vivants en famille recomposée et occupent d'avantage des emplois de catégories intermédiaire ou subordonnés mais qualifiés. Il est aussi intéressant de noter la sur-représentation des beaux-pères dans les emplois de catégories intermédiaires à dominante féminine (les "médiateur-ice-s") et des belles-mères dans les emplois subalternes à dominante masculine (les ourvier-e-s). Ainsi, d'une part les positions dans les rapports sociaux de classe des beaux-pères et des belles-mères ne sont pas analogues, et semble correspondent aux différences de positions observées pour les mères et les pères célibataires. D'autre part, on observe sur-représentation des beaux-pères et des pères remis en couple dans les catégories socio-professionnelles à dominantes féminines et des belles-mères et des mères remises en couple dans les catégories à dominantes masculine. Ces deux résultats tendent à accréditer l'hypothèse d'une forme d'homogamie professionnelle dans les unions conjugales secondaires.

Des unions secondaires plus ou moins inégalitaires?

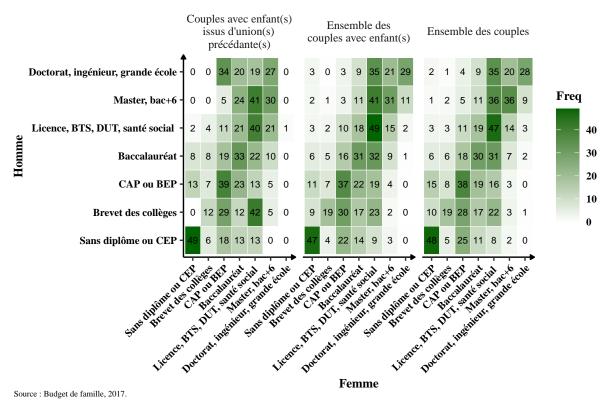
Au vu des caractéristiques spécifiques que possèdent les mères, les pères, les belles-mères et les beaux-pères, on peut se demander si les unions secondaires sont plus ou moins homogames que les premières unions.

Une homogamie de profession plus que de diplôme

Les graphiques ci-dessous présentent les plus hauts niveau de diplôme des femmes en fonction de ceux des hommes. Ils permettent de comparer les couples vivants avec des enfants issus d'unions précédentes à l'ensemble des couples vivants avec des enfants et des couples avec ou sans enfants.

Si l'on regarde les niveau de diplôme, les couples formés après une première histoire conjugale et familiale apparaissent moins clairement homogames que le reste de la population. En effet, les hommes diplômes d'un doctorat, de grande école ou d'école d'ingénieur sont 27% a être en couple avec une femme diplômée de master (contre 20 à 21% pour l'ensemble des couples ou l'ensemble des couples avec enfants). Ils sont également 34% a être en couple avec une femme diplômés d'un CAP ou d'un BEP contre 3 à 4% pour l'ensemble des couples. Parmi les diplômés du brevet des collèges, ils sont aussi 42% a être en couple avec une femme diplômée d'une licence, d'un BTS, d'un DUT ou d'un diplôme sanitaire et social (niveau bac +2), contre entre 22 et 23% de l'ensemble des couples. Ces spécificités sont vraisemblablement lié aux caractéristiques propres des mères célibataires (moins diplômées que les autres). Elles informent cependant sur les niveau d'inégalités

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.



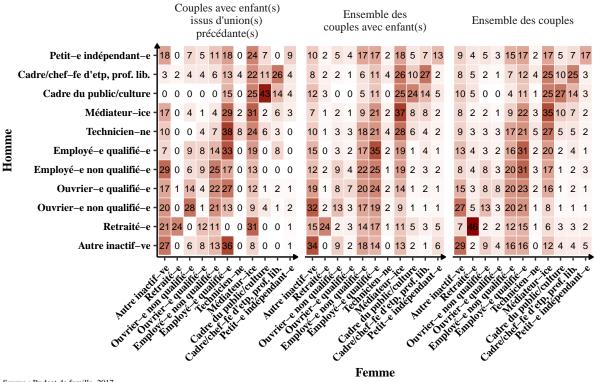
Champ : Couples de sexes différents vivants en ménages ordinaires résidant en France (n = 4448) Lecture :

FIGURE 8 – Homogamie de diplome : Diplôme des femmes en fonction de celui des hommes entre les conjoit-e-s qui forment ces ménages à la structure familiale recomposée.

Les graphiques ci-dessous présentent les professions des femmes en fonctions de celles des hommes.

Les couples formées par des unions secondaires dans le cadre des recompositions familiale apparaissent également singuliers du point de vue des l'appartenance des conjoints aux catégories socio-professionnelles. Là oû l'homogamie de diplôme apparaît plus faible pour ces couples que pour l'ensemble des couples, l'homogamie de profession apparaît elle plus forte. C'est en particulier vrai pour les cadres du public ou de la culture (43% des hommes occupant ces postes sont en couple avec des femmes occupent ces mêmes poste, contre 24% dans les couples avec enfants et 27% dans l'ensemble des couples. On observe la même chose à l'autre bout du spectre social, chez les ouvriers et ouvrières non qualifiées : 28% des ouvriers non qualifiés sont en couple avec une ouvrière non qualifiée, contre 13% dans l'ensemble des couples. Cette homogamie de profession plutôt plus que de diplôme peut s'expliquer par les temporalités de mise en couple et de remise en couple. Si de plus en plus de couple se rencontrent durant leurs études, souvent communes, et se

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.



Source : Budget de famille, 2017.

Champ : Couples de sexes différents en vivantsménages ordinaires résidant en France (n = 4448)

ecture:

FIGURE 9 – Homogamie de profession : Profession des femmes en fonction de celle des hommes

forment à cette occasion, favorisant de fait l'homogamie de diplôme, les effets différenciés de la conjugalité sur les hommes et les femmes font rapidement diverger les carrières féminines et masculines, produisant, de fait, des couples moins homogames du point de vu de la profession que du diplôme (Milan? Bouchet-Valat, Sébastien Grobon, population). Les unions à l'origine de recompositions familiales interviennent mécaniquement plus tardivement dans les trajectoires individuelles. De ce fait, lors des secondes unions, le conjoint ou la conjointe est deux fois plus fréquemment rencontrée sur le lieu de travail que lors des premières unions, et il est plus rare d'avoir connu le nouveau ou la nouvelle conjointe à l'occasion des études (Vianney? Costemalle). Une autre spécificité des couples formant des ménages à la configuration familiale recomposée tiens à la plus grande association entre un-e actif-ve et un-e inacti-ve. 30% des hommes retraités sont ainsi en couple avec une femme occupant une position de "médiatrice" au sein des professions intermédiaires, contre seulement 11% des hommes dans l'ensemble des couples avec enfants. Dans ces derniers les hommes retraités sont en effet majoritairement en couple avec une femme retraité (24%). Dans les couples de familles recomposées, les hommes inactifs (autres que

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

retraités) sont également majoritairement avec des employées qualifiées (39%), là ou ils sont majoritairement avec des femmes elles aussi inactives dans les couples avec enfants (33%). Cela s'explique également par l'age des conjoints, mécaniquement plus élevé dans les secondes unions.

Des inégalités de revenu et d'épargne

Les moments de séparation, parce qu'ils sont des moments de comptabilité concrête, permettent d'objectiver les effets différenciés de la conjugalité et de la parentalité sur les hommes et les femmes (**Tibunal?** des couples). Après la rupture, les femmes ayant le plus souvent la garde des enfants, ces différences entre ex-conjoints s'accentuent (**ref?**?). [Revue de littérature plus détaillée sur ces deux aspects.]

En même temps, les couples formant des ménages à la configuration familiale recomposée sont moins souvent homogames si l'on regarde leur niveau de diplôme, mais il le sont plus souvent que les autres couples si on regarde leur position professionnelle. Ainsi on pourrait s'attendre à ce que ces couples, qui se forment plus fréquemment sur leur lieu de travail (costemalle?), aient des revenus plus proches que les couples formés plus tôt dans les trajectoires individuelles. Ainsi on peut se demander comment s'articule ensemble les effets des trajectoires conjugales et familiales différentiés des hommes et des femmes avant la recomposition familiale et ceux de l'homogamie professionnelle.

Encadré n° 4: Contribution féminine aux revenus du couple

Afin de quantifier l'inégalité de revenus entre conjoint, on calcule la contribution féminine aux revenus du couple. La part du revenu que la femme apporte au couple correspond à sa contribution par rapport au total des revenus individualisables perçus par les deux membres :

 $Contribution \ f\'{e}minine = \frac{Revenus \ de \ la \ femme}{Revenus \ de \ l'homme+Revenus \ de \ la \ femme}$

Si les revenus de l'homme et de la femme sont identiques, la contribution de la femme est de 50 Elle est de 0 Il est à noter que dans 1,7

Dans l'ensemble dans un couple sur quatre, la femme gagne un revenu plus élevé que son conjoint. Nos résultats sont ici convergents avec ceux obtenus par (Morin2014?) à partir de l'enquête revenus fiscaux et sociaux. Le graphique ci-dessous présente la contribution des femmes aux revenus du ménage en fonction de la configuration familiale du ménage.

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

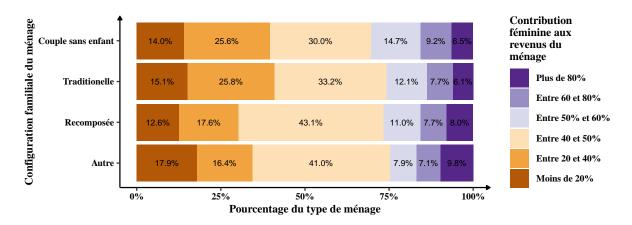


FIGURE 10 – Inégalité de revenu dans les couples en fonction de la configuration familiale du ménage

Dans 73,3% des ménages à la configuration familiales recomposée, le revenu masculin est plus élevé que le revenu féminin. On observe des proportions similaires (74,1%) dans les ménages à la configuration familiale traditionnelle. Les couples vivants sans enfants à leur domicile apparaissent légèrement moins inégalitaires que ceux vivant avec enfants (69.6%). La naissance d'enfant constitue en effet un moment d'accentuation des trajectoires professionnelles divergentes entre hommes et femmes (MeursPailhéPonthieux?). C'est donc avant tout la présence d'enfants dans le ménage qui joue ici. Les femmes remises en couples ont probablement subi, comme les autres, le ralentissement de leur progression professionnelle, et notamment salariale, après la naissance de leurs enfants. A l'inverse les hommes subissent, moins souvent que les femmes, une perte de revenus après la naissance de leurs enfants, ils semblent même bénéficier d'une plus forte progression salariale après leur mise en couple (retrouver? la ref). En revanche, les couples à l'origine de recompositions familiales les inégalités en défaveur des femmes apparaissent moins fortes que dans les autres couples : dans 43,1% d'entre eux, la femme contribue entre 40 et 50% aux revenus du ménage contre 30% dans les couples formant des ménages à la configuration familiale traditionnelle.

Cela s'explique en effet par la sur-représentation des configurations familiales recomposées dans lesquelles ce sont des mères célibataires qui se sont remises en couple. Le graphique ci-dessous présente la contribution des femmes aux revenus du ménage dans les familles recomposées, en fonction du sexe des parents. Il distingue les cas ou les hommes et femmes ont tous les deux des enfants, y compris issus de l'union actuelle, (mères et pères en couple), les cas ou seuls la femme à des enfants (mère en couple) et les cas ou

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

seul l'homme à des enfants (père en couple).

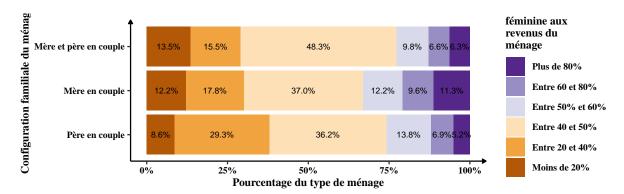


FIGURE 11 – Inégalité de revenu dans les familles recomposées en fonction du genre des parents

Ainsi, dans 33,1% des cas une mère célibataire est remise en couple avec un homme sans enfants cohabitants, celle-ci a des revenus supérieurs à ceux de son conjoint. Dans 11,3% des cas, cette dernière contribue même à plus de 80% aux revenus individualisables du ménage. On peut probablement expliquer cela par le passage de ces mères par une période de monoparentalité. En effet, bien que les mères ayant la garde de leurs enfants connaissent une chute brutale de leur niveau de vie au moment de la séparation, ces difficultés économiques favorisent le retour à l'emploi pour les femmes qui étaient inactives avant la rupture conjugale (bonnet2016?). A l'inverse, dans 74,1% les couples de sexes différents vivants seulement avec les enfants de l'homme, l'homme à un revenu supérieur à la femme. Dans 37,9% des cas, la contribution féminine aux revenus du couple est même inférieure à 40%. On observe bien un effet de la situation parentale dans ces couples puisque le fait d'avoir des enfants tend à renforcer les inégalités de revenus dans le couple pour les hommes et la modérer pour les femmes.

Ainsi, les couples à l'origine de recompositions familiales apparaissent aussi souvent inégalitaires que les autres couples vivants avec des enfants. En revanche, cette inégalité, en défaveur des femmes est souvent moins forte que dans ces derniers : les femmes ont souvent un revenu inférieure mais proche de celui de leur conjoint. Les mères célibataires remises en couple avec un homme sans enfants apparaissent plus souvent que les autres dans des couples ou inégalité de revenu est en leur faveur. Ces inégalités de revenus, aussi fréquentes que dans les autres familles, mais moins fortes sont cohérentes avec plus forte homogamie de professions. Cette homogamie, probablement liée à des rencontres plus fréquentes sur le lieu de travail lors avec l'avancée en âge, ne corrige en revanche pas les

effets différenciés des trajectoires conjugales et familiales antérieures sur les hommes et les femmes, elle ne semble que modérer les inégalités à l'intérieur du couple.

Décrire la position sociale des familles recomposées : articuler les positions dans les rapports sociaux des membres du ménage

Raisonner à l'échelle de l'individu nous a permis de caractériser assez finement les positions sociales des adultes appartenant aux ménages à la configuration familiale recomposée. Puis, travailler à l'échelle du couple, en confrontant les caractéristiques des hommes et des femmes a permis de saisir certains aspects des rapports sociaux de sexe à l'intérieur des familles. Si l'échelle du ménage ne permet de saisir que partiellement les faits sociaux de déployant à une échelle inter-individuelle (logement, enfants, couple) (Bonvalet?; Toulemont?), c'est celle qui est utilisée dans les enquêtes de la statistique publique. Caractériser socialement les ménages, et non seulement les individus qui les composent permet par exemple d'étudier les caractéristiques des logements en fonction des ménages qui y vivent, la réussite scolaire des enfants en fonction des ménages auquel ils appartiennent ou encore de calculer un niveau vie commun à l'ensemble des membres.

Dans les familles recomposées plus que dans les autres, les enfants ne sont pas tous des enfants communs au couple et les couples sont moins homogames du point de vu du diplôme, mais d'avantage du point de vue de la profession. Ainsi, résumer la position sociale du ménage à celle de la personne de référence, ne nous paraissait pas satisfaisant. La personne de référence est en effet le principal apporteur de ressource. A égalité de de ressources, la personne de référence est, par ordre de priorité l'actif puis le retraité puis l'autre inactif. A situation égale, la personne de référence est la plus âgée. Or, dans les familles recomposées, les beaux-parents, surtout lorsqu'ils n'ont pas eux-même d'enfants, ont en moyenne des revenus plus élevés que les parents. Ils sont donc mécaniquement plus souvent personne de référence que les parents. Ainsi, la priorité serait ici non seulement donnée à l'homme, mais en particulier au beau-père sans enfants dans le ménage.

Une approche multidimentionelle de la stratification sociale

Nous aurions pu construire une PCS "Ménage" en suivant la nouvelle nomenclature mise en place en 2020. Codée par une opération de synthèse des catégories socioprofessionnelles (CSP) des deux membres du couple lorsqu'il existe, cette PCS « ménage » est chargée de mieux rendre compte de la position sociale du ménage. Cependant en cherchant à synthétiser dans une même échelle des positions sociales dans les rapports sociaux de classes et de genre parfois antagoniques, cette refonte ne change pas fondamentalement de perspective : le ménage reste une unité de base, presque assimilable à un individu. C'est pourquoi nous avons choisit ici de reproduire la méthode proposée par Joannie Cayouette-Remblière et Mathieu Ichou (Cayouette-Remblière et Ichou, 2019). Selon les auteur-ice-s, la méthode proposée dans l'article permet justement, en combinant de multiples dimensions de la stratification sociale et en ne réduisant pas celles-ci à une échelle unique, "le passage d'une analyse de la sphère de la production à l'étude de celle de la reproduction" selon l'expression d'Alain Desrosières. Une des limites importante de cette méthode est qu'elle produit des résultats sensiblement différents en fonction des données utilisées, ce qui rend difficile toute comparaison avec d'autres enquêtes. L'application de la nomenclature PCS Ménage aurait justement eu l'avantage de la comparabilité. Cependant, l'introduction de la PCS ménage étant récente, il n'existe pas encore, à notre connaissance de travaux portant sur les familles recomposées faisant usage de cette nomenclature.

Chercher à caractériser socialement les familles recomposées suppose donc approche qui prend en compte les configurations conjugales de manière fine. Selon Joannie Cayouette-Remblière et Mathieu Ichou, "Caractériser la position sociale d'un groupe d'individus, tel qu'une famille, un ménage ou une maisonnée, pose au moins trois problèmes : premièrement, celui des dimensions de la stratification sociale à privilégier; deuxièmement, celui des frontières du groupe pertinent pour définir la position sociale; troisièmement, celui du principe à retenir pour agréger les caractéristiques individuelles des membres de ce groupe." (Cayouette-Remblière et Ichou, 2019, p. 3). La méthode proposée dans leur article procède par analyse des correspondances multiples puis par classification ascendante hiérarchique sur les axes interprétables comme structurants la stratification sociale. Elle offre une solution aux premiers et troisièmes problèmes. Dans le cadre qui est le notre, celui des recompositions familiales, le deuxième problème est loin d'être anecdotique : l'existence

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe hors du ménage éventuellement débiteur ou débitrice d'une pension alimentaire et fréquentant éventuellement certains des enfants du ménage plus ou moins régulièrement pose de toute évidence la question de la pertinence des frontières du ménage tel que définit dans la statistique publique. Cependant, l'enquête Budget de famille ne fournit pas de données permettant de positionner socialement les ex-conjoints et ex-conjointes des couples étudiés. Il n'est ainsi pas possible, dans ce cadre, de dépasser ce deuxième problème.

Encadré n° 5: Des résultats convergents

En comparaison du travail réalisé par Joannie Cayouette Remblière et Mathieu Ichou, les variables choisies ici donnent plus de place à la mesure de l'homogamie et des ressources économiques du ménage, et moins aux positions dans les rapports sociaux de race, aux trajectoires migratoires, à la nationalité ainsi qu'à la composition. C'est l'un des autres avantages de cette méthode : elle permet d'adapter les dimensions de la stratification sociale privilégiées à l'objet étudié.

On observe des formes d'équivalence entre les dimensions de l'analyse réalisée ici et celles réalisées par Joannie Cayouette Remblière et Mathieu Ichou sur les données du Panel de la DEPP et sur l'enquête Trajectoires et Origines de l'Insee. Les deux premiers axes de l'ACM, correspondant au volume global de capitaux et à la localisation résidentielle, sont identiques aux deux premiers axes obtenus par les auteur-e-s de l'article. Le troisième axe, qui correspond au volume de patrimoine détenu par les ménages, n'a pas d'équivalent dans l'article, mais il s'explique par l'importance accordée au patrimoine dans le choix des variables introduites dans l'ACM. L'opposition entre les "gens du public" et les "gens du privé" [@Singly] se retrouve ici sur l'axe 6, celle entre les indépendants et les salariés sur l'axe 7.

De même, les septs clusters obtenus garce à la CAH montrent des ressemeblences avec ceux ebtenus pare les auteur-ice-s de l'article, en paticulier avec ceux obtenus à partir de l'enquête Trajectoire et Origine. Ainsi, les cluster 2 et 7 crespondent respectivement aux cluster T2/P2 et T1/P1 de l'article : il s'agit des classes superieures à fort capital culturel et des classes superieures à fort capital économique. On retrouve aussi les "petits-moyens" (C1 dans notre travail et T4 dans l'article). Les "petits indépendants" (C5) trouvent ainsi leur equivaent dans les cluster T5 et P6. Le cluster des "classes populaires urbaines et célibataires" (C6) se situe quemque part entre les ouvriers et employés célibataires de trajectoires et Origines (T6) et la petite fonction publique du panel de la DEEP (P5). Enfin les "classes populaires précaires" (C3), apparaissent prochent des classes populaires précarisées du panel de la DEEP (P9) et des "classes populaires imigrés urbaines" de Trajectoire et Origine (T8).

Pour plus de détails sur la construction de la variable de position sociale du ménage, voir les développements en annexe

En reproduisant la méthode proposé par les auteur-ice-s de l'article, nous avons

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

construits 7 clusters qui correspondent à 7 fractions de classes.

Le cluster 1 [C1] comprend 20% de la population (et 21,8% de l'échantillon), est constitués d'hommes ouvriers qualifiés (37,1%) et de femmes employés (50,3,%) rarement inactif-ve-s mais plus souvent retraité-e-s qui habitent dans des communes rurales, ou des villes petites et moyennes. Iels ont des niveau de diplômes assez faibles mais possèdent des qualifications techniques (CAP ou BEP notamment). Iels ont des niveaux de vie et de patrimoine (estimé) intermédiaires. Iels sont majoritairement propriétaires avec ou sans crédit (92,1%) et résident généralement dans des maisons (92,3%) plutôt que des appartements. Iels sont principalement nés en France. Lorsqu'iels sont salarié-e-s, iels très majoritairement en emplois à durée indéterminée et à temps complet. Ils représentent donc les fractions les plus stables et qualifié du salariat d'exécution, accédant de ce fait à un niveau de vie intermédiaire et à la propriété immobilière. C'est pourquoi nous avons choisit de les nommer les "petits-moyens", en référence aux fractions de classes étudiées par (cartiercoutantmascletsiblot?).

Le cluster 2 représentent 9,3% des ménages (7% de l'échantillon). Les hommes et les femmes qui y appartiennent occupent des postes de cadre du public ou de la culture (environ 30%), de cadre du privé, chef d'entreprise et profession libérale (environ 20%) et de professions intermédiaires "médiatrices" (15% pour les hommes et 20% pour les femmes). Iels sont majoritairement diplomé-e-s d'un master et sont sur-représentés parmi les diplômé-e-s d'un doctorat, des écoles d'ingénieur ou des grandes écoles et vivent dans les grandes villes et l'agglomération parisienne. Iels ont des niveaux de vie parmi les plus élevés, mais sont le plus souvent locataires (61,6%) et vivent en appartement (73,7%). Très diplomés, urbains et occupant des emplois d'encardement plutôt dans le secteur public, ces ménages n'accedent par pour autant au niveau de vie ou de patrimoine les plus élevés ni la propriété de leur logement. En ce sens, nous avons choisit de les nommer, la "bourgeoisie culturelle", pour refléter les distinctions opérées au sein des classes supérieures selon la structure des capitaux détenus (bourdieudistinction?)

Le cluster 3 représente 9,2% des ménages (15,9% de l'échantillon). Ils comprend des hommes ouvriers (50,8%), retraités ou, dans une moindre mesure inactifs et des femmes principalement inactives (48,7%) et moins souvent opuvière non qualifiées (19%). La très grande majorité d'entre elleux sont sans diplômes ou avec seulement le CEP. Ils

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

ont des niveau de vie particulièrement faibles puisque 45,2% de ces ménages se trouvent dans le premier décile de niveau de vie et des patrimoines nuls ou très faibles. Iels sont majoritairement locataires de leur logement (83,2%) et résident en appartement (69,3%). Les hommes et les femmes de ces ménages sont sur-représenté parmi les travailleur-euse-s en contrat à durée déterminée et les sans emplois. Seuls la moitié des hommes et des femme de ce cluster sont nés-e-s en France métropolitaine, et environ un tiers sont né-e-s en Afrique. Iels représentent donc les fractions les plus précaires et pauvres des classes populaires, souvent immigrés et probablement souvent issus de l'immigration. Nous ne disposons pas, ici des variables nécéssaires pour affirmer, que l'appartenance à cette fraction de classe signifie aussi une posisition dominée dans les rapports sociaux de "race", en ce sens avons décidé de nommé ce cluster les "classes populaires précaires", tout en gardant à l'esprit les liens entre immigrations et précarisation sur le marché du travail (brinbaum?)

Le cluster 4 comprend 22% des ménages (19,3% de l'échantillon). Il est composé de femmes occupants des emploi de catégorie intermédiaires notamment de médiatrices (45,2%) et d'homme occupant des emploi intermédiaires mais aussi de cadre du privé, de chef d'entreprise ou de professions libérales pour 20,4% d'entre eux. Iels ont donc logiquement des niveaux de diplôme correspondants à ces emplois (entre le baccalauréat et la licence). Ces ménages vivent principalement hors de l'agglomération parisienne, ce qui leur permet d'accéder à un niveau de vie proche de celui du cluster 2 (les classes supérieures à dominante culturel) mais aussi à la propriété de leur logement (92,1%), le plus souvent avec crédit en cours de remboursement (53,5%). Ceux-ci estiment leur patrimoines dans les tranches les plus hautes, et semblent donc posséder des biens, notamment immobilier, de valeurs plus élevé que les "petits-moyens" du premier cluster. En ce sens, nous avons choisit de les nommer les "classes moyennes supérieures de province".

Le cluster 5 concentre 6,9% des ménages (7,8% de l'échantillon). Il est composé majoritairement d'hommes et de femmes petit-e-s indépendant-e-s, de niveau de diplôme inférieure ou équivalent au baccalauréat. Ces ménages se caractérisent par des niveaux de vie très faibles (40,1% appartiennent au premier décile) mais des niveau de patrimoines notables (77,3% estiment leur patrimoine à plus de 30 000 euros, et 22% à plus de 350 000 euros). Ils sont en effets souvent propriétaires de leur logement (64.8%). Ils sont sur-représentés dans les communes rurales et les petites communes, probablement du fait de la présence des agriculteurs dans ce groupe. Logiquement, nous avons donc nommé ce

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

cluster les "petits indépendants".

Le cluster 6 comprend 25% des ménages (22,7% de l'échantillon). Il est composé par des ménages ou vivent des femmes employées (53,6%) et des homme ouvriers qualifiés (29%) et dans une moindre mesure occupant des emploi d'employés (19,8%) ou de professions intermédiaires (23,7%). Iels ont des niveau de diplômes intermédiaires, mais des niveau de vie plus faibles que les "petits-moyen". Les hommes et les femmes de ces ménages sont en effet sur-représentés parmi les salariés en contrat à durée déterminée. Ces ménages résident principalement dans les grandes villes et l'agglomération parisienne (70,9%), ce qui se traduit par la location d'un logement (88,7% d'entre eux), le plus souvent d'un appartement (78,5%). Les personnes né-e-s en Afrique et dans les DOM-TOM y sont sur-repésentées tout en restant minoritaires. Il s'agit en majorité de célibataires sans enfant s (41,6%) et de familles monoparentales (19,2%), ce qui explique la faiblesse de leur niveau de vie en comparaison des emploi occupés. En ce sens, nous proposons de les nommer les "classes populaires célibataires et urbaines".

Enfin le cluster 7 comprend 7,1% des ménages (5,4% de l'échantillon). Les hommes et les femmes qui y appartiennent occupent des emplois de cadre du privé, de chef-fe d'entreprise ou des professions libérales (72,9% des hommes et 51,6% des femmes) et plus marginalement de cadre du public ou de la culture (10,4% des hommes et 15,8% des femmes). Iels sont très fortement diplomé-e-s et ont le niveau de vie le plus élevé de tous les clusters (70,6% appartiennent au 10ème décile). Encore d'avantage que ménages appartenant à la bourgeoisie culturelle, ces ménages résident dans les grandes villes, et particulièrement dans l'agglomération parisienne (43%). Cependant, à la différence des premières, ces ménages résident majoritairement dans des maisons (64,6%) et sont propriétaires de leur logement (84,6%). Ainsi, ils estiment leur patrimoines élevés : 69,3% déclarent un patrimoine du ménage supérieur à 350 000 euros. Il est également interéssant de noter que les personne né-e-s à l'étranger hors UE et Afrique y sont légerment surreprésenté, traduisant le caractère cosmopolite de la bourgeoisie économique (wagner?). Nous avons donc choisit de nommer ce cluster, la "bourgeoisie économique", pour traduire, comme dans le cas de la bourgeoisie culturelle, la structure des capitaux détenus par cette fraction de classe (bourdieudistinction?).

Les variables décrivant la composition et la structure familiale des ménages ont

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

été volontairement exclu de l'analyse géométrique des données. L'espace social ainsi produit ignore donc, par construction, les configurations familiale.s L'axe 4 de l'analyse met cependant en évidence l'importance de la conjugalité et de la bi-activité dans la stratification sociale, notamment au sein des classes populaires. L'analyse des clusters confirme l'importance de celles-ci. En premier lieu, comme le montre les clusters 1 et 6, dans les classes populaires, le célibat est associé à une plus grande précarité, notamment pour les homme seuls et les mères célibataires. En miroir, le cluster 1 constituant les "petits moyens", parmi lesquels les couples sont majoritaires et sur-représentés par rapport à l'ensemble de la population, accèdent, y compris avec des niveau de diplômes plus bas, à des positions professionnelles et des revenus plus élevés que les individus des clusters 1 et 6.

La recomposition familiale, une configuration familiale plus fréquente dans les classes populaires.

Il s'agit maintenant de situer les configurations familiales dans l'espace social. Le tableau ci-dessous présente la répartition des configurations familiales selon les fractions de classe, en pourcentages. Pour chaque type de ménage, les pourcentages indiquent la proportion des différentes fractions de classes sociales. Comparer ces proportions à la distribution globale permet de déterminer si certaines configurations familiales sont sur-représentées ou sous-représentées dans certaines fractions de classes.

Tableau 9 – Types de configuration familiale en fonction des fractions de classe

Caractéristique	Couple sans enfant	Traditione	lleRecompose	éeMonoparer	nt :Re rsonne seule	Autre	Ensemble
Fraction de classe, %							
Classes populaires précaires [C3]	5,9	8,1	14	14	10	12	9,2
Classes populaires célibataires et	14	15	20	47	39	25	25
urbaines [C6]							
Petits indépendants [C5]	6,1	7,1	9,2	6,9	7,3	4,8	6,9
Petits-moyens [C1]	32	21	22	7,6	12	33	20
Classes moyennes superieures	23	30	21	14	15	18	22
[C4]							
Bourgeoisie culturelle [C2]	9,7	7,2	7,1	8,0	13	4,5	9,3
Bourgeoisie économique [C7]	9,2	12	6,7	2,2	3,1	1,9	7,1
Ensemble, %	100	100	100	100	100	100	100

Note:

Source: Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en France dont la personne de référence ou son/sa conjoint-e est un adulte agé de 25 à 65 ans (N = 12355).

Lecture : 14% des couples sans enfants appartiennent aux classes populaires urbaines.

D'une manière générale, dans les ménages recomposés, les classes populaires

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

précaires (C6) sont sur-représentées à 14% par rapport à 9,2%. Les petits indépendants (C4) sont également sur représentés à 9,2% par rapport à 6,9%. Logiquement, les classes populaires célibataires et urbaines y sont sous-représentées. Les classes supérieures (à dominante culturelle comme économique) y sont également légèrement sous-représentés. Cependant, lorsqu'on les compare aux ménages à la configuration familiale traditionnelle, elles apparaissent largement sur-représentées dans les fractions les plus défavorisées. Elles sont en effet beaucoup moins nombreuses appartenir à la bourgeoisie économique (6,7% contre 12% des familles traditionnelle), et aux classes moyennes supérieures (21% contre 30%). Elles sont beaucoup plus nombreuses à appartenir à la fraction la plus pauvre, les classes populaires précaires (14% contre 8,1%) et même aux classes populaires célibataires et urbaines (20% contre 15%). En cela, elle se rapproche des ménages à la configuration familiale monoparentale : ils sont 14% à appartenir aux classes populaires précaires et 47% à appartenir aux classes populaires célibataires et urbaines. Ainsi, les familles recomposées sont gloablement sur-représentés dans les clases populaires et moyennes si on les compare aux classes supérieures. Elles représentent ainsi 6,2% des classes populaires précaires, 5,6% des petits indépendants, et 4.5% des "petits moyens" contre 4% des classes moyennes supérieures, 3,2% de la bourgoisie culturelle et 3,2% de la bourgeoisie économique.

On peut avancer plusieurs explications à la fréquence plus élevées des recompositions familiales dans classes populaires. On sait que les mères célibataires se remettent d'autant moins en couple qu'elles ont des revenus et des diplômes élevés (retrouver?). En miroir, la précarité et la faiblesse des revenus des mères célibataires favorise leur remise en couple. Ainsi, dans les milieux où les contraintes budgétaires pèsent plus lourds, la cohabitation conjugale apparaît comme un moyen de limiter les dépenses, notamment de logement, et accélère la mise en couple cohabitant (retrouver?). Cette remise en couple peut ensuite favoriser l'accès aux positions plus favorables. La conjugalité constitue en effet une ressource pour accéder à la propriété (Lambert, 2005) et accéder aux fractions les plus stables des classes populaires et aux classes moyennes (amosséCartier?). De fait, c'est cela qui sépare les classes populaires célibataires et urbaines des petits moyens.

Si la remise en couple semble permettre, pour une partie au moins des parents célibataires appartenant aux classes populaires, d'accéder aux fractions les plus stables de celles-ci, elles produisent probablement des effets différenciées sur les parents et les beaux-parents suivant leur appartenances aux groupes sociaux de sexe. Il n'est en effet

Chapitre 2 : Se remettre en couple. Des configurations conjugales spécifiques.

pas certains que les parents isolés accèdent effectivement à un niveau de vie plus élevé et à la propriété de leur logement puisque ces informations sont récoltées à l'échelle du ménage et non de l'individu dans l'enquête. Ainsi, on observe effectivement un accroissement du niveau de vie avec la remise en couple si bien qu'une convergence du niveau de vie avec celui précédant la rupture se produit (Demaison et al., 2019b!). La hausse des revenus individuels en lien avec la reprise d'activité des femmes qui étaient sans emploi avant la séparations explique une partie de cette hausse de niveau de vie pour les mères célibataires. Cependant, elle s'explique surtout par le revenu du nouveau ou de la nouvelle conjoint-e qui est, par construction, pris en compte dans le calcul du niveau de vie des ménages. Il en va de même pour la situation vis-à-vis du logement. Le logement peut très bien appartenir à un seul des deux membres du couple, le ménage est considéré comme propriétaire.



Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Ainsi, travailler sur les conséquences économiques des recomposions suppose de travailler sur ce qui se passe au sein des ménages, de chercher à saisir les arrangements économiques qui s'y déploient. En travaillant, sur ces arrangements, on cherche à comprendre l'articulation entre la parenté légale et la parenté pratique dans les familles recomposées. Agnès Martial (2003) a mis en évidence le rôle que joue la cohabitation dans la construction de liens "quasi-parentaux" entre beaux-enfants et beaux-parents. Cependant, ce travail analyse principalement les discours produits par les adultes et les enfants de ces familles, qui décrivent des beau-parents investis dans l'éducation des enfants de leur conjoint-e, liés affectivement à ceux-ci, et contribuant à leur entretiens. On peut regretter qu'il ne confronte pas ces discours aux partiques effectives qui permettraient d'affrimer cette "contribution". Il s'agit donc ici d'interroger la participation aux "charges du ménage" que représentent les enfants non communs de la part des pères, des mères, des beaux-pères et des belles-mères. Ici aussi, la catégorie statistique de ménage constitut un obstacle important pour saisir l'économie domestique. Ce chapitre propose donc d'abord de revenir sur l'histoire du lien entre le "ménage" et les enquêtes sur les budgets familiaux. A partir de la, il questionne l'effectivité du "budget commun" qui définit, en théorie les contour du ménage, et interroge la traduction des inégalités de revenus en inégalités de consommations au sein de celui-ci. Ainsi, on peut questionne les forme de continuité dans les conditions matérielles d'existence des parents célibataires entre les situations de monoparentalité et les remises en couple.

Faire l'économie des ménages recomposées

La quantification suppose un travail de construction de catégories de pensée et de classification concrètes par lequel on circonscrit un phénomène, avant de pouvoir le quantifier (Desrosières, 2013). Dans l'enquête budget de famille, qui fait figure de référence sur l'économie domestique, l'unité "ménage" occupe une place centrale : l'ensemble des consommations et une part importante des dépenses et des revenus sont récoltées à l'échelle du ménage. Support des techniques d'échantillonnage, unité de compte, catégorie d'analyse, le "ménage" reste plus généralement au cœur de la production de données dans la statistique publique. Il ne va pourtant pas de soi, ni dans la forme actuelle qu'il prend, ni dans son existence même.

De la catégorie administrative à la catégorie statistique : naissance du ménage comme unité budgétaire

Au XIVe siècle, alors que les ancêtres des premiers recensements sont mis en place, des listes de « feux » sont constituées. En comptant les « feux », on compte les foyers, les logements, autour desquelles les groupes familiaux vivent. Ces inventaires servent à constituer une base permettant le prélèvement de l'impôt (Saint-Pol, Deney et Monso, 2004). En France, après la révolution, l'impôt est d'abord assis sur le logement et la propriété foncière (pour trois des « quatre vielles »), ce qui explique que le recensement compte les logements (Delalande et Spire, 2010). Après la Première Guerre mondiale, la mise en place d'un impôt sur le revenu progressif en lieu et place de la proportionnalité de la contribution personnelle et mobilière impose de considérer la familialisation de celui-ci (Carbonnier, 2016). Des lors les revenus du chef de famille sont imposés en fonction de la liste des individus considérés à sa charge. Ainsi, la genèse du ménage comme catégorie statistique est imbriquée dans celle du foyer fiscal comme catégorie administrative. Selon Olivier Martin, ces premières enquêtes constituent des techniques d'Etat: "ces enquêtes ne sont pas liées à des préoccupations d'ordre scientifique : il ne s'agit pas d'établir des connaissances savantes sur les faits économiques, démographiques ou sociographiques. La visée est pragmatique" (Martin, 2020, p. 77).

Pour autant, le ménage n'est pas qu'une simple traduction d'une catégorie admi-

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

nistrative dans l'appareil statistique, il répond aussi aux préoccupations spécifiques au déploiement et au renforcement de celui-ci. Comme l'a montré Alain Desrosières (2000), au début du XXème siècle, au fur et à mesure que les enquêtes se font plus routinières et thématisées, on cherche à limiter les coûts de celles-ci. Les progrès mathématiques en probabilités favorisent le développement des techniques d'échantillonnages. Ces techniques permettent d'enquêter moins d'individus tout en conservant la représentativité de l'enquête. Ce sont les recensements qui vont servir de base de sondage de sorte que ce ne sont pas les individus mais les logements qui sont alors tirés au sort. Le logement apparaît aussi comme un lieu d'enquête commode pour les enquêteurs. Le ménage alors définit comme ensemble des habitants apparentés d'un logement est ainsi une unité d'enquête qui correspond à organisation matérielle de la production des données.

Avec le développement de l'appareil statistique d'État, la définition du ménage se précise. Après la seconde guerre mondiale le ménage est progressivement distingué de la famille : à partir de 1946, les liens entre le chef de ménage et les autres membres de celui-ci ne sont plus nécessairement des liens familiaux. Plus récemment, le ménage est partiellement distingué du logement. Depuis 2005, le Tronc commun des ménages permet de repérer des "unités de vie" au sein d'un même logement qui servent de base à la définition des frontières du ménage. Le ménage est alors l'ensemble des individus partagent un logement et un budget. Le ménage est ainsi aujourd'hui avant tout une unité budgétaire.

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Encadré n° 6: Définition du ménage selon INSEE (2024)

Est considéré comme un **ménage** l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre.

Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1. qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage;
- 2. et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

Remarque:

- Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement;
- La participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun;
- Avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part.

Faire "budget commun", un cache-sexe et un cache-misère pour les inégalités intra-familiales

On le voit, la définition de groupe faisant "budget commun" par l'INSEE comme l'ensemble des individus qui apportent ou bénéficient des ressources servant à effectuer des dépenses faites pour la vie du ménage reste assez vague. Il n'est pas aisé de déterminer précisément ce qui relève de "la vie du ménage", en particulier si l'on exclu les dépenses liées au logement, qui constitue le premier poste budgétaire des ménages (19% du montant des dépenses annuelles des ménages était consacré au logement en 2017) mais aussi les dépenses occasionnelles sans définir ce que serait une dépense régulière. Ainsi le périmètre des dépenses inclues dans ce "budget commun" reste assez flou : qu'en est-il des dépenses et des consommations alimentaires ou de transports qui constituent également deux des quatre plus gros postes budgétaires? Plus encore, cette définition ne dit rien du mode de partage des ressources, des dépenses et des consommations : il suffit pour un individu de "participer" ou de "bénéficier" pour être considérer comme faisant budget commun.

Ces questions ne sont pas l'objet de l'enquête budget de famille. Cette enquête se situe dans la longue lignée des enquêtes ouvrières (Herpin et Verger, 2008). Au XIXème

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

siècle, des réformateurs sociaux, des hygiénistes, comme des communistes, commencent à s'intéresser aux conditions de vie des familles ouvrières (s. d.). Édouard Ducpétiaux (1804-1868) inventorie les budgets de 199 ouvriers dans différentes régions belges (**Ducpétiaux?**). En France, la tradition d'enquête sur les budgets familiaux est surtout monographique (Halbwachs, s. d.; Le Play, 1874). Ces enquête connaissent une certaine postérité et sont produites et utilisées, jusque dans les années 1950, par les réfromateurs sociaux pour décrire la pauvreté des ménages ouvriers (Desrosières, 2003). Avec la mise en place de l'enquête Budget de famille, la perspective change à nouveau. Cette enquête, effectuée tous les cinq ans depuis 1979, elle est d'abord conçue pour répondre à des questions macroéconomiques de comptabilité nationale. En fournissant une estimation de consommation moyenne très détaillée de biens et de service, elle est à l'origine des pondérations de l'instrument de mesure de l'inflation : l'indice des prix à la consommation ¹. Elle est également utilisée par les comptes nationaux pour le calcul des indices des prix catégoriels et, en confrontant les données de l'enquête aux données agrégées, pour rendre plus robuste la mesure de la consommation. Les utilisations de l'enquête dans une perspective microéconomique sont plus tardifs à l'INSEE. Le récent développement des modèles de micro-simulation a permis la simulation de l'effet des variations des taux d'impôts indirects sur la consommation des différentes catégories de ménages (Bourguignon et Landai, 2022). Pour autant, ces approches micro-économiques restent à l'échelle du ménage. Elles s'inscrivent dans la théorie économique du ménage, qui suppose, qu'il soit composé ou non de plusieurs individus, que le comportement économique du ménage est assimilable à celui d'un individu unique (Donni et Ponthieux, 2011). En conséquence, les revenus individuels sont considérés comme communs et les dépenses également partagées (Bessière et Gollac, 2016). Dès lors, seule la composition du ménage importe, pour pouvoir appliquer des échelles d'équivalences et rendre ainsi comparables des ménages composés différemment. En effet, dans l'enquête budget de familles les dépenses et les consommations ne sont pas individualisées. En d'autres termes, on ne sait pas l'argent de qui est dépensé au bénéficie de qui. Ainsi, les études statistiques portants sur la répartition des dépenses et la différenciation des consommations en bien et services au sein des familles sont peu nombreuses.

Lorsqu'on compare les postes de consommation les plus importants, les ménages

^{1.} L'indice des prix à la consommation est calculé à partir d'un panier fixe de biens et service, dont les poids relatifs sont déterminés par la part qu'ils occupent dans les dépenses des ménages.

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

à la configuration familiale recomposée et traditionnelle présentent des structures de consommations relativement proches. Le logement, premier poste budgétaire des ménages formés par au moins un individu adulte âgé de 25 à 65 ans (19% de leur budget), ne représente que 15% du budget des familles recomposée. Cela les rapprochent des ménages à la configuration familiale traditionnelle pour qui le logement représente 15% des dépenses et des couples sans enfants qui consacrent 16% de leur budget. A l'inverse cela les éloignent des ménages monoparentaux et ou formés par un-e célibataire sans enfants, qui consacre respectivement 23% et 27% de leur budget au logement. Le logement est en effet considéré, au sein d'un ménage, comme un bien collectif, c'est-à-dire dont la consommation par un individu ne réduit par la consommation par les autre individus (non-rivalité) et donc on ne peut difficilement limiter l'usage par l'ensemble des individus (non-excluabilitée), même si cela a des limites. Ainsi, pour les familles recomposées comme pour les familles traditionnelles, la cohabitation conjugale est source d'économies d'échelles sur les dépenses en matière de logement. Le nombre d'enfants, plus élevé dans les familles recomposées que dans les familles traditionnelles et surtout que dans les familles monoparentales (Tableau XX), tends sans doute à renforcer ces économies d'échelle. C'est aussi le cas pour les dépenses relatives aux transports qui constituent en moyenne 14% du budget des ménages formés par au moins un individu adulte âgé de 25 à 65 ans. Les dépenses de transports constituent en effet en moyenne 16% du budget des couples, qu'ils vivent ou non avec des enfants et seulement 12% du budget des individus célibataires, avec ou sans enfants à charge. Il s'agit probablement là d'un effet du lieu de résidence², puisque les familles monoparentales et les célibataires sont sur-représentés dans les ménages vivant dans les grandes agglomérations (Tableau XX). Le fait de résider dans des espaces urbains rend alors moins nécessaire la possession d'une voiture et à l'inverse les dépenses en transport en commun difficile à éviter. Les familles recomposées ont également une consommation de biens et services divers (assurances, coiffeurs, garde d'enfants) proches de celles des autres couples: elles y consacrent 16% de leur budget contre 17% pour les couples sans enfants et

^{2.} Il faut en réalité différencier les dépenses effectuées en lien avec la possession d'un véhicule et ceux qui relèvent des services de transports dont font partie les transports en commun. Ainsi les couples consacrent en effet en moyenne 6% de leur budget à l'achat de véhicules contre 4% pour les ménages monoparentaux 3% pour les célibataires sans enfants. Les couples consacrent également 7 à 8 % de leur budget aux frais d'utilisation de leurs véhicules (entretien, essence, stationnement, péage par exemple) contre 5 à 6 % pour les ménages de célibataires avec ou sans enfants. A l'inverse, ces derniers consacrent une part plus importante de leur budget aux services de transports (2,23 et 2,12% contre 1,64% du budget pour les familles recomposées, 1,71% des familles traditionnelle et 1,57% des couples sans enfants).

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

les familles traditionnelles, alors que les célibataires avec ou sans enfants n'y consacrent que 14% de leur budget. Cette structure de consommation marquée par une part importante du budget consacré aux transports et aux biens et services divers relativement au logement est caractéristique des ménages les plus aisés et les différencie des ménages les plus pauvres (Demoly et Schweitzer, 2020).

Tableau 10 – Structure de consommation des ménages selon leur configuration familiale

	Configuration familiale							
	Couple sans enfants	Tradi- tionelle	Recomp- osée	Mono- paren- tale	Personne seule	Comp- lexe	Total	p- valeur
Coefficients budgétaire des postes de	Coefficients budgétaire des postes de dépenses (part moyenne dans la consommation, en %				<u>~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~</u>			
Alimentation	17	17	15	15	14	19	16	< 0,001
Alcools, tabacs etstupefiants	3,3	2,5	3,7	2,7	4,4	3,3	3,3	< 0,001
Habillement et chaussures	5	6	6	7	5	5	6	< 0,001
Logement et charges	16	14	16	23	27	18	19	< 0,001
Meubles et entretien de la maison	5,7	5,0	4,3	4,0	4,1	4,1	4,7	< 0,001
Sante	1,83	1,81	1,68	1,81	1,64	1,61	1,75	< 0,001
Transports	16	16	16	12	12	14	14	< 0,001
Communications	3,0	3,1	3,6	4,1	3,9	4,0	3,5	< 0,001
Loisirs et culture	9	9	9	8	9	8	9	< 0,001
Enseignement	0,17	1,20	1,02	1,02	0,25	0,58	0,66	< 0,001
Restauration et hôtels	6	8	9	7	6	5	7	< 0,001
Biens et services divers	16	17	16	14	13	17	15	< 0,001
Effectifs	2 736	3 892	514	$1\ 283$	3 330	600	$12\ 355$	

¹ Moyenne ; n

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : Ménages formés par au moins un individu adulte agé de 25 à 65 ans (N=).

Lecture : Les ménages à la configuration monoparentale consacrent en moyenne 15% de leur dépenses de consommation à l'alimentation.

Cependant, en ce qui concerne l'alimentation les familles recomposées y consacrent, comme les familles monoparentales, 15% de leur budget contre 17% dans les familles traditionnelles. Si la part que représente l'alimentation dans le budget a longtemps été considéré comme un bon indicateur du niveau de vie (loi d'Engel), cette hypothèse a été remise en cause avec la mise en évidence de styles de vie spécifiques aux classes sociales (Halbwachs, 2012) et plus récament devant l'augmentation de la part du budget allouée au logement. Il est cependant intéressant de constater que la part du budget alloué aux dépenses en biens individuels dans les ménages aux configurations familiales recomposées est proche voire inférieure de celle dans les familles traditionnelles. Les biens individuels sont des biens caractérisée par la rivalité (il ne peuvent être consommé par plusieurs individus en même temps) et l'exclusivité (il est possible d'en restreindre l'accès). Il s'agit notamment des aliments et des vêtements. Pourtant, les familles recomposées sont, en moyenne, plus nombreuses que les familles traditionnelles, le montant consacré à la

² Design-based KruskalWallis test

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

consommation de ces biens devrait donc être proportionnel au nombre d'habitants, et la part dans le budget devrait donc être plus élevée. Ainsi, on peut s'intteroger sur les éventuelles inégalités de consommation à l'intérieur des ménages que l'observation de la sturteure de budgétaire à l'échelle du ménage ne permet pas de saisir.

Pour étudier les inégalités économiques se déployant dans les familles, il est crucial de pouvoir étudier ce qui se passe à l'intérieur des ménages. Les travaux ethnographiques ont en effet montré que la famille n'est pas toujours le lieu d'un communisme familial comme ce que décrivait Durkheim (1975). D'une part, la mise en commun des revenus dans un couple est rarement intégrale (Roy, 2005) et souvent subordonnée à une "cause commune" (Gollac, 2003). D'autre part, l'hypothèse d'égalité des consommations a également été mise à mal puisque des logiques d'allocation inégalitaires des ressources peuvent présider au partage des biens individuels comme de la nourriture (Delphy et Leonard, 2019) ou mais aussi des biens considérés comme collectifs comme l'espace du logement Lambert (2005). Supposer ainsi une unité budgétaire rend ainsi mécaniquement aveugle aux différences de revenus et des consommations entre les différents membres d'un logement, faisant de l'unité statistique du ménage, un "cache-sexe" de la théorie économique (Bessière et Gollac, 2016) et un "cache-misère" des situation de pauvreté féminine (Maruani et Meron, 2012) qui entrave ainsi la réflexion sur les rapports sociaux entre hommes et femmes et sur conduit à sous-estimer la pauvreté en France.

Saisir les arrangements monétaires familiaux dans l'enquête Budgets de famille

Dès lors qu'on ne considère pas le ménage comme une unité budgétaire au sein de laquelle tous les individus dépensent et consomment de manière égale, il faut appréhender une grande diversité de pratique se déployant à intérieur de ceux-ci. Il n'y a en effet pas d'organisation économique évidente. Les socialisations différenciées à l'argent (Gilles? Lazuech, terrains et travaux) des conjoints peuvent produire des rapport à l'argent qui ne sont pas nécessairement réconciliables. Ainsi l'organisation monétaire domestique fait l'objet d'arrangements familiaux (Bessière, 2022). Ainsi, si l'on veut résumé en une question le problème ainsi posé, on peut s'interroger de la manière suivante "Qui dépense l'agent de qui au bénéficie de qui ?". Pour interroger les arrangements monétaires se déployant au

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

sein des ménages on peut donc théoriquement schématiquement se placer à trois niveaux : au niveau des revenus du ménage, des dépenses et des consommation et de l'épargne.

Au niveau des revenus du ménage, on peut se demande comment ceux-ci sont répartis entre les différents membres de la famille : on interroge alors les inégalités de revenus entre conjoints, la provenance de ceux-ci (travail salarié ou indépendant, capital financier ou immobilier, transferts entre ménages, revenus de remplacement). On peut également interroger la mise en commun de ces revenus : on questionne l'existence d'un compte commun, le montant ou part du revenu individuel de que chacun des membres met sur le compte chaque mois, ou au contraire de transferts effectués entre conjoints, ou encore l'accès au compte bancaire du ou de la conjoint-e.

Au niveau des dépenses effectuées par le ménage on peut s'interroger sur la provenance de l'argent utilisé pour celles-ci : s'agit-il d'un compte commun, ou bien des comptes bancaires individuels? La provenance de l'argent détermine-t-elle l'utilisation qui en est fait? On peut également se demander qui effectue les dépenses. Le fait d'effectuer les dépenses peut en tant que tel constituer une source de pouvoir (il est possible de choisir, au moins à la marge, ce qui est acheté) mais en même temps une charge de travail (faire les course fait pleinement partie du travail domestique) d'autant plus lourde lorsque le budget est serré (**perrin-heredia**?, pouvoir paradoxal)

Enfin on peut interroger les consommations effectuées. Les membres d'un ménage ne consomment en effet pas nécessairement identiquement les biens et les services achetés par d'autres membres du ménage. En miroir, on peut s'intéresser à l'épargne et à l'endettement, en se demandant qui, dans les familles parvient à mettre de côté de l'argent. S'intéresser à l'épargne constitue en effet un moyen pour saisir "l'appropriation du surplus de la production domestique" (Jannot, 2021).

L'enquête BDF contient spécifiquement des variables économiques : les revenus détaillés (revenus d'activité, du patrimoine, de remplacement et de transferts) sont disponibles à l'échelle individuelle ou à celle du ménage et parfois aux deux. Certaines dépenses sont renseignées à l'échelle individuelle et se rapportent à l'individu qui les a effectué (et renseigné dans son carnet), d'autre sont agrgées ou estimées et sont donc renseignées à l'échelle du ménage. Le montant consacré à chaque poste de consommation (détaillé au niveau 5 de la nomenclature) est n'est disponible qu'au niveau du ménage. De ce fait, le jeu

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

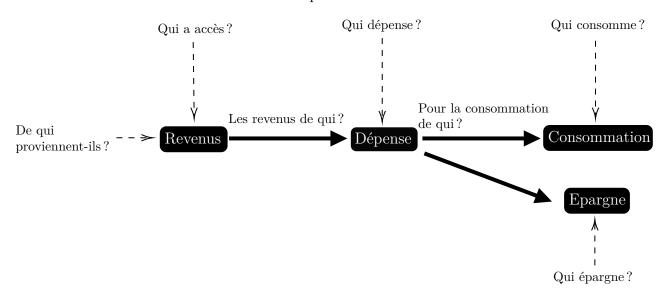


Figure 12 – Saisir l'économie domestique

de données de l'enquête contient plusieurs tableaux pour lesquelles l'unité d'observation est soit le ménage, soit l'individu. De ce fait, on ne peux pas répondre directement à la question de "Qui dépense l'agent de qui au bénéficie de qui?". Nous avons choisit de questionner le caractère "commun" du budget en analysant les liens entre revenus et types de consommations. On cherche ainsi à saisir le marquage social des revenus au sein des couples en fonction du genre et du statut parental des membres qui les composent. Partant, il est donc possible de questionner la transpositions des inégalités de revenus en inégalités de consommations au sein des ménages.

Des "causes communes" aux périmètres plus limités

On l'a vu, la notion de budget commun, liée à la catégorie statistique du "ménage", est un concept pratique qui s'inscrit dans la production de la statistique d'État, plus qu'un concept sociologique. La mise en commun des ressources, le partage des dépenses et l'équité des consommation ainsi supposés s'apparentent d'avantage aux logiques de maisonnées (Weber, 2002) qui se déploient dans les groupes familiaux, et qui ne correspondent pas forcément au contour du ménage. Nous proposons donc de discuter l'effectivité du budget commun en questionnant les périmètres des "causes communes" (Gollac, 2003) dans les familles recomposées par rapport aux autres couples avec enfants. Les "causes communes" mobilisent l'ensemble de la maisonnée dans un procéssus de coopération productive. Elles sont, par exemple, la préservation d'une maison ou d'une entreprise familiale, ou la prise

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

en charge de personnes dépendantes. En ce sens, élever des enfants constituent sans doute la "cause commune" la plus ordinaire de toute, et qui justifie alors la mise en commun partielle de ressources (Roy, 2005). Les logiques de maisonnée, centrées autour de "cause commune", s'articulent alors avec des logiques de lignées. En d'autres termes, on peut ici considérée qu'une large mise en commun des ressources, un partage des dépenses et une équité de consommation dans les familles recomposée, notamment de celles déstinées constituraient un

Dépenses féminines et dépenses masculines

Faute de pouvoir saisir directement l'appartenance de l'argent qui est dépensé dans différents types de consommations, nous en avons chercher des traces dans l'enquête. Nous avons ainsi choisi de modéliser l'utilisation de l'argent féminin et de l'argent masculin dans les ménages formés par des couples ayant des enfants à charge. Pour cela nous avons réalisé des régressions sur les différents types de consommations selon les méthodes classiques employés par les travaux sur le sujet (Phipps et Burton, 1998; Roy, 2006). Il s'agit de modéliser la sensibilité de différents types de consommation à l'augmentation des revenus féminin et masculins. Pour chaque type de consommation, agrégé au niveau 2 de la nomenclature, nous effectuons donc une régression linéaire censurée ³ sur le montant qui y est consacré dans laquelle nous introduisons deux termes d'interaction : entre le revenu féminin et le type de configuration familiale d'une part et entre le revenu masculin et le type de configuration d'autre part. Afin de contrôler les différentes différents facteurs influençant la consommation de différents types de biens et de services, nous introduisons dans le modèle la variable codant l'appartenance à des fraction de classe [Voir chapitre 2] qui résume de manière synthétique à la fois les positions professionnelles des conjoints, leur niveau de diplôme, l'âge des conjoints, le niveau de vie du ménage, leur niveau de vie, que le nombre d'enfants dans le ménage. Nous avons ici préféré introduire une variable synthétique de la position sociale au niveau du ménage plutôt qu'un nombre plus important de variables au niveau individuel compte tenu des effectifs relativement faibles dont nous disposons.

^{3.} Il s'agit d'un modèle de régression de Tobit, adapté aux variables continues pour lesquelles la valeur 0 est sur-représentée et dont la distribution suit une courbe de Gauss

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Encadré n° 7: Equation du modèle

$$M_k = \alpha + \beta_1 Y_F * T + \beta_2 Y_H * T + \beta_3 T + \beta_4 Y_M + \beta_5 C + \beta_6 N + \beta_7 L + \epsilon$$

avec:

- M_k , le montant dépensé par le ménage pour la consommation de k
- Y_F , les revenus féminin,
- Y_M , les revenus masculins
- Y_M , le revenu disponible du ménage
- T, le type de configuration familiale du méange (traditionelle vs recomposée)
- C, la position sociale du ménage synthétique
- N, le nombre d'enfants du ménage
- L, le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, autre)

Ainsi on peut, à position sociale, nombre d'enfants et statut d'occupation du logement du ménage égaux, comparer l'effet de augmentation du revenu féminin ou masculin sur les dépenses effectuées par le ménage. On effectue un test de Wald sur les coefficients respectifs des revenus masculin et féminin dans les familles traditionnelles et recomposées pour identifier les différences statistiquement significatives.

Une différence significative ne signifie pas pour autant que l'argent des femmes ou respectivement des hommes est utilisé pour les dépenses auxquelles elles sont corrélés et consommé par celui ou celle dont provient l'argent. Cela signifie simplement que l'augmentation du revenu masculin ou féminin a des effets sur le montant dépensé par le ménage sur ces différents postes. On ne peut pas par exemple exclure que l'augmentation du revenu féminin dans couple conduisent les couples à modifier l'arrangement économique en lien avec le loyer, par exemple en passant d'un 55%-45% à un 50%-50%, ce qui libereait l'argent masculin qui pourrait être consacré à d'autres dépenses, par exemple en loisir. Ainsi, dans le modèle, l'augmentation du revenu féminin se traduirait par une augmentation des consommations de loisir du ménage, sans pour autant que ce loisir ait été consommé par la femme. Pour autant, la sensibilité des consommations au revenu des hommes et des femmes constitue un bon moyen d'approcher la mise en commun des ressources et le partage des dépenses (Roy, 2006). L'autre problème de l'utilisation de cette méthode est la linéarisation de l'effet de l'augmentation de revenu. Nous avons cherché à limiter ce problème en utilisant un modèle de tobit plutôt qu'un OLS classique, ce qui permet une meilleur prise en compte de la sur-représentation des valeurs nulles sur certaines dépenses. Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Cependant, 100 euros de plus n'ont pas nécessairement les mêmes effets lorsqu'on gagne 600 euros par mois que lorsque en gagne 3 000. Le tableau ci-dessous présente les résultats de ces régressions de Tobit sur la consommation totale annuelle du ménage.

Tableau 11 – Regression sur le montant de consommation et d'épargne annuel

	ŗ	Гable 1	Table 2	
Caractéristique	Beta	95% IC	Beta	95%
<pre>Fraction de classe</pre> / <pre>span></pre>				
Classes moyennes superieures [C4]	_	_	_	-
Classes populaires précaires [C3]	-14 000***	-16 49211 508	14 569***	10 980
Classes populaires célibataires et urbaines [C6]	-5 935***	-8 0683 801	4 794**	1 710
Petits indépendants [C5]	-2 282*	-4 51549	-1 379	-4 663
Petits-moyens [C1]	-4 913***	-6 467 – -3 358	5 938***	3 727
Bourgeoisie culturelle [C2]	-793	-3 055 - 1 468	43	-3 183
Bourgeoisie économique [C7]	7 390***	$5\ 299-9\ 481$	-8 352***	-11 299
<pre>Statut d'occupation du logement</pre> / <pre>span ></pre>				
Propriétaire	_	_	_	-
Autre	-704	-4 801 - 3 393	272	-5 639
Locataire	4 778***	$3\ 188-6\ 367$	-6 717***	-9 015
<pre>Nombre d'enfants dans le ménage</pre> / <pre>span></pre>	2 360***	1753 - 2967	1 578***	705 -
<pre>Configuration familiale</pre> / <pre>span></pre>				
Traditionelle	_	_	_	_
Recomposée	672	-2 379 - 3 724	-1 769	-6 191
<pre>Revenu féminin * Configuration familiale</pre> / <pre>span></pre>				
Revenu féminin * Traditionelle	36***	32 - 40	50***	44
Revenu féminin * Recomposée	43***	30 - 56	52***	34
Traditionelle * Revenu masculin	23***	21 - 25	56***	53
Recomposée * Revenu masculin	21***	14 - 28	53***	43

 $^{^{1}}$ p < 0.05; p < 0.01; p < 0.001

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ: ménages formées par des couples dont au moins l'un des membres est un adulte agé de 25 à 56 ans et vivant avec au moins un enfant de mans (N = 4287).

Lecture : Toutes choses égales par ailleurs, les locatiares dépensent en moyenne 4 778 euros de plus par ans que les propriétaires.

Il montre que, toutes choses égales part ailleurs, la consommation dépend de l'appartenance de classe du ménage : plus les ménages qui font parties des fractions favorisées, plus leurs dépenses de consommations annuelles sont élevés. Le fait d'être locataire de son logement conduit également à dépenser d'avantage au cours de l'année, ce qui s'explique facilement par le poids des loyers dans le budget. Enfin le nombre d'enfants a aussi un fort effet sur les dépenses du ménage, puisqu'un enfant supplémentaire conduit, en moyenne, à dépenser 2 360 euros supplémentaire par ans. Enfin, on observe que la consommation totale annuelle est plus sensible aux revenus féminins qu'au revenus masculins. Ainsi, toutes choses égales part ailleurs, une augmentation de 100 euros du revenu féminin dans un ménage à la configuration familiale traditionnelle, se traduit par une augmentation de 36 euros de la consommation annuelle, contre 23 euros pour les hommes vivants dans ces familles. On obsreve la même chose dans les familles recomposées.

² IC = intervalle de confiance

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

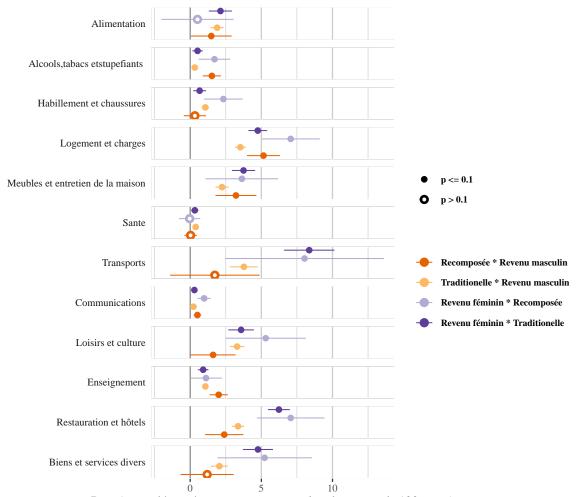
D'une manière générale, on ne peut pas analyser de manière symétrique l'influence de l'augmentation des revenus féminins et des revenus masculins. Ces revenus sont marqués socialement, et ne signifient pas la même chose suivant qu'ils proviennent du travail féminin ou du travail masculin. Ainsi, les revenus masculins ont longtemps été considéré comme les revenus principaux d'un ménage, supposés pouvoir seuls pourvoir aux besoins du groupe familial. A l'inverse les revenus féminins sont considérés comme des revenus d'appoints, complémentaires aux revenus masculins et donc utilisés pour améliorer l'ordinaire. Cela explique pourquoi lorsque les dépenses sont différemment sensibles aux revenus des hommes et des femmes, elles sont en général, plus sensibles aux revenus féminins qu'aux revenus masculin. Cela est d'autant plus vrai pour les postes de dépenses dont part dans le budget augmente avec le niveau de vie : les transports, les loisirs et la culture, les restaurants et hôtels ainsi que les biens et services divers. C'est aussi le cas du logement qui représente une part importante des budgets des ménages pauvres et plus faible pour les ménages aisées, mais dont le montant des dépenses augmente rapidement avec le revenu.

Des dépenses moins partagées entre hommes et femmes que dans les familles traditionnelles

Cependant, les résultats précédants montrent également que dans les ménages à la configuration familiale recomposée, l'écart de sensibilité de la consommation entre les revenus féminins et les revenus masculins est plus important que dans les familles traditionnelles. Une augmentation de 100 du revenu féminin se traduit, en moyenne, par une augmentation de la consommation annuelle de 43 euros, contre 21 euros pour une augmentation du revenu masculin. Si la sensibilité de la consommation annuelle aux revenus masculins n'est pas significativement différente dans les ménages à la configuration familiales recomposée et traditionnelle, ce n'est pas le cas pour les revenus féminins : ils font d'avantage augmenter la consommation dans les familles recomposées que dans les familles traditionnelles.

Dans les familles recomposées, certains de postes budgétaires sont en effet significativement plus sensibles à l'augmentation des revenus féminins que dans les familles traditionnelles.

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.



Beta (euros dépensés pour une augmentation du revenu de 100 euros)

Champ: ménages formées par des couples dont au moins l'un des membres est un adulte agé de 25 à 56 ans et vivant avec au moins un enfant de moins de 25 ans (N = 4287). Source: Budget de famille, 2017.

Lecture: Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 100 euros du revenu d'une femme vivant en famille traditionelle, fait augmenter d'environ 5 euros les dépenses annuelles du ménage en

FIGURE 13 – Sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et masculin dans les familles traditionelles et recomposées

Il y a d'abord les postes de dépenses qui apparaissent aussi sensibles aux revenus de l'homme qu'aux revenus de la femme dans les familles traditionnelles comme dans les familles recomposées. C'est le cas de la santé pour laquelle la différence de sensibilité n'est pas significative entre les revenus féminins et masculins dans le premier cas comme dans le second. C'est également le cas pour les dépenses d'enseignements et les dépenses de communication. Pour ces dépenses, il s'agit principalement de tarifs forfaitaires : prix d'une consultation chez un médecin, coût d'un abonnement téléphonique, tarif de l'étude après l'école. Ces dépenses sont d'une manière générale peu sensibleS aux revenus. Elles représentent certes une part assez faible du budget des ménages (chiffres issues du tableau structure budgétaire) mais leur montant n'augmente que très peu avec l'augmentation du

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

revenu (en particulier pour la santé et les communications). On a donc ici à faire à des dépenses probablement assez fixes. Il en va de même pour les dépenses pour les dépenses d'alcool, de tabac et de stupéfiant, qui, du fait du pouvoir addictif, peuvent également s'apparenter à des dépenses fixes.

Ensuite, certains postes budgétaires plus sensibles aux revenus féminins que masculins dans les familles traditionels appairessent encore plus sensibles dans les familles recomposées. C'est le cas pour le logement, les restaurants et hôtels, les loisirs et la culture ainsi que les biens et services divers. Ainsi, ces dépenses apparaissent comme des dépenses féminines dans l'ensemble des ménages formés par des couples vivants avec des enfants, mais plus fortement dans les ménages recomposées. Elles sont donc probablement moins partagées dans les familles recomposées que dans les familles traditionnelles. D'autres dépenses ne sont pas significativement sensibles aux revenus féminins ou masculins dans les familles traditionnelles mais le sont dans les familles recomposées. C'est le cas des dépenses d'habillement, qui semblent ainsi faire partie du champ des dépenses communes dans les familles traditionnelles : un euro supplémentaire gagné par un homme a le même effet sur ces dépenses qu'un euros supplémentaire gagné par une femme. A l'inverse, dans les familles recomposées, cents euros supplémentaire gagné par une femme fait augmenter de 3 euros le budget annuel consacré aux vêtements, alors que les revenus masculins n'ont pas d'influence significative sur les dépenses de vêtement et chaussures. Il semble donc que le partage des dépenses d'habillement ne soit pas fréquente dans les familles recomposée. Ces postes de dépenses étant, en partie au moins, des consommations individuelles, on peut penser que ce qui joue ici est lié au statut de parent ou de beau-parent. Ainsi, il semble que les charges que représentent les vêtements et chaussures soient portées par les femmes, plus probablement les mères dans les familles recomposées.

D'autres dépenses sont significativement sensibles aux revenus féminins par rapports aux revenus masculins dans les familles traditionnelles, mais cette différence n'est pas significative dans les familles recomposées : il s'agit des dépenses en matière d'alimentation et de transport, qui représentent deux des plus gros postes des dépenses des ménages, mais aussi de meubles et d'entretien courant du logement. Cela semble s'expliquer par la variance très importante des coefficients estimés pour les revenus masculins et surtout féminins pour ces dépenses dans familles recomposées. Les effectifs de ménages dont la configuration familiale est recomposée sont en effet bien plus faibles que ceux des familles

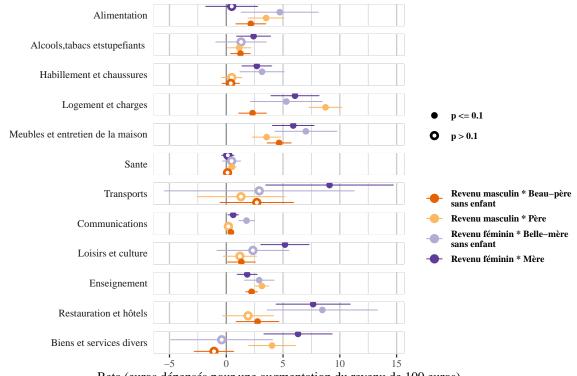
Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

traditionnelles, il est donc normal que les intervalles de confiances des coefficients estimés par les modèles soient plus étendus. Cependant, cela pourrait aussi s'expliquer par des pratiques différentes des hommes et des femmes en fonction de leur statut de parent ou de beau-parent.

Beux-pères et belles-mères : des contributions assymétriques

Pour essayer de comprendre à quoi sont dues ces variations de sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et masculins dans les familles recomposées, nous avons procédé à une modélisation similaire sur la sous-population des ménages aux configurations familiales recomposées. Cependant fois-ci au lieu des interactions précédentes nous introduisons deux autres interactions, d'une part une entre les revenus féminins et l'existence d'enfants de la femme dans le ménage et d'autre part les revenus masculins et l'existence d'enfants de l'homme dans le ménage. Les coefficient ainsi estimés traduisent donc l'effet du revenu des mères, des pères, des beaux-pères sans enfants et des belles-mères sans enfants sur différents postes de dépenses. Il s'agit ici de saisir les conditions de possibilité de la participations économique des pères, des beaux-pères, des mères et des belles-mères aux différentes "charges du ménage".

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.



Beta (euros dépensés pour une augmentation du revenu de 100 euros)

Champ: ménages formées par des couples dont au moins l'un des membres est un adulte agé de 25 à 56 ans et vivant avec au moins un enfants de moins de 25 ans issu d'une union précédante (N = 636 Source : Budget de famille, 2016

Source : Budget de raimine, 2001.
Lecture : Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 100 euros du revenu d'une mère de famille recomposée fait augmenter de 5 euros les dépenses de loisir et de culture.

Figure 14 – Sensibilité des différents postes de dépenses aux revenus féminins et masculin en fonction de la situation parentale dans les familles recomposées

Comme on pouvait s'y attendre, les postes des dépenses aussi sensibles aux revenus masculins et qu'aux revenus féminins dans les familles recomposées ne présentent pas de différences significatives suivant le statut parental. En ce qui concerne l'alimentation, la santé, le tabac, l'alcool et les stupéfiants, l'enseignement, l'argent des pères, des mères, des belles-mères et des beaux-pères sans enfants a un effet similaire sur les dépenses. D'autres postes de dépenses sont marqués par le genre de l'individu dont provient le revenu, mais assez peu par son statut parental. C'est le cas des dépenses en matière de vêtements et de chaussures et de biens et de restauration et hôtel, ainsi que de meuble et d'entretien de la maison, qui sont avant tout des dépenses liées aux revenus féminins, et assez peu au revenu masculin dans les familles recomposées. Ces dépenses reflettent à la fois les consommations les plus féminines (vêtements, entretien de la maison), et celles qui permettent de "se faire plaisir" (cartieramossé?) (restaurant, vêtements).

Tous les autres postes budgétaires sont à la fois sensibles au genre et au statut parental de l'individu dont proviennent les revenus. Par exemple, la consommation en

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

loisir et culture est surdéterminée par le revenu des mères, et celle en communication par le revenus des belles-mères sans enfants. En ce qui concerne le logement on observe un effet intéressant. Dans les familles recomposées, les revenus féminins paraissaient déterminer plus fortement que les revenus masculins les dépenses en matière de logement. Cependant, on voit qu'en différenciant ceux-ci en fonction du statut parental, on observe une sousdétermination des dépenses de logement par les revenus des beaux-pères sans enfants, là où les coefficients ne sont pas significativement différents pour les belles-mères sans enfants, les mères et les pères. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cela. D'une part, les recompositions familiale peuvent donner lieu à emménagement d'un des conjoint-e-s, plus probablement celui ou celle qui n'a pas d'enfants, au domicile de l'autre, sans que cela ne donne lieu a un partage des charges liées au logement. Cependant, on devrait donc observer le même effet pour les belles-mères. Or ce n'est pas le cas. Ceci semble indiquer que les revenus des belles-mères déterminent tout autant les dépenses en matière de logement que celles des pères, là ou dans les couples constituée d'une femme ayant des enfants et d'un homme n'en ayant pas, seuls les revenus de cette dernière détermine les dépenses en matière de logement.

Pour les biens et service divers, les revenus des pères ont plus d'effet que les revenus des beaux-pères et les revenus des mères on plus d'effet que les revenus des belles mères. Il semble donc la consommation en biens et services divers soit liée au fait d'avoir des enfants. Les biens et services divers contiennent en effet les services de garde d'enfant qui peuvent représenter un poste de consommation non-négligeable, et qui expliquerait que les revenus des parents soit sur-déterminants dans ce type de dépenses. En revanche, ce sont bien les revenus des mères qui déterminent le plus fortement ce type de consommation. Cela rejoint les analyses selon lesquelles les services payants permettant de réduire le travail domestique effectué gratuitement par les femmes dans les familles est un "bien supérieur féminin". En l'occurrence, la garde d'enfant, si elle est une affaire de parent, reste surtout une affaire de mères. On peut ainsi penser que si les pères de famille recomposée y ont plus recours que les beaux-pères, ils peuvent néanmoins compter sur leur conjointe, même lorsque celle-ci n'as pas d'enfants, pour effectuer une partie du travail domestique et parental. Il est en revanche moins probable que les mères de familles recomposées puissent faire reposer une partie de ce travail sur leur conjoint, en particulier lorsque celui-ci n'as pas lui-même d'enfant.

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Ainsi, les revenus féminins déterminent d'avantage le budget consacré aux postes de consommations genrés dans les couples formés par une mère et un beau père sans enfant que dans ceux formés par un père et une belle-mère sans enfants, alors même que les premiers sont en moyenne moins inégalitaires que les seconds.

Ainsi dans les ménages à la configuration familiale recomposée, on observe une plus forte séparations des budgets entre homme et femme que dans les familles traditionnelles, qui est liée, aux statut parentaux asymétriques qu'ils occupent dans ces familles. Sans la "cause commune" que représente les enfants communs au couple, les beaux-parents sans enfants, et en particulier les beaux-pères semblent moins contribuer que les pères à certains postes budgétaires. Partant, il semble que la cohabitation ne suffise pas à construire systematiquement des liens de parenté pratique, ceux-ci semblent rester en partie subordonnés à des liens de parenté établits par le droit civil. L'analyse, même indirecte, des pratiques de consommation dans les familles recomposées tend à nuancer discours des enquétés d'Agnès Martial (2003). Ils tendent plutôt à confirmer ceux qui ressortent des entretiens réalisés avec des parents d'enfants en résidence alternée par (brunet 2008?) qui décrivent plutôt des beau-parents, majoritairement des beau-pères, peu engagés financièrement, en dehors de l'alimentation, dans l'entretien des enfants de leur conjoint-e. Les autrices de l'enquête explique cette absence de contribution par le rôle que la résidence alternée confère à l'autre parent et qui ne laisserait pas de "place" aux beaux-parents. Pourtant, même en cas de résidence principale fixée chez un seul des parents, le maintien des liens avec le parent non gardien reste plutôt fréquent puisqu'en 2005 seuls 13% des enfants mineurs qui vivaient sans leur père ne le voyaient jamais (reigner2013?). **Ainsi, la majorité des recompositions familiales semblent se faire sur un modèle intermédiaire entre la substitution du beau-parent à l'autre parent et un modèle de pérennité, dans lequel **

Des inégalités de revenus aux inégalités de consommations

Ainsi, dans les ménages à la configuration familiale recomposée, on semble observer une plus forte séparation des budgets. A partir de là on, peut interroger la manière dont les inégalités de revenus entre conjoint-e-s se traduisent en inégalités de consommation

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

à l'intérieur du ménage entre les conjoints et les enfants sont ils ont la charge. On a en effet montré que les inégalités de revenus entre homme et femmes dans les ménages à la configuration familiale recomposée sont fréquente que dans ceux qui ont une configuration traditionnelle, même si cette inégalité est moins forte du fait d'une sure-représentation des femme en emploi en comparaison des familles traditionnelle. Les couples formés par une mère et un homme sans enfants sont ainsi moins inégalitaires que ceux formés par un père et une femme sans enfants. En meme temps, on a vu qye les budgets sont d'avantage séparé dans les couples formés par une mère et un homme sans enfants que dans ceux formés par un père et une femme sans enfants. Ainsi, on peut s'interroger sur la manière dont ces inégalités de revenus et partages de dépenses se combinent pour produire des effets sur les consommations des membres du ménage.

Des inégalités de revenus renforcées par une plus faible contribution des ex-conjoints

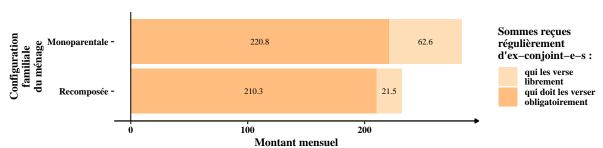
Les inégalités de revenus entre conjoint-e-s formant ces ménages recomposées s'articulent avec les inégalités de revenus avec l'ex-conjoint-e. Sans données sur ces ex-conjoint-e-s, même lorsqu'iels sont parents d'enfants résidant dans le ménage enquêté, il ne nous est pas possible de les estimer. En revanche, ces parents qui ne vivent pas, au quotidien avec leurs enfants, sont parfois débiteurs de pensions alimentaires versés au parent gardien des enfants.

Seuls 17,6% des parents de familles monoparentales se voient verser régulièrement une somme d'argent par leur ex-conjoint-e. Dans les familles recomposées, ce chiffre est significativement différent mais proche : dans 15,9% d'entre elles, au moins un des deux membres du couple reçoit régulièrement un versement d'argent de la part de son ex-conjoint. Peut-etre certains les débiteurs et débritrices de pensions alimentaires arretent-iels de verser ces pensions avec la remise en couple de leur ex-conjoint? Peut-être les parents célibataires qui ne reçoivent pas de pensions alimentaire de la part de leur ex-conjoint se remettent-ils d'avantage en couple. Dans tous les cas, pour ce faible écart, au vu des caractéristiques spécifiques des mères et des pères remis en couple sans informations sur les ex-conjoint-e-s débiteur-ice-s de pensions, il ne n'est pas possible de privilégier l'une ou l'autre des explications.

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

En revanche, le montant de ces versements réguliers apparaissent plus faibles dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales. Le graphique ci-dessous présente le montent mensuel moyen versé par les ex-conjoints aux ménages en fonction de leur configuration familiale.





Champ: ménages ordinaires résidants en france à la configuration familiale recomposée ou monoparentale percevant réguilièrement un versement de la par d'ex-conjoint-e-s Source : Budget de famille,

Lecture: Les parents célibataires recevant régulirement des versement de la part d'ex-conjoint-e-s reçoivent en moyenne 283 euros et 40 centimes par mois

On observe un plus faible montant reçu de la part les ex-conjoint-e-s dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales : on passe d'un montant moyen de 283 euros et 40 centimes par mois dans les familles monoparentales à 231 euros et 80 centimes par mois dans les familles recomposées, soit une différence de 51 euros et 60 centimes. Cette différence tient à la part de ces montants qui est versé librement par les ex-conjoint-e-s. Elle est en effet trois fois plus faible dans les familles recomposée que dans les familles monoparentales. En revanche la différence pour les montants versés obligatoirement n'est pas significative. On ne peut pas, ici non plus, croiser ces résultats avec les caractéristiques des ex-conjoint-e-s. D'une part, puisque les montants des pensions versées obligatoirement aux parents de familles recomposées ou monoparentales sont proches, cela signifie donc que, assez probablement, les ex-conjoint-e-s débiteurs et débitrices de ces pensions ont, ou du moins, avaient au moment du jugement établissant le montant de ces pensions, des situations économiques comparables. D'autre part, cela signifie que la demande de révision du montant des pensions au moment de la remise en couple du parent créancier reste une pratique rare. En revanche, la différence entre les montants librement mais régulièrement versés par les ex-conjoint-e-s au familles recomposée si on les compare aux familles monoparentales laisse à penser les ex-conjoint-e-s tendent à réduire les montants versés au parent gardien lors qu'il se remet en couple.

Ce sont principalement les mères qui reçoivent ces versements : 21,1% des mères

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

célibataires et 20% des mères remises en couple avec un homme sans enfant reçoivent régulièrement des sommes de la part de leur ex-conjoint. A l'inverse, seul 2,2% des pères célibataires et 2,6% des pères remis en couple avec une femme sans enfant reçoivent régulièrement de l'argent de leur ex-conjointe. Enfin, 16,8% des couples formant des ménages recomposées ou les deux conjoint-e ont des enfants perçoivent régulièrement des versements de la part de leur(s) ex-conjoint-e(s). Dans ce dernier cas, on ne peut pas savoir à qui sont versées ces sommes, cependant, au vu des chiffres précédant, il est probable que ce soit plus souvent aux mères de ces ménages. Ainsi, ce sont principalement les femmes qui subissent les effets de la baisse des montant versés librement par les ex-conjoint-e après la remise en couple.

Des inégalités de consommation à l'intérieur des ménages

Pris ensemble, les inégalités de revenus entre hommes et femmes, en particulier entre mères et beaux-pères, et la participation commune plus restreinte aux charges du ménages sont de nature à produire des inégalités de consommations à l'intérieur du ménage. Pour approcher ces inégalités de consommation nous avons chercher à individualiser certaines dépenses et consommations. En ce qui concerne les enfants, un certain nombre de postes de dépenses sont, dans la nomenclature des produits, spécifiques aux enfants, même s'il n'est pas possible de savoir à quels enfants ils bénéficient. Il s'agit des dépenses de garde d'enfants, d'habillement, des frais scolaires, des jouets, de l'équipement spécifique et de l'alimentation spécifique. Dans l'enquête budgets de familles en 2011, ces dépenses représentaient 13,6% du budget des ménages avec au moins un enfant de moins de 16 ans (Hotte?). Cependant, dans le fichier de production et de recherche (FPR) de 2017 sur lequel nous avons travaillé, les postes de dépenses ont été agrégés au niveau 5 de la nomenclature. Ainsi seuls les jouets, les frais scolaires et les dépenses d'habillement sont effectivement imputables à la présence d'enfants. Parmi celles-ci nous avons choisit de nous concentrer sur les dépenses d'habillement. En effet, les dépenses scolaires varient très fortement selon l'âge des enfants et sont partiellement déterminées par l'existence de tarif sociaux pour certains type de consommation comme les repas scolaires, l'étude, ou l'inscription dans certains établissement privés. Ainsi elles sont, réglementairement, déterminées par le niveau de vie du ménage de sorte que pour les enfants les plus jeunes à niveau de vie du ménage égal, ce poste de consommation est difficilement interprétable.

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

Les dépenses en vêtements et chaussures nous ont en revanche paru être un bon indicateur pour approcher la consommation des enfants dans le ménage. D'une part, les vêtements ont été considéré comme un bon indicateur du niveau de vie individuel. En effet, selon l'hypothèse de Rothbarth (1943), les vêtements d'adultes sont des biens individuels : ils ne sont peu substituables entre hommes et femmes et ne sont pas adaptés aux enfants. Selon cette hypothèse le niveau de vie est une fonction des dépenses de vêtements pour adultes. Cependant, à la différence des vêtements pour adultes, les vêtements d'enfants ne sont pas des biens individuels purs, ils ne peuvent certes pas être portés par plusieurs individus en même temps, mais ils ne sont pas exclusifs : ils peuvent être portés par différents membre d'un fratrie au fur et à mesure que les uns et les autres grandissent. Ainsi, les dépenses en vêtements ne croissent pas proportionnellement aux nombre d'enfants, mais sont modérées par le nombre d'enfants de fratrie et l'âge de ces enfants. Pour autant, les vêtements représentent aussi une consommation ostentatoire, par laquelle les individus se forgent un "corps de classe" (lewitta?). Les parents modèlent ainsi le corps et l'apparence de leur enfants dès le plus jeune âge (courtMartine?, MENNESSON Christine, SALAMéRO Émilie et al., « Habiller, nourrir, soigner son enfant : la fabrication de corps de classes », Rech).

Encadré n° 8: Les dépenses de vetements et chaussure dans l'enquête

blablabla sur comment elles sont mesurées, uniquement pour les enfanst de moins de 14 ans, donc on loupe toute une partie, les limites

Parmi les ménages formés par au moins un adulte âgé de 25 à 65 ans et vivant avec au moins un enfant de moins de 13 ans, les familles traditionnelles dépensent en moyenne 610 euros en vêtements pour enfants de moins de 13 ans et nourrissons par ans contre 502 euros dans les familles recomposées. Cette différence paraît a priori importante quand on sait que les familles recomposées ont en moyenne plus d'enfants. Cependant, on raisonne ici en valeur absolue dépensée dans ce type de consommation, qui dépend donc des revenus du ménage et du nombre d'enfants. Le tableau suivant présente les résultats d'une régression effectuée sur le montant annuel dépensé en vêtement et chaussures par enfant de moins de 13 ans vivant dans le ménage. Afin d'observer l'effet de la configuration familiale sur ces dépenses spécifiques aux vêtements nous avons introduit dans le modèle des variables quantifiant la taille de la fratrie étendue, c'est-à-dire le nombre d'enfants

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

vivants dans le ménage mais aussi hors de celui-ci, ainsi que la moyenne de l'âge des enfants vivants dans le ménage. Pour saisir ces logiques de distinctions, nous introduisons également la variable synthétique de position sociale distinguant des fractions de classe. Enfin, puisque nous travaillons ici sur les dépenses liée à la consommation des enfants, nous avons distingué les ménages à la configuration familiale recomposée selon que les couples qui les forment ont ou non des enfants communs.

Tableau 12 – Regression sur la consommation de vetements et chaussures par enfant

Caractéristique	Beta	95% IC	p-valeur
(Intercept)	525	419 - 631	<0,001
Niveau de vie mensuel (en centaine d'euros)	7,8	4,5 - 11	< 0,001
Taille de la fraterie	-80	-10852	< 0,001
Age moyen des enfants du ménage	7,4	0,89 - 14	0,026
Fraction de classe			
Classes moyennes superieures [C4]	_	_	
Classes populaires précaires [C3]	-146	-24349	0,003
Classes populaires célibataires et urbaines [C6]	102	28 - 177	0,007
Petits indépendants [C5]	-151	-25843	0,006
Petits-moyens [C1]	123	45 - 201	0,002
Bourgeoisie culturelle [C2]	-23	-120 - 74	0,6
Bourgeoisie économique [C7]	30	-72 - 132	0,6
Configuration familiale du ménage			
Traditionelle	_	_	
Monoparentale	96	27 - 165	0,006
Recomposée sans enfants communs	-133	-278 - 12	0,072
Recomposée avec enfants communs	48	-63 - 159	0,4
Autre	-140	-286 - 6,3	0,061

¹ IC = intervalle de confiance

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en Franceformé par au moins un adulte agé et 25 à 65 ans et ayantà charge au moins un enfant de moins de 14 ans (N=4677).

Lecture : Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 100 euros du niveau de vie mensuel fait augmenter les dépenses anuelles en vetements et chaussures par enfants de 7 euros et 80 centimes

On observe donc que le montant dépensé par enfant pour l'achat de vêtements et de chaussures est significativement lié au niveau de vie, à la taille de la fratrie (p < 0,001) et à l'âge moyen des enfants du ménages (p < 0,05). Ainsi les dépenses en vêtements par enfant augmentent avec le niveau de vie mensuel et l'âge des enfants, mais diminue assez fortement quand la taille de la fratrie augmente. Toutes choses égales par ailleurs un enfant supplémentaire fait baisser la consommation de vêtement par enfant de 80 euros par ans. Cela confirme donc les économies d'échelles réalisées sur les vêtements par l'utilisation successive de vêtements par les enfants. On observe, à niveau de vie égal, des logiques de classe. Les dépenses les plus importantes en vêtement ne se situent pas en haut de hiérarchie sociale mais dans les classe populaires urbaines et petits-moyens.

Ainsi, toutes choses égale par ailleurs, les familles recomposées sans enfants

Chapitre 3. Rester mère isolée. Les arrangements monétaires inégalitaires dans les familles recomposées.

commun dépensent 133 euros de moins en vêtement par enfants et par année (au seuil de significativité de 90%) que les familles traditionnelles. A l'inverse les familles recomposées avec des enfants communs ne dépensent pas significativement plus ou moins d'argent pour la consommation de vêtements que les familles traditionnelles. Ainsi à niveau de vie, appartenance de classe, taille de la fratrie, âge moyen des enfants égaux, un enfant dans une famille recomposée sans enfants commun consomme moins de vêtements par ans qu'un enfant de famille traditionnelle.

Une des limites importantes de ce résultats tient au fait que les vêtements pour enfants ne sont pas seulement échangeables aux sein d'une fratrie, ils peuvent être donnés entre parents

conclusion

synthèse des résultats

Limites des résultats : - plutôt des trace que des trucs démontré, invite a faire des éthnographies sur le sujet - Effectifs trop faible pour croiser avec la position sociale, ce qui est dommage, parce que c'est des rapport à l'argent différents : est ce que lorsque les les budgets sont plus contraint, on a aussi une mise en commun plus importante, ou au contraire est ce que chaque conjoint fait plus attention à son argent

Chapitre 4. Des belles mères au travail reproductif

Ainsi, si les beaux-parents contribuent financièrement moins à l'entretien des enfants de leur conjoint que ne le feraient des parents, cela ne signifie pas pour autant qu'aucune forme de parenté pratique ne se construit entre beaux-parents et beaux-enfants. La notion de parenté pratique, telle que définie par Florence Weber, dépasse largement les simples transferts financiers pour englober une variété de pratiques sociales, économiques et affectives qui structurent la vie quotidienne des familles. Weber (2002) souligne que la parenté pratique se manifeste par des échanges de services, des soutiens émotionnels et des interactions quotidiennes qui cimentent les relations familiales. Par exemple, les soins apportés aux enfants, l'accompagnement des personnes âgées, l'aide apportée lors d'évènements importants de la vie ou même les simples actes de solidarité entre membres de la famille sont autant de manifestations de la parenté pratique. En ce sens, la dimension matérielle de la parenté ne peut être réduite à de simple transferts financiers. Ainsi, les arrangements économiques au sein des familles ne doivent pas être envisagé comme purement monétaires. Comme le souligne (Bessières?), ces arrangements englobent un ensemble de pratiques et de contributions qui vont bien au-delà des simples transferts financiers. Ils incluent notamment les tâches ménagères, les soins aux enfants, les services rendu entre membre de la famille, tels que la garde d'enfants ou l'aide aux travaux ménagers.

Ouvrir la boite noire du ménage : au commencement était le travail domestique

Historiquement, la statistique publique s'est plutôt orienté vers la production de données permettant le calcul de grands agrégats macroéconomiques, tels que le PIB, le chômage ou l'inflation. A partir du milieu du 20e siècle, le tournant microéconomique l'importance des dynamiques internes des ménages. Cette évolution a permis de dévoiler la complexité des activités non rémunérées et leur rôle crucial dans le fonctionnement de la société.

Les enquête Emploi du Temps font figures de pionnières de ce point de vu. Leur ancêtre, l'enquete Budget-Temps, conduite pour la première fois par l'INED en 1948 se donnait pour objectif de savoir ce que la formation d'un enfant "coûte à la société en heures de travail" (Fouquet? et Charraud, 1989, p. 54). A ce moment, seules les femmes mariées sont interrogées, ce qui exclue de fait toute analyse sur la répartition de la charge de travail domestique au sein de la famille. Cependant, ces premiers enquêtes, entre préoccupation pour la natalité et la pénurie, posent les bases d'une réflexion sur la reproduction de la force de travail. Avec la mise en place des enquêtes emploi du temps telles qu'on les connait aujourd'hui, en

À travers la collecte minutieuse de données via des journaux de bord, où les participants consignaient leurs activités heure par heure, souvent sur une période d'une semaine, ces enquêtes ont permis de rendre visible l'invisible.

Le travail domestique, longtemps relégué dans l'ombre des statistiques économiques traditionnelles, a commencé à attirer l'attention pour plusieurs raisons. Le mouvement féministe des années 1970 a joué un rôle crucial en soulignant l'invisibilité et la non-reconnaissance du travail domestique, majoritairement effectué par des femmes. Ces activités, bien que non rémunérées, contribuent de manière essentielle au bien-être familial et social. Parallèlement, l'économie du bien-être a progressivement reconnu que les tâches domestiques, telles que la cuisine, le nettoyage et la garde des enfants, soutiennent la main-d'œuvre rémunérée et constituent une part significative de l'économie globale.

Dans les décennies suivantes, les enquêtes emploi du temps ont été intégrées dans

Chapitre 4. Des belles mères au travail reproductif

les programmes réguliers des instituts de statistiques de nombreux pays. Cette intégration a permis de quantifier le travail domestique, proposant ainsi des mesures pour son inclusion dans des indicateurs économiques tels que le PIB. De plus, ces enquêtes ont révélé des tendances sociétales majeures, comme l'augmentation du temps consacré aux loisirs, la participation croissante des femmes au marché du travail, et les changements dans la structure et la dynamique des ménages.

Les résultats des enquêtes emploi du temps et l'attention accrue portée au travail domestique ont eu des impacts significatifs sur plusieurs plans. Les données collectées ont alimenté les politiques publiques visant à promouvoir l'égalité des genres, comme les congés parentaux et les services de garde d'enfants subventionnés. Elles ont également servi la recherche académique, permettant d'étudier les relations entre le travail rémunéré et non rémunéré, la santé mentale et physique, et la satisfaction de vie. En outre, la reconnaissance de la valeur du travail domestique a engendré des débats sur la rémunération et la protection sociale des travailleurs domestiques.

L'intérêt croissant de la statistique publique pour les dynamiques des ménages, à travers les enquêtes emploi du temps et l'évaluation du travail domestique, représente une avancée significative vers une compréhension plus holistique de l'économie et de la société. Cette démarche a permis de mieux apprécier la contribution des activités non rémunérées, informant ainsi des politiques visant à améliorer le bien-être et l'égalité au sein des ménages. En reconnaissant l'importance du travail domestique, la statistique publique a contribué à une vision plus inclusive et équilibrée de l'économie.

Encadré n° 9: Le travail domestique dans l'enquête Budget de famille (2017)

Dans l'enquête Budget de famille (2017), un module portant sur les activités domestique est prévu. L'individu répondant aux question de l'enquêteur ou l'enquêtrice est interrogé sur la participation des différents membres du ménage au travail domestique et parental la semaine précédant l'entretient. La période d'observation est donc la même que celles des dépenses. Les variables issues de ces réponses sont ainsi renseignées dans la table de données sur les dépenses individuelles. En revanche ce module de question n'est posé qu'à la moitié des ménages, séléctionnés au hasard, réduisant ainsi la taille de l'échantillon sur lequel nous travaillons dans cette partie. De plus, pour une raison que nous ignorons et qui n'est pas explicitée dans la documentation de l'enquête, parmi les ménages ayant des enfants cohabitant, les items relatifs au travail parental (aide scolaire aux enfants et habillage des enfants) ont un nombre très élevé de valeurs manquantes. Ceci explique pourquoi les p-valeurs calculées sur les tests du Chi^2 sont en général plus élevées.

S'occuper des dépenses courantes : une affaire de mères

Le tableau présente les résultats d'une régression logistique sur le sexe du répondant au questionnaire, celui qui se désigne comme connaissant le mieux le budget du ménage parmi les ménages formés par des couples, qu'ils aient ou non des enfants. Les coefficients rapportés incluent les rapports de cotes (OR) et les intervalles de confiance à 95% (IC) pour chaque caractéristique, ainsi que les p-valeurs pour évaluer la signification statistique des résultats.

[REGRESSION SUR LE SEXE DU REPONDANT]

Le niveau de vie (NVIE) a un OR de 1,00, indiquant qu'il n'a pas d'impact significatif sur le sexe du répondant, avec une p-valeur de 0,12. Cela signifie que le niveau de vie n'est pas un facteur déterminant pour savoir si le répondant est un homme ou une femme.

Les différentes classes sociales montrent des variations intéressantes lorsqu'elles sont comparées aux classes moyennes supérieures (C3), qui servent de modalité de référence. Les classes populaires précaires (C6) ont un OR de 0,84, mais ce résultat n'est pas significatif (p=0,11). Les classes populaires urbaines (C5) ont un OR de 1,22, suggérant une probabilité plus élevée que le répondant soit une femme, avec un résultat significatif (p=0,018). Les petits indépendants (C4) montrent un OR de 1,16, mais ce résultat n'est pas

significatif (p=0,24). Les petits-moyens (C1) ont un OR de 1,35, indiquant une probabilité significativement plus élevée que le répondant soit une femme (p<0,001). Les classes supérieures du pôle public (C2) n'ont pas de différence significative avec la modalité de référence, avec un OR de 1,03 et une p-valeur de 0,80. Enfin, les classes supérieures du pôle privé (C7) ont un OR de 0,79, indiquant une probabilité significativement plus faible que le répondant soit une femme (p=0,015).

Pour ce qui est du type de ménage et du sexe, les modalités comparées sont "Homme et femme en couple". Une mère en couple a un OR de 1,60, suggérant une probabilité significativement plus élevée qu'une femme soit le répondant (p=0,005). En revanche, un père en couple a un OR de 0,46, indiquant une probabilité significativement plus faible qu'une femme soit le répondant (p=0,002). Les ménages monoparentaux ne sont pas représentés, étant donné que le champ d'étude se concentre sur les ménages formés par des couples.

En conclusion, les résultats montrent que certaines classes sociales influencent significativement la probabilité que le répondant au questionnaire soit une femme. Les classes populaires urbaines et les petits-moyens sont plus susceptibles d'avoir une femme comme répondant, tandis que les classes supérieures du pôle privé et les configurations de père en couple sont moins susceptibles d'avoir une femme comme répondant. Le niveau de vie, quant à lui, n'a pas d'impact significatif sur le sexe du répondant.

Prise en charge du travail domestique

Une charge de travail domestique a priori mieux répartie entre hommes et femmes

Cadolle

Le tableau ci-dessous le taux de participations des hommes et des femmes au travail domestique et parental la semaine ayant précédé l'entretien. Il distinguent différentes activités domestiques en déclinant différentes taches.

Tableau 13 – Implication dans le travail domestique et parental en fonction configuration familiale et du sexe

	Homme (46%)					nme %)	
	Traditionelle (84%)	Recomposée (11%)	Monoparentale (5,1%)	p-valeur	Traditionelle (72%)	Recomposée (9,3%)	Monopar (18%
Activité effectuée la s	semaine de l'enc	quête (en %)					
Aide scolaire aux	26	24	22	0,9	36	33	25
enfants,							
Bricolage,	47	44	33	0,060	10	12	15
Habillage des	72	70	100	0,065	89	90	84
enfants,							
Courses,	63	70	88	< 0,001	88	89	93
Cuisine du	55	56	95	< 0,001	93	91	96
quotidien,							
Cuisine de	11	8,9	18	0,073	22	23	14
récéption,							
Menage,	44	54	88	< 0,001	90	90	95
Jardinage,	31	26	22	0,2	19	15	14
Repassage,	9,7	13	26	< 0,001	57	49	54
Vaisselle,	52	53	75	0,001	82	78	89
Effectifs,	1673	253	124		1673	263	876
(non-pondérés)							
1 Pearson's X^2 : Rao &	z Scott adjustment	t					

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : Individus adultes agés de 25 à 65 ans ou en couple avec un adulte agé de 25 à 65 ans, formant des ménages ordinaires avec au m

 $Lecture: 47\% \ des \ hommes \ vivants \ en \ famille \ traditionelle \ ont \ fait \ du \ bricolage \ la \ semaine \ de \ l'enquête.$

En ce qui concerne la plus part des taches domestique et parentales, les femmes vivants en familles traditionnelles et recomposées apparaissent impliquées dans des proportions similaires. Le variations significatives d'implications des femmes dans le travail domestique et parental tiennent en général à la situation de monoparentalité par rapport à la vie en couple. Les femmes vivant en famille recomposée apparaissent cependant légèrement mais significativement moins impliquées dans le repassage (elles sont seulement 49% a avoir repasser des vêtements la semaine de l'enquête contre 57% des femmes vivant en famille traditionnelle et 54% des femmes vivants en famille recomposée). En revanche les hommes vivants en familles recomposées apparaissent plus impliqués dans certaines tâches que ceux vivants en famille traditionnelles. Ils sont en effet plus nombreux à avoir

fait du repassage (13% contre 9,4%), des courses (70% contre 63%) ou du ménage (54% contre 44%). La participation féminine sur ces taches ne diffère pas significativement entre familles recomposées et familles traditionnelles. Il semblent donc que les couples formant des ménages recomposées soient plus égalitaires : les hommes y sont légèrement plus engagé dans la prise en charge du travail domestique.

On peut ainsi se demander si l'effet observé n'est pas lié au statut parental. D'une part, la mobilisation légèrement plus forte des hommes sur le travail domestique pourrait être lié aux pères qui ont des enfants issus d'une précédante union et qui, ayant probablement connu une période de monoparentalité avant leur remise en couple ont du assurer eux même, au moins en partie, le travail domestique et parental lié au fait d'élever seul ses enfants. D'autre part, les belles-mères sans enfants sont largement sous-représentées parmi les femmes vivant en famille recomposées, on ne peut donc pas exclure qu'elles soient moins mobilisées que les mères.

[Les parents en font + que dans le familles nucléaires mais moins que dans les familles monoparentales]

Le tableau ci-dessous présente la part de parents vivant en avec au moins un de leurs enfant ayant effectué des taches de travail domestique et parental durant la semaine de l'enquête.

Tableau 14 – Travail domestique et parental des parents en fonction de la configuration familiale

	Traditionelle (78%)	Recomposée (7,5%)	Monoparentale (12%)	Autre (2,1%)	Overall (100%)	p-valeur
Activité effectuée la	semaine de l'enc	quête (en %)				
Aide scolaire aux	31	31	25	31	30	0,6
enfants,						
Bricolage,	29	27	19	21	27	< 0,001
Habillage des	80	83	86	68	81	0,070
enfants,						
Courses,	76	83	92	77	78	< 0,001
Cuisine du	74	76	96	81	77	< 0,001
quotidien,						
Cuisine de	16	16	15	8,1	16	0,3
récéption,						
Menage,	67	74	93	79	71	< 0,001

Tableau 14 – Travail domestique et parental des parents en fonction de la configuration familiale (continued)

	Traditionelle (78%)	Recomposée (7,5%)	Monoparentale (12%)	Autre (2,1%)	Overall (100%)	p-valeur
Jardinage,	25	22	16	12	23	< 0,001
Repassage,	33	33	48	54	36	< 0,001
Vaisselle,	67	67	86	74	70	< 0,001
Effectifs,	3346	385	1000	174	4905	
(non-pondérés)						
¹ Pearson's X^2 : Rac	& Scott adjustment	t				

Note:

Source: Budget de famille, 2017

Champ : Parentx agés de 25 à 65 ans ou en couple avec un adulte agé de 25 à 65 ans, formant des ménages ordinaires et vivant avec au moins un de leurs enfants (N =).

Lecture : 76% des parents vivants en famille traditionelle ont fait les courses au moins une fois durant la semaine de l'enquête.

Sur la majorité des taches, la prise en charge du travail domestique par les parents vivants en famille recomposée apparaît similaire à celle des parents vivants en familles traditionnelle. Cependant, ils sont significativement (p < 0,001) plus nombreux à prendre avoir fait les courses et le ménage au moins une fois la semaine de l'enquête : 83% ont fait les courses contre 76% dans les familles traditionnelles et 74% on fait le ménage contre 67% dans les familles traditionnelles. Ils sont aussi légèrement et moins significativement plus nombreux à avoir aider les enfants (hors aide scolaire, c'est-à-dire habillage, change, bain à manger) que dans les familles traditionnelle, alors même que les enfants y sont en moyenne plus âgés.

La mise au travail domestique des belles-mères

Le tableau suivant présente la participation aux différentes taches des parents et des beaux-parents en fonction de leur sexe dans les familles recomposées. Les effectifs étant très faibles, en particulier pour les belles-mères et les pères, les pourcentages ne sont donc pas interprétables en tant que tels, ils ne sont ici donnés qu'à titre indicatifs pour faciliter la lecture des résultats.

Chapitre 4. Des belles mères au travail reproductif

Tableau 15 – Travail domestique et parental en fonction du statut j

		I	Homme		
	Avec beaux-enfants	Avec enfants	(50%) Avec enfants et beaux-enfants		Avec beaux-enfan
	(35%)	(22%)	(43%)	p-valeur	(14%)
Aide scolaire aux	8,5	40	27	0,087	40
enfants,					
Bricolage,	38	49	46	0,5	11
Habillage des	43	73	74	0,2	65
enfants,					
Courses,	63	80	71	0,2	85
Cuisine du	55	60	55	0,9	92
quotidien,					
Cuisine de	11	12	5,9	0,4	27
récéption,					
Menage,	57	55	51	0,8	85
Jardinage,	18	29	31	0,2	17
Repassage,	18	9,6	10	0,2	45
Vaisselle,	57	57	49	0,6	73
Effectifs,	99	46	108		32
(non-pondérés)					
¹ Pearson's X^2 : Rao &	& Scott adjustment				

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : Individus adultes agés de 25 à 65 ans ou en couple avec un adulte agé de 25 à 65 ans, formant des ménages ordinaires recomposé

On peut ainsi observer un écart, le plus souvent significatif, entre hommes et femi

environ 90% des femmes, qu'elles soient et mères ou belles-mères ont fait au moins une fois les courses, le ménage ou la cuisine du quotidien durant la semaine qui précède l'enquête, contre 74% des pères et 68% des beaux-pères pour les courses , 52% des pères et 54% des beaux-pères pour le ménage et 57% des pères et 55% des beaux-pères pour la cuisine du quotidien.

Les beaux-pères prennent visiblement moins en charge le travail domestique que les pères.

— discussion tabet

Substitution travail domestique des belles-mères à des services marchands dans lorsque les pères sont les plus riches

Ces mécanismes ne jouent pas de manière uniforme selon les classes sociales. Le tableau présente les résultats d'une régression linéaire de Tobit sur les dépenses par enfant pour la garde d'enfant effectuées par le ménage. L'intercept est de -2296, indiquant une réduction significative des dépenses de garde d'enfant sans la prise en compte des autres variables. Le niveau de vie mensuel a un coefficient de 10, montrant qu'une augmentation de 100 euros du niveau de vie mensuel se traduit par une augmentation de 10 euros des dépenses de garde d'enfant, ce qui est significatif.

Tableau 16 – Regression sur les dépenses de garde d'enfant du ménage

Caractéristique	Beta	95% IC	p-valeur
(Intercept)	-2 296	-2 7921 800	<0,001
Niveau de vie mensuel (en centaine d'euros)	10	3,1 - 18	0,005
Taille de la fraterie	220	126 - 313	< 0,001
Age moyen des enfants du ménage	-62	-9034	< 0,001
Fraction de classe			
Classes moyennes superieures [C4]	_	_	
Classes populaires précaires [C3]	-1 499	-3 426 - 428	0,13
Classes populaires célibataires et urbaines [C6]	-381	-72537	0,030
Petits indépendants [C5]	-192	-674 - 291	0,4
Petits-moyens [C1]	-409	-845 - 27	0,066
Bourgeoisie culturelle [C2]	346	60 - 633	0,018
Bourgeoisie économique [C7]	781	$508 - 1\ 055$	< 0,001
n_TYPMEN_sexe			
Mère et père en couple	_	_	
Mère célibataire	314	-4,7 - 633	0,053
Père célibataire	354	-147 - 856	0,2
Mère en couple	-267	-1 233 - 699	0,6
Père en couple	905	155 - 1656	0,018
Homme et femme en couple			
Homme célibataire			
Femme célibataire			

¹ IC = intervalle de confiance

Note:

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en Franceformé par au moins un adulte agé et 25 à 65

ans et ayantà charge au moins un enfant de moins de 14 ans (N=4677).

 ${\bf Lecture}\,:$

La taille de la fratrie affiche un coefficient de 220, suggérant que chaque enfant supplémentaire augmente les dépenses de 220 euros, une relation hautement significative. En revanche, l'âge moyen des enfants du ménage a un coefficient de -62, indiquant une diminution de 62 euros par année supplémentaire de l'âge moyen des enfants, également significatif.

Chapitre 4. Des belles mères au travail reproductif

Pour les fractions de classe, les classes moyennes supérieures (C3) servent de modalité de référence. Comparées à cette modalité, les classes populaires précaires (C6) présentent un coefficient de -1499, mais cette relation n'est pas statistiquement significative. Les classes populaires urbaines (C5) ont un coefficient de -381, ce qui est significatif et montre une diminution des dépenses. Les petits indépendants (C4) affichent un coefficient de -192, sans signification statistique, tandis que les petits-moyens (C1) ont un coefficient de -409, proche de la signification. Les classes supérieures du pôle public (C2) et du pôle privé (C7) ont des coefficients de 346 et 781 respectivement, indiquant des augmentations significatives des dépenses. Les classes supérieures du pôle privé dépensent significativement plus que celles du pôle public.

Pour les types de ménage et le sexe, les mères et pères en couple servent de modalité de référence. Les mères célibataires montrent une tendance à dépenser plus avec un coefficient de 314, proche de la signification statistique, tandis que les pères célibataires ont un coefficient de 354, ce qui est significatif. Les mères en couple ont un coefficient de -267, sans signification statistique, tandis que les pères en couple présentent un coefficient de 905, indiquant une augmentation significative des dépenses. Les pères célibataires et les pères en couple dépensent plus significativement que les mères célibataires et les mères en couple respectivement.

En résumé, les résultats soulignent l'impact significatif du niveau de vie, de la taille de la fratrie, de l'âge des enfants, des différentes classes sociales et des configurations familiales sur les dépenses de garde d'enfant par ménage. Les différences entre les coefficients des différentes modalités de ces variables offrent une vision détaillée de la façon dont chaque facteur contribue aux variations des dépenses de garde d'enfant. Comparés à la modalité de référence, les coefficients révèlent des variations significatives entre les classes sociales et les types de ménage, en particulier pour les classes supérieures du pôle privé et les pères célibataires ou en couple, qui dépensent significativement plus pour la garde d'enfant.

Chapitre 4. Des belles mères au travail reproductif

Conclusion/transition : formes de continuité, d'un point de vue économique, entre monoparentalité et recompositions familiales

Chapitre 5. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

??

Des remises en couple encadrées par l'Etat?

Judiciarisées, les divorces et les séparations impliquants des enfants semblent davantage encadrées par les institutions que les remises en couples. Les recompositions familiales se passent souvent, dans un premier temps au moins, loin des yeux de la justice. Pour autant, les CAF et le fisc ont les yeux rivés sur ces remises en couples particulières. La caractérisation d'une vie conjugale constitue, pour les contrôleurs de la CAF, un enjeu de contrôle fréquent (Dubois, 2021), car dès lors, les ressources du conjoint ou de la conjointe seront prises en compte dans le calcul de divers droits.

Les travaux des juristes et sociologues du droit des années 1990 autour d'Irene Théry et Marie-Thérèse Meulders-Klein (1993, 1995) formulent souvent une critique du droit civil de la famille qu'ils accusent de ne pas avoir su évoluer pour prendre en compte les nouveaux défis que les recompositions familiales poseraient naturellement. Dans cette perspective, la comptabilisation comme enfant « à charge » du couple d'un enfant issu d'une autre union par le fisc si le couple est marié et par la CAF si le couple cohabite, alors même qu'aucun lien légal n'unit ces individus, est interprété comme la reconnaissance d'une situation de fait (Damon, 2012). Cette conception du droit, héritée de Durkheim pour qui il est une cristallisation des transformations sociales, un révélateur des faits sociaux (Durkheim, 1893), occulte la force productrice du droit (Bourdieu, 1986). Les recompositions familiales ne sont pas nouvelles et de fait, dès l'instauration d'un impôt

sur le revenu en 1916, la notion d'enfant à charge est déjà déconnectée du droit civil de la filiation (Carbonnier, 2016). Jusqu'aux années 1950, les recompositions familiales étaient simplement davantage liées au décès d'un des conjoints – du fait de la mortalité élevés des femmes notamment en couche et des hommes lors des périodes de guerre – qu'a une séparation (Flandrin, 1984). Leur relative nouveauté tient moins à l'existence de beaux-parents, qu'a l'existence, en même temps, des deux parents. En d'autres termes, la recomposition se fait moins selon un modèle de substitution qu'un modèle de pérennité (Clément et Bonvalet, 2005).

En revanche, les familles recomposées n'ont pas fait l'objet d'une construction comme un problème public comparable à celle dont les familles monoparentales ont fait l'objet à partir des années 1970 (Martin-Papineau, 2003). Le terme de « monoparentalité » n'apparaît pas tout de suite, ces familles sont d'abord désignées comme des « familles privées de pères ». À l'inverse, les familles recomposées ne sont pas le plus souvent « privées de pères » et ne sont donc pas l'objet d'inquiétudes, elles sont ainsi exclues des dispositifs destinés aux parents seuls. Dès lors la remise en couple devient un enjeu administratif. Les filles-mères, lorsqu'elles ne sont pas forcées à l'abandon, bénéficient d'un secours économique conditionné à une étroite surveillance. Leur mariage, d'autant plus si l'enfant bénéfice d'une reconnaissance dite « de complaisance » par leur mari, conditionne leur réintégration sociale et parfois le retour de leur enfant placé (Rivière, 2016). Se distinguant des premières par la respectabilité que leur confère le mariage (Skeggs, 2003), les veuves ayant à charge des enfants bénéficient d'abord de droits dérivés de ceux de leurs maris décédés puis de pensions et d'abattements fiscaux. Le remariage des veuves vient supprimer leur droit à cette protection. Les veufs avec enfants à charge sont eux exclus de ces dispositifs car considérés comme aptes au travail (Chaineaud, 2009). Ainsi, dès les premiers dispositifs de prise en charge de la monoparentalité, la remise en couple des femmes acquiert une importance décisive dans l'ouverture, mais surtout la fermeture du droit à l'assistance économique. Ainsi bien que d'un point de vue du droit civil de la filiation (voir de l'alliance dans le cas de simples re-cohabitations), les familles recomposées s'apparentent davantage aux familles monoparentales, elles ont, à revenu et statut marital identique, les mêmes droit sociaux et fiscaux que les familles nucléaires.

En suivant Rémi Lenoir, la famille est par excellence une catégorie de la pensée d'Etat dont la structuration et le fonctionnement est tout entier encadré par la bureau-

cratie. Sa forme actuelle est moins la cristallisation de transformations sociales diffusées uniformément dans la population que l'inscription du mode de reproduction sociale des classes dominantes dans les catégories d'action politique visant expressément à permettre et maintenir ce mode de reproduction (Lenoir, 2003). Ainsi ces formes de décalages entre le droit civil et les droits sociaux et fiscaux ne peuvent pas être analysés comme le fruit de la progressive reconnaissance de la situation des familles recomposées. De même, ce décalage entre ce que l'on suppose des pratiques économiques des familles recomposées et ce que les différentes administrations de l'Etat prescrivent est sans doute moins à analyser comme un retard des dispositifs qui doivent s'adapter à la réalité des familles aujourd'hui, que comme ce qui caractérise les recompositions familiales et à ce titre produit des effets sur les individus impliqués. Ce sont justement ces effets que l'on voudrait prendre pour objet d'étude.

Introduction L'histoire de la prise en charge par l'État des familles monoparentales en France est une thématique complexe qui englobe divers aspects sociaux, économiques et politiques. Les familles monoparentales, incluant les veuves et les filles-mères, ont longtemps été confrontées à des défis particuliers. En parallèle, les politiques étatiques concernant l'encadrement des remises en couples ont évolué, reflétant les changements dans les normes sociales et les structures familiales. Cette revue de littérature vise à retracer l'évolution de ces politiques et à analyser leur impact sur les familles monoparentales en France, en soulignant également les aspects de contrôle et d'encadrement étatiques.

Prise en charge des veuves et des filles-mères Période pré-industrielle à la fin du XIXe siècle Les institutions caritatives et religieuses

Avant le XXe siècle, la prise en charge des veuves et des filles-mères était principalement assurée par des institutions caritatives et religieuses. L'assistance aux veuves était souvent limitée aux veuves de guerre, bénéficiant de la charité locale ou des confréries religieuses. Les filles-mères, stigmatisées et souvent exclues socialement, dépendaient également de ces institutions pour leur survie. Les hospices et les orphelinats, souvent dirigés par des ordres religieux, jouaient un rôle crucial dans la prise en charge des enfants illégitimes et de leurs mères. Cependant, cette prise en charge était souvent assortie de contrôles stricts et d'un encadrement moral visant à "redresser" les comportements jugés déviants.

Les premières interventions étatiques

La fin du XIXe siècle marque le début des premières interventions étatiques pour soutenir les familles monoparentales. La loi du 15 juillet 1893, instituant l'assistance médicale gratuite, peut être vue comme une première tentative de l'État de prendre en charge les populations vulnérables, y compris les veuves et les filles-mères. Cette loi visait à fournir des soins médicaux gratuits aux indigents, incluant de facto les familles monoparentales pauvres. Cependant, cette assistance s'accompagnait souvent de contrôles rigoureux pour vérifier l'éligibilité des bénéficiaires et prévenir les abus (Chevallier, 1984).

Début du XXe siècle à la Seconde Guerre mondiale Les pensions de guerre

La Première Guerre mondiale a été un catalyseur pour l'expansion des politiques sociales en faveur des veuves de guerre. En 1917, la loi sur les pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre a été promulguée, accordant des pensions aux veuves et aux orphelins des soldats tombés au front. Cette mesure visait à compenser la perte du soutien financier du mari et père, et à offrir une certaine stabilité économique aux familles touchées par la guerre. Toutefois, ces pensions étaient souvent conditionnées à des enquêtes strictes pour vérifier les conditions de vie et la moralité des bénéficiaires (Gueslin, 1992).

Les premières allocations familiales

Les années 1930 ont vu l'introduction des premières allocations familiales en France, avec la création des caisses d'allocations familiales en 1932. Bien que ces allocations visaient principalement à soutenir les familles nombreuses, elles ont également bénéficié aux familles monoparentales. En 1939, le Code de la famille et de la natalité française a consolidé ces aides, affirmant l'engagement de l'État à soutenir les familles. Toutefois, l'attribution de ces allocations était souvent assortie de critères stricts et d'un suivi rigoureux pour éviter les fraudes et encourager les comportements familiaux conformes aux normes sociales de l'époque (Bourdelais, 1993).

Période d'après-guerre à la fin du XXe siècle L'expansion de la Sécurité sociale

L'après-guerre a été une période de consolidation et d'expansion des politiques sociales en France. La création de la Sécurité sociale en 1945 a établi un cadre systématique pour le soutien aux familles, y compris les familles monoparentales. Les allocations familiales, les aides au logement et les prestations sociales ont été étendues, visant à réduire la pauvreté

et à améliorer les conditions de vie des mères célibataires et des veuves. Cependant, ces politiques s'accompagnaient d'un contrôle accru de l'État sur les bénéficiaires, avec des enquêtes régulières pour vérifier l'éligibilité et le bon usage des aides (Rosanvallon, 1995).

L'Allocation de Parent Isolé (API)

La création de l'Allocation de Parent Isolé (API) en 1976 a été une mesure spécifique pour soutenir les familles monoparentales. Cette allocation visait à fournir une aide financière aux parents célibataires, principalement les mères, qui élevaient seuls leurs enfants. Elle a représenté une reconnaissance importante des défis économiques uniques auxquels ces familles étaient confrontées. Toutefois, pour bénéficier de l'API, les parents devaient souvent se soumettre à des contrôles stricts de leurs conditions de vie et de leurs activités, afin de s'assurer qu'ils ne cohabitaient pas avec un partenaire et qu'ils utilisaient correctement l'allocation (Martin, 1985).

Évolution des politiques de remises en couples Les années 1980 et 1990 Durant les années 1980 et 1990, les politiques familiales en France ont commencé à prendre en compte la diversité des configurations familiales. La reconnaissance des familles recomposées et des nouveaux modèles familiaux a conduit à des ajustements dans les politiques sociales et fiscales. Les lois ont progressivement évolué pour mieux encadrer les droits et les devoirs des beaux-parents et pour faciliter les remises en couples. Cependant, ces nouvelles unions étaient souvent soumises à une surveillance pour garantir que les aides sociales continuaient à être attribuées de manière juste et efficace (Théry, 1993).

Début du XXIe siècle à aujourd'hui Au début du XXIe siècle, la question des familles monoparentales et des remises en couples a continué de recevoir une attention accrue. La réforme de l'API, qui est devenue le Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2009, a été un élément clé de cette période. La déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) en 2021 illustre également les efforts récents pour adapter les politiques sociales aux besoins spécifiques des individus, indépendamment de leur situation conjugale. Ces réformes visaient à réduire la dépendance économique des bénéficiaires vis-à-vis de leurs conjoints, mais elles incluaient aussi des mécanismes de contrôle pour s'assurer que les bénéficiaires ne fraudaient pas le système (Bourgeois, 2021).

Impact des politiques étatiques Les politiques de prise en charge des familles monoparentales et d'encadrement des remises en couples ont eu des impacts variés. D'une

part, elles ont contribué à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales. D'autre part, ces politiques ont parfois été critiquées pour leur insuffisance et leur complexité administrative. Les remises en couples, en particulier, soulèvent des défis en termes de droits et de responsabilités des beaux-parents et des enfants issus de différentes unions. Le contrôle et l'encadrement des bénéficiaires de ces aides sociales ont souvent été perçus comme intrusifs, ajoutant une pression supplémentaire sur des familles déjà vulnérables (Cadolle, 2000).

Conclusion L'histoire de la prise en charge des familles monoparentales et de l'encadrement des remises en couples en France est marquée par une évolution progressive des politiques sociales et fiscales. Ces politiques reflètent les changements dans les structures familiales et les normes sociales, tout en cherchant à répondre aux besoins spécifiques des veuves, des filles-mères et des familles recomposées. À travers cette revue de littérature, nous avons retracé les principaux jalons de cette évolution et mis en lumière les enjeux contemporains liés à ces questions, en soulignant l'équilibre entre aide et contrôle exercé par l'État.

Références Bourdelais, P. (1993). Histoire de la population française. Volume 4 : De 1914 à nos jours. PUF. Bourgeois, G. (2021). La déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés. Revue des Politiques Sociales, 23(2), 45-62. Cadolle, S. (2000). Les familles recomposées. Presses Universitaires de France. Chevallier, J. (1984). L'État en France : de 1789 à nos jours. Seuil. Flandrin, J.-L. (1984). Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société. Seuil. Gueslin, A. (1992). L'État et l'économie : une histoire française, XIXe-XXe siècles. La Découverte. Martin, C. (1985). *

Complexifier la parenté légale : parenté civile et parenté administrative

Idée qu'il faut articuler les différentes définitions de la parenté légale produites par différentes institutions, voir comment elles se superposent ou non

Encadré n° 10: Code civil. Livre Ier : Des personnes (Articles 7 à 515-13). Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage (Articles 515-1 à 515-8). Chapitre II : Du concubinage (Article 515-8)

Article 515-8 Le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple.

Ces petites contradictions entre les pratiques prescrites par les différentes administrations de l'Etat sont loin d'être anodines. Elles sont de nature à produire des effets matériels sur les individus qui vivent dans ces familles. La recomposition familiale n'est pas simplement une affaire de sentiments, elle met en jeu la perte et l'obtention de droits sociaux et fiscaux. La CAF et le fisc, selon que le couple cohabite ou qu'il est uni légalement, ne font pas de différence dans la comptabilisation des enfants à charge entre les familles nucléaires et les familles recomposées : tous les enfants sont à charge des deux conjoints, quelle que soit leur filiation (Damon, 2012). Ainsi, la cohabitation avec un nouveau conjoint ou une nouvelle conjointe engendre la perte d'avantages fiscaux et sociaux. Les droits sociaux seront également désormais calculés sur l'ensemble des revenus du couple nouvellement formé. Lorsqu'une union civile est contractée, les parts représentées par le nouveau couple et les enfants de chacun des membres sont mutualisées pour le calcul de l'impôt.

Il n'est pas aisé de déterminer a priori les effets de ces fermetures de droits. On peut néanmoins émettre quelques hypothèses qu'il s'agira de vérifier ou d'infirmer. Par exemple, les mécanismes socio-fiscaux agissent différemment selon les niveaux de revenus des couples, mais aussi selon les niveaux de revenus individuels. L'allocation parent isolé (API), intégrée au revenu de solidarité active (RSA) est réservée aux parents isolés touchant celui-ci. L'allocation de soutien familial (ASF) est réservée aux parents isolés dont l'ex-conjoint est déclaré impécunieux. En revanche, la demi-part fiscale supplémentaire n'a d'effet que sur les foyers imposables. Ces mécanismes semblent donc jouer différemment selon la classe sociale. Mais ils semblent aussi jouer différemment selon l'appartenance aux groupes de sexes. L'ASF, versée en lieu et place de pension alimentaire, et l'API ainsi que la demi-part fiscale sont supprimés avec une remise en couple. La conjugalisation des ressources par les CAF (pour le calcul du RSA, de l'AAH par exemple) et par le fisc (pour

Chapitre 5. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

les parts que représentent les personnes à charge) produisent une fiction d'égalité entre conjoints. Ces mécanismes agissent donc différemment sur les conjoints suivant l'inégalité de revenus entre eux. Or, cette inégalité s'inscrit dans des rapports sociaux de sexe. La différence de revenus entre homme et femmes en couple se situait à 42% en moyenne en 2011 (Morin, 2014). Les conséquences économiques propres des mécanismes socio-fiscaux au moment des remises en couples des parents isolés semblent donc différenciées.

Enfin, dans l'idéal, il faudra également s'intéresser au rôle que joue la justice dans les recompositions familiales qui, s'il reste secondaire en comparaison des séparations, ne doit pas être négligé. La remise en couple d'un parent est parfois l'occasion d'une réorganisation de la résidence des enfants, d'une révision de la pension alimentaire ou de la prestation compensatoire.

Encadré n° 11: Chapitre VI du code civil : Des devoirs et des droits respectifs des epoux

Code civil Livre Ier : Des personnes (Articles 7 à 515-13) Titre V : Du mariage (Articles 143 à 227) Chapitre VI : Des devoirs et des droits respectifs des époux (Articles 212 à 226)

Article 212 Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance.

Article 213 Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

Article 214 Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.

Si l'un des époux ne remplit pas ses obligations, il peut y être contraint par l'autre dans les formes prévues au code de procédure civile.

Article 215 Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

La résidence de la famille est au lieu qu'ils choisissent d'un commun accord.

Les époux ne peuvent l'un sans l'autre disposer des droits par lesquels est assuré le logement de la famille, ni des meubles meublants dont il est garni. Celui des deux qui n'a pas donné son consentement à l'acte peut en demander l'annulation : l'action en nullité lui est ouverte dans l'année à partir du jour où il a eu connaissance de l'acte, sans pouvoir jamais être intentée plus d'un an après que le régime matrimonial s'est dissous.

Article 216 Chaque époux a la pleine capacité de droit ; mais ses droits et pouvoirs peuvent être limités par l'effet du régime matrimonial et des dispositions du présent chapitre.

Article 217 Un époux peut être autorisé par justice à passer seul un acte pour lequel le concours ou le consentement de son conjoint serait nécessaire, si celui-ci est hors d'état de manifester sa volonté ou si son refus n'est pas justifié par l'intérêt de la famille.

L'acte passé dans les conditions fixées par l'autorisation de justice est opposable à l'époux dont le concours ou le consentement a fait défaut, sans qu'il en résulte à sa charge aucune obligation personnelle.

Article 218 Un époux peut donner mandat à l'autre de le représenter dans l'exercice des pouvoirs que le régime matrimonial lui attribue. Il peut, dans tous les cas, révoquer librement ce mandat.

Article 219 Si l'un des époux se trouve hors d'état de manifester sa volonté, l'autre peut se faire habiliter par justice à le représenter, d'une manière générale, ou pour certains actes particuliers, dans l'exercice des pouvoirs résultant du régime matrimonial, les conditions et l'étendue de cette représentation étant fixées par le juge.

A défaut de pouvoir légal, de mandat ou d'habilitation par justice, les actes faits par un époux en représentation de l'autre ont effet, à l'égard de celui-ci, suivant les règles de la gestion d'affaires.

Article 220 Chacun des époux a pouvoir pour passer seul les contrats qui ont pour objet l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants : toute dette ainsi contractée par l'un oblige l'autre solidairement.

La solidarité n'a pas lieu, néanmoins, pour des dépenses manifestement excessives, eu égard au train de vie du ménage, à l'utilité ou à l'inutilité de l'opération, à la bonne ou mauvaise foi du tiers contractant.

Elle n'a pas lieu non plus, s'ils n'ont été conclus du consentement des deux époux, pour les achats à tempérament ni pour les emprunts à moins que ces derniers ne portent sur des sommes modestes pégessaires aux besoins de la vie gouvente et que le montent gumulé de ces sommes, en ces de

Encadré n° 12:??

Code civil Livre Ier : Des personnes (Articles 7 à 515-13) Titre VII : De la filiation (Articles 310-1 à 342-13) Article 310 (abrogé) Abrogé par LOI n°2021-1017 du 2 août 2021 - art. 6 (V) Modifié par Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 2 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

Tous les enfants dont la filiation est légalement établie ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans leurs rapports avec leur père et mère. Ils entrent dans la famille de chacun d'eux.

Chapitre Ier : Dispositions générales (Articles 310-1 à 311-24-2) Article 310-1 Modifié par LOI n°2021-1017 du 2 août 2021 - art. 6 (V)

La filiation est légalement établie, dans les conditions prévues au chapitre II du présent titre, par l'effet de la loi, par la reconnaissance volontaire ou par la possession d'état constatée par un acte de notoriété ainsi que, dans les conditions prévues au chapitre V du présent titre, par la reconnaissance conjointe.

Elle peut aussi l'être par jugement dans les conditions prévues au chapitre III du présent titre.

Article 310-2 Création Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 4 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

S'il existe entre les père et mère de l'enfant un des empêchements à mariage prévus par les articles 161 et 162 pour cause de parenté, la filiation étant déjà établie à l'égard de l'un, il est interdit d'établir la filiation à l'égard de l'autre par quelque moyen que ce soit.

Section 1 : Des preuves et présomptions (Articles 310-3 à 311-2) Article 310-3 Création Ordonnance $n^{\circ}2005-759$ du 4 juillet 2005 - art. 5 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

La filiation se prouve par l'acte de naissance de l'enfant, par l'acte de reconnaissance ou par l'acte de notoriété constatant la possession d'état.

Si une action est engagée en application du chapitre III du présent titre, la filiation se prouve et se conteste par tous moyens, sous réserve de la recevabilité de l'action.

Article 311 Modifié par Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 3 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

La loi présume que l'enfant a été conçu pendant la période qui s'étend du trois centième au cent quatre-vingtième jour, inclusivement, avant la date de la naissance.

La conception est présumée avoir eu lieu à un moment quelconque de cette période, suivant ce qui est demandé dans l'intérêt de l'enfant.

La preuve contraire est recevable pour combattre ces présomptions.

Article 311-1 Modifié par Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 2 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006 Modifié par Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 - art. 5 () JORF 6 juillet 2005 en vigueur le 1er juillet 2006

La possession d'état s'établit par une réunion suffisante de faits qui révèlent le lien de filiation et de parenté entre une personne et la famille à laquelle elle est dite appartenir.

Les principaux de ces faits sont :

- 1° Que cette personne a été traitée par celui ou ceux dont on la dit issue comme leur enfant et qu'elle-même les a traités comme son ou ses parents;
- 2° Que ceux-ci ont, en cette qualité, pourvu à ser ducation, à son entretien ou à son installation;
- 3° Que cette personne est reconnue comme leur enfant, dans la société et par la famille ;
- 4° Qu'elle est considérée comme telle par l'autorité publique;

Le niveau de vie, critère d'ouverture ou de fermeture des droits

expliquer à quel point c'est central dans les politiques de redistribution, cf "France STratégie, le couple contribue-t-il encore à réduire les ingalités"

dans les familles recomposées

Au delà de l'indicateur de position sociale, le niveau de vie permet de quantifier des inégalités économiques entre individus ou encore d'analyser la consommation. Il est donc un indicateur central en sciences sociales. Le calcul du niveau de vie est également au fondement des dispositifs de redistribution. Les travaux s'intéressant au devenir des familles monoparentales après la séparation mettent en évidence une augmentation du niveau de vie avec la remise en couple. C'est par exemple le cas d'un dossier réalisé par Abbas et Garbinti, dans le Portrait social 2019 de l'INSEE qui dans lequel la remise en couple est qualifiée de « déterminant majeur de la convergence des niveaux de vie vers leurs niveaux d'origine » (Demaison et al., 2019b, p. 104), en particulier pour les mères, après la chute brutale lors de la séparation. Pour autant, nombreux sont les angles morts de ce type de calcul.

Calculé comme le quotient du revenu disponible d'un ménage sur le nombre d'unités de consommation de celui-ci, il permet de rendre comparable des ménages composées différemment. Pour cela, il s'appuie sur des échelles d'équivalence, qui attribuent un coefficient à chaque personne supplémentaire en fonction de ses caractéristiques propre. Ce coefficient correspond ainsi à la proportion de revenu supplémentaire que le ménage doit gagner pour cet individu, afin de bénéficier du même niveau de vie qu'une personne seule.

Comment c'est mesuré ces échelles d'équivalences.

L'Insee utilise généralement l'échelle dite de "l'OCDE modifiée" mais les administrations sociales et le fisc ont également leurs propres échelles d'équivalences parfois même spécifiques à chaque préstation sociale.

** INSERER tableau des échelles d'équivalences **

"Certains biens peuvent être considérés comme des biens collectifs au sein du

ménage [4] [4] Un bien est dit « collectif » si sa consommation est non.... En conséquence, l'arrivée de nouveaux membres dans le ménage n'entraîne pas de nouvelles dépenses de consommation de ce bien. Sa consommation est source d'économies d'échelle. Le chauffage peut être qualifié de bien collectif. À l'opposé, la consommation de biens individuels, caractérisée par l'exclusion d'usage et la rivalité (par exemple les aliments), est proportionnelle à la taille du ménage. Entre ces deux catégories de biens se trouvent des biens mixtes dont la consommation peut être non rivale mais caractérisée par l'exclusion d'usage (le loisir par exemple) et d'autres pour lesquels la consommation est rivale mais l'usage est non exclusif (comme une baignoire). La plupart des biens occupent une position intermédiaire. Le vêtement peut être considéré comme un bien individuel, mais il peut se rapprocher d'un bien collectif lorsque les vêtements s'échangent entre les membres du ménage (notamment au sein de la fratrie). Il existe d'autres formes d'économies d'échelle lorsqu'un ménage de grande taille bénéficie de tarifs plus avantageux grâce à des achats en quantité importante ou de tarifs sociaux (carte famille nombreuse par exemple). Des économies peuvent également être dégagées concernant le travail domestique dans la mesure où un ménage de grande taille dispose potentiellement de davantage de temps libre: le temps consacré aux tâches domestiques (ménage, cuisine...) ne croît pas proportionnellement avec la taille de celui-ci. Gardes, Sayadi et Starzec [2013] montrent que les économies d'échelle réalisées dans un ménage en termes de travail domestique sont plus importantes que celles associées aux dépenses monétaires. À partir de données anglaises, Couprie et Ferrant [2015] ont montré que deux personnes vivant seules séparément ont besoin de 2 h 15 supplémentaires par jour pour atteindre le même niveau d'utilité qu'elles auraient eu si elles vivaient en couple. L'ampleur de ce type d'économies d'échelle dépend de la configuration du ménage, en particulier elles sont potentiellement moindres dans le cas d'un foyer monoparental que dans celui d'un couple. Dans certains cas, la charge d'une personne dépendante (nourrisson, enfant non scolarisé, personne âgée) intensifie les charges domestiques, ce qui engendre alors des déséconomies d'échelle : la naissance d'un enfant accroît la charge de travail domestique, et ce surcroît de travail repose sur les femmes, ce qui accentue le déséquilibre dans le partage des tâches domestiques et familiales (Pailhé et Solaz [2010]; Régnier-Loilier et Hiron [2010]). Les échelles d'équivalence ne prennent pas en compte les coûts indirects liés à un moindre investissement dans la vie professionnelle et/ou au retrait partiel ou total de l'activité professionnelle de l'un des

parents (Thévenon [2009]). Or ces coûts de renoncement à la carrière sont importants et sont supportés essentiellement par les femmes, ce qui pèse sur l'égalité des sexes (Meurs, Paihlé et Ponthieux [2010])."

revue de littérature sur le calcul du niveau de vie

Des limites nombreuses, évolutions de la structure des budgets, donc économies d'échelles qui bougent aussi (exemple du logement)

comparaisons internationales qui ne prennent pas en compte le niveau de démarchandisation (services publics, redistrib en "nature", ex dépenses de santé France vs USA)

La question des limites du ménage

Encadré n° 13: Estimer les niveau de vie

Revue de littérature sur l'estimation des niveau de vie [voir sociologie de la consommation et des budgets ouvriers].

Dans l'enquête BDF 2017, trois variables subjectives permettent d'approcher des estimations du niveau de vie dans les familles.

Expliciter la méthode utiliser et la vérification des conditions.

La régression logistique ordinale est une méthode statistique utilisée pour prédire la probabilité de résultats ordonnés en fonction de plusieurs variables indépendantes. Dans cette analyse, nous avons étudié le niveau ressenti d'aisance budgétaire, une variable ordinale, en fonction de diverses caractéristiques socio-économiques et démographiques.

Les résultats montrent que le niveau de vie du ménage a un impact positif et significatif sur le sentiment d'aisance budgétaire, avec un odds ratio (OR) de 1,09 et un intervalle de confiance à 95% (IC) de 1,08 à 1,10 (p < 0,001). Cela signifie qu'une augmentation du niveau de vie du ménage est associée à une légère augmentation du sentiment d'aisance budgétaire.

Les différentes classes socio-économiques présentent également des différences significatives. Les personnes appartenant aux classes populaires précaires (C6) ont un OR de 1,52 (IC 95%:1,28-1,80; p <0,001), ce qui indique qu'elles ressentent une aisance budgétaire supérieure par rapport à la catégorie de référence. Les classes populaires

Chapitre 5. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

Caractéristique	OR	95% IC	p-valeur
Niveau de vie mensuel (en centaine d'euros)	1,09	1,08 - 1,10	< 0,001
Fraction de classe			
Classes moyennes superieures [C4]	_	_	
Classes populaires issues de l'immigration [C3]	$0,\!27$	$0,\!22-0,\!33$	< 0,001
Classes populaires urbaines [C6]	$0,\!40$	$0,\!34-0,\!47$	< 0,001
Petits indépendants [C5]	0,77	0,62-0,96	0,019
Petits-moyens [C1]	$0,\!55$	$0,\!47-0,\!64$	< 0,001
Classes superieures pole public [C2]	0,80	$0,\!65-0,\!98$	0,031
Classes superieures pole privé [C7]	1,37	$1,\!10-1,\!70$	0,005
Nombre d'enfants		$0,\!95-1,\!07$	0,8
Age moyen des enfants	1,01	1,00 - 1,01	0,2
Configuration parentale			
Mère et père en couple	_	_	
Mère célibataire	$0,\!58$	$0,\!50-0,\!66$	< 0,001
Père célibataire	0,77	0,60-1,00	0,050
Mère en couple	0,78	$0,\!58-1,\!03$	0,078
Père en couple	1,58	$1,\!05-2,\!38$	0,028

¹ OR = rapport de cotes, IC = intervalle de confiance

urbaines (C5) affichent un OR de 2,92 (IC 95% : 2,35 - 3,63 ; p < 0,001), montrant une aisance budgétaire encore plus marquée. Les petits indépendants (C4) et les petits-moyens (C1) ressentent également une aisance budgétaire plus élevée, avec des OR respectifs de 2,06 (IC 95% : 1,72 - 2,47 ; p < 0,001) et 3,77 (IC 95% : 3,12 - 4,55 ; p < 0,001). Les classes moyennes supérieures (C3) et les classes supérieures du pôle public (C2) ont un sentiment d'aisance budgétaire encore plus significatif, avec des OR de 5,15 (IC 95% : 3,93 - 6,76 ; p < 0,001) et 4,70 (IC 95% : 3,45 - 6,41 ; p < 0,001) respectivement. À l'inverse, les classes supérieures du pôle privé (C7) présentent un OR de 0,62 (IC 95% : 0,46 - 0,83 ; p = 0,002), indiquant une aisance budgétaire inférieure.

Le nombre d'enfants dans le ménage n'a pas d'effet significatif sur le sentiment d'aisance budgétaire, avec un OR de 1,01 (IC 95% : 1,00 - 1,03 ; p=0,12). Cela suggère que cette variable n'influence pas de manière notable l'aisance budgétaire ressentie. En revanche, l'âge des enfants dans le ménage a un effet très légèrement significatif sur l'aisance budgétaire, avec un OR de 1,01 (IC 95% : 1,00 - 1,02 ; p=0,03). Bien que cet effet soit faible, il indique que l'augmentation de l'âge des enfants est associée à une légère augmentation du sentiment d'aisance budgétaire.

Le type de ménage et le sexe montrent des différences notables dans l'aisance budgétaire ressentie. Les mères célibataires ressentent une aisance budgétaire significativement inférieure, avec un OR de 0.58 (IC 95%:0.51-0.66; p <0.001). Les pères célibataires présentent également une aisance budgétaire inférieure, avec un OR de 0.77 (IC 95%:0.61

- 0,97; p = 0,026). Les mères en couple ont une aisance budgétaire légèrement inférieure, avec un OR de 0,78 (IC 95% : 0,60 - 1,00; p = 0,054), mais ce résultat est à la limite de la significativité. En revanche, les pères en couple ressentent une aisance budgétaire supérieure, avec un OR de 1,58 (IC 95% : 1,09 - 2,29; p = 0,016).

En conclusion, cette analyse révèle que le niveau de vie du ménage et l'appartenance à différentes classes socio-économiques sont des facteurs significatifs influençant le sentiment d'aisance budgétaire. Les configurations familiales, notamment le type de ménage et le sexe, jouent également un rôle important. Le nombre d'enfants dans le ménage n'a pas d'effet significatif, tandis que l'âge des enfants a un impact marginalement significatif. Ces résultats mettent en lumière les inégalités économiques et sociales ressenties par différentes catégories de la population.

- Couple parental, parent célibataire ou nouvelle union, des effets différenciés sur le niveau de vie ressenti
- Les mères de familles recomposées estiment leur niveau vie plus faible
- Les pères de famille recomposées estiment leur niveau de vie plus élevé

Des revenus de transferts réduits pour les parents remis en couple

Le graphique présenté illustre la composition du revenu disponible en fonction de différents types de ménages. Chaque barre verticale représente un type de ménage, avec des segments de couleurs différentes indiquant les proportions de diverses sources de revenus. Les types de revenus comprennent les salaires, les revenus d'activité indépendante, les prestations sociales et familiales, les retraites, le chômage, les transferts entre ménages, et les impôts directs. La fréquence des revenus est mesurée en pourcentage.

Pour les couples sans enfant, la majorité du revenu provient des salaires (62,2%), avec des contributions notables des revenus d'activité indépendante (5,1%) et des retraites (5,3%). Les couples traditionnels, c'est-à-dire ceux avec enfants, dépendent encore plus des salaires (78,1%) et ont des contributions modestes des autres sources de revenus.

Les ménages recomposés, qui incluent des enfants de relations précédentes, montrent une composition similaire avec 77,6% de leur revenu provenant des salaires, mais

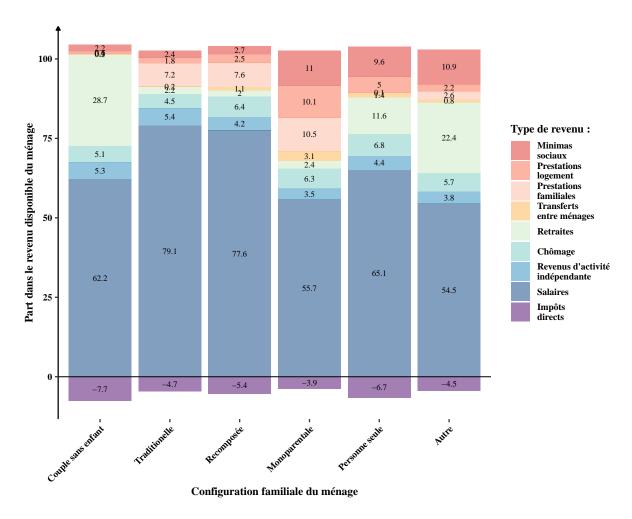


FIGURE 15 – Composition du revenu disponible en fonction de la configuration familiale (en %)

ils reçoivent également des prestations familiales (2,5%) et des prestations logement (1,2%). Les familles monoparentales, quant à elles, ont une plus grande diversité de sources de revenus. Bien que 55,2% de leur revenu proviennent des salaires, elles reçoivent également des prestations logement (9,8%), des prestations familiales (6,5%), et des minimas sociaux (11,8%).

Pour les personnes seules, 65,1% de leur revenu provient des salaires, avec des contributions notables des retraites (4,4%) et des prestations sociales diverses. Les ménages complexes, qui peuvent inclure plusieurs générations ou des configurations familiales atypiques, ont une composition de revenu plus diversifiée. Bien que 53,7% de leur revenu provienne des salaires, ils reçoivent également des retraites (19,3%), des revenus d'activité indépendante (4,3%), et divers autres transferts.

En bas du graphique, les segments violets représentent les impôts directs, avec

des pourcentages négatifs indiquant la proportion du revenu prélevée. Les couples sans enfant voient 7,7% de leur revenu prélevé en impôts directs, tandis que pour les ménages traditionnels, recomposés, monoparentaux, personnes seules et complexes, ces prélèvements représentent respectivement 4,8%, 5,4%, 3,7%, 6,7%, et 3,8% de leur revenu.

En résumé, ce graphique met en lumière les variations significatives dans la composition des revenus disponibles selon les différentes configurations familiales. Les ménages avec enfants, qu'ils soient traditionnels ou recomposés, dépendent majoritairement des salaires, tandis que les familles monoparentales et les ménages complexes montrent une plus grande diversité de sources de revenus. Les personnes seules et les couples sans enfant se situent quelque part entre ces deux extrêmes, avec une prédominance des salaires mais aussi des contributions notables d'autres sources de revenus. Les impôts directs affectent tous les types de ménages, bien que leur impact soit proportionnellement plus important pour les couples sans enfant et les personnes seules.

Des arrangements fiscaux spécifiques

contractualisation:

Dans près de 73 % des cas, les remises en couple se traduisent en 2015 par une union libre plutôt que par un Pacs (17 % des cas) ou un mariage (10 % des cas). La prédominance des unions libres reflète à la fois le fait que les secondes unions sont moins souvent contractualisées que les premières [Ouvrir dans un nouvel ongletCostemalle, 2019] et que la remise en couple est observée ici dans un délai assez court, dans les quatre années suivant la séparation. Une partie des nouvelles unions seront contractualisées ultérieurement. => dans abbas et garbinti

— exploiter la variable nombre d'avis d'impositions

Chapitre 5. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

Liste des tableaux

1	Types de ménage selon l'INSEE	29
2	Codage de la variable LIEN01-20 : Lien de chaque habitant avec l'individu	
	de NOI = X (X de 01 à 20) \hdots	30
3	Présence des parents dans le logement	31
4	Lieu de résidance des enfants vivant hors domicile	32
5	Caractéristiques sociales des femmes en fonction de leur statut parental	49
6	Caractéristiques sociales des hommes en fonction de leur statut parental	51
7	Caractéristiques sociales des hommes vivants en familles recomposées en	
	fonction de leur statut parental (au moment de la remise en couple)	53
8	Caractéristiques sociales des femmes vivants en familles recomposées en	
	fonction de leur statut parental (au moment de la remise en couple)	54
9	Types de configuration familiale en fonction des fractions de classe	67
10	Structure de consommation des ménages selon leur configuration familiale .	77
11	Regression sur le montant de consommation et d'épargne annuel	83
12	Regression sur la consommation de vetements et chaussures par enfant	95
13	Implication dans le travail domestique et parental en fonction de la configu-	
	ration familiale et du sexe	102
14	Travail domestique et parental des parents en fonction de la configuration	
	familiale	105
15	Travail domestique et parental en fonction du statut parental et du sexe	107
16	Regression sur les dépenses de garde d'enfant du ménage	110
18	Axe 1 (6.1%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=24)	165

Liste des tableaux

19	Axe 2 (4.66%) : Modalités contribuant plus que la moyenne $(n=20)$ 166
20	Axe 3 (3.38%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=23) 167
21	Axe 4 (2.68%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=24) \dots 168
22	Axe 5 (2.4%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=17) 169
23	Axe 6 (2.35%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=20) $$ 170
24	Axe 7 (2.26%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=17) \dots 171
25	Structure des clusters (variables actives)
26	Structure des clusters (variables supplémentaires)
27	Travail domestique et parental du statut parental et de la configuration
	familiale
28	

Table des figures

1	Situation familiale des enfants	35
2	Situation familiale des adultes	38
3	Nombre moyen d'enfants vivant dans le ménage	40
4	Nombre moyen d'enfants hors du ménage dans le ménage	42
5	Appartenance aux groupes de sexe des parents et beaux parents	45
6	Histoire parentale des beaux parents en fonction de leur sexe	46
7	Âge moyen (et écart-type) des hommes et des femmes par type de ménage	48
8	Homogamie de diplome : Diplôme des femmes en fonction de celui des hommes	56
9	Homogamie de profession : Profession des femmes en fonction de celle des	
	hommes	57
10	Inégalité de revenu dans les couples en fonction de la configuration familiale	
	du ménage	59
11	Inégalité de revenu dans les familles recomposées en fonction du genre des	
	parents	60
12	Saisir l'économie domestique	80
13	Sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et	
	masculin dans les familles traditionelles et recomposées	85
14	Sensibilité des différents postes de dépenses aux revenus féminins et masculin	
	en fonction de la situation parentale dans les familles recomposées	88
15	Composition du revenu disponible en fonction de la configuration familiale	
	(en %)	128
16	Age des enfants des ménages au 31 décembre 2017	161

Table des figures

	17	Position des	s clusters sur l	es différents axes				172
--	----	--------------	------------------	--------------------	--	--	--	-----

Conclusion

3 - Conclusion (3 pages/10 000 signes) Rappel de la question de départ, des données et des méthodes. Synthèse des principaux résultats. Retour réflexif sur l'apport et les limites du mémoire.

Conclusion

Littérature

s. d., Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine.

AGLIETTA M., 1976, Regulation et crises du capitalisme, Paris, O. Jacob (Opus).

ALGAVA É., BLOCH K., VALLÈS V., 2020, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile » INSEE (dir.), *Insee Première*, 1788.

AZINCOURT J.-D., 2013, « La protection du survivant du couple dans la famille recomposée », La Semaine Juridique Notariale et Immobilière, 19, p. 36-42.

Bessière C., 2013, Au tribunal des couples : enquête sur des affaires familiales.

BESSIÈRE C., 2022, « Les arrangements de famille », Archives de Philosophie, Tome 85, 4, p. 29-49.

BESSIÈRE C., GOLLAC S., 2016, « Le cache-sexe de la théorie économique », *Population*, *Vol. 71*, 3, p. 519-523.

BESSIÈRE C., GOLLAC S., 2020, Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités, Paris, La Découverte (SH / L'envers des faits).

Bloch K., 2020, « En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur

conjoint », Insee Première.

Bonvalet C., 2003, « La famille-entourage locale », Population, 58, 1, p. 9-43.

BOULET E., 2020, Espaces et temps de la "production d'enfants" : sociologie des grossesses ordinaires, thèse de doctorat.

BOURDIEU P., 1980, Le sens pratique, Paris, Éditions de Minuit (Le Sens commun).

Bourdieu P., 1993, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 100, 1, p. 32-36.

BOURDIEU P., 2011, Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992, Paris, Raisons d'agir-Seuil (Cours et travaux).

Bourguignon F., Landai C., 2022, « Micro-simuler l'impact des politiques publiques sur les ménages : pourquoi, comment et lesquelles ? », Notes du conseil d'analyse économique, 74, 5, p. 1-12.

Braudel F., 1983, Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe - XVIIIe siècle, Paris, Colin.

Brun J.-M., 1996, Les familles recomposées : aspects patrimoniaux, thèse de doctorat, Lyon, France.

Cadolle S., 2000, Etre parent, être beau-parent : la recomposition de la famille, Paris, France, Odile Jacob.

Cadolle S., 2001, « Charges éducatives et rôle des femmes dans les familles recomposées », Cahiers du Genre, n° 30, 1, p. 27-52.

CARBONNIER C., 2016, « Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en

France », Revue francaise d'economie, Volume XXXI, 1, p. 111-152.

Cayouette-Remblière J., Ichou M., 2019, « Saisir la position sociale des ménages : une approche par configurations », Revue française de sociologie, 60, 3, p. 385-427.

CHAMBOREDON J.-C., PRÉVOT J., 1973, « Le « métier d'enfant ». Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle »,.

CHARDON O., VIVAS É., 2019, « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales », *Document de travail (INSEE)*.

CHICHE J., LE ROUX B., 2010, « Développements récents en analysee des correspondances multiples », *La revue MODULAD*, 42, p. 110-117.

COURTOT C., JUNG C., RÉGNIER-LOILIER A., 2023, « Penser la famille par le prisme des enfants. Vers un renouvellement des connaissances », Revue des politiques sociales et familiales, 148, 3, p. 3-9.

DAMON J., 2012, Les familles recomposées, Paris, France, Presses universitaires de France (Que sais-je?).

DÉCHAUX J.-H., 2007, Sociologie de la famille, Paris, France, La Découverte (Que sais-je?).

DELALANDE N., SPIRE A., 2010, *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte (Repères).

Delphy C., 1970, L'ennemi principal, Paris, France, Éditions Syllepse.

DELPHY C., LEONARD D., 2019, L'exploitation domestique, Paris, Éditions Syllepse (Nouvelles questions féministes).

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019a, « De

la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019b, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demoly E., Schweitzer C., 2020, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, 203.

DESPLANQUES G., 1993, « Les familles recomposées en 1990 », Population & Sociétés, p. 1-4.

DESROSIÈRES A., 2000, La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, París, La Découverte.

DESROSIÈRES A., 2003, « Du travail à la consommation : l'évolution des usages des enquêtes sur le budget des familles », *Journal de la société française de statistique*, 144, 1-2, p. 75-111.

DESROSIÈRES A., 2013, Pour une sociologie historique de la quantification : L'Argument statistique I, Paris, Presses des Mines (Sciences sociales).

DOMINGO P., 2009, « Le quotidien des familles recomposées », Revue des politiques sociales et familiales, 96, 1, p. 96-104.

DONNAT I., 2018, La transmission du patrimoine dans la famille recomposée, thèse de doctorat, La Réunion.

DONNI O., PONTHIEUX S., 2011, « Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives », *Travail, genre et sociétés*, 26, 2, p. 67-83.

DORLIN E., 2009, La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française, Paris, la Découverte (La Découverte-poche).

DUNEZAT X., 2023, « De quel rapport social la domination adulte est-elle la marque : vers l'hypothèse d'un minorat exploité ? », *Mouvements*, 115, 3, p. 38-47.

DURKHEIM E., 1975, « La famille conjugale », dans Paris, Les Éditions de Minuit (Le sens commun.), p. 35-49.

DURKHEIM É., 1893, De la division du travail social, Paris, Presses Universitaires de France.

ESPING-ANDERSEN G., 2007, Les trois mondes de l'État-providence, Presses Universitaires de France.

FEDERICI S., 2014, Caliban et la sorcière : femmes, corps et accumulation primitive, 2e édition, Genève, Entremonde/ Senonevero (Rupture).

FEDERICI S., 2019, Le capitalisme patriarcal, Paris, la Fabrique éditions.

Flandrin J.-L., 1984, Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société, Paris, France, Éd. du Seuil.

FORTUNATI L., 2022, L'arcane de la reproduction : femmes au foyer, prostituées, ouvriers et capital, Genève, Entremonde (Rupture).

FOUCAULT M., FOUCAULT M., 2004, *Naissance de la biopolitique*, SENELLART M. (dir.), Paris, Gallimard [u.a.] (Cours de Michel Foucault au Collège de France).

Fraser N., 2013, Fortunes of feminism: from state-managed capitalism to neoliberal crisis, Brooklyn, NY, Verso Books.

Frémeaux N., Leturcq M., 2013, « Plus ou moins mariés : l'évolution du mariage et des régimes matrimoniaux en France », *INSEE*, n° 462-463, p. 125-151.

Gollac S., 2003, « 9. Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale », dans Paris, La Découverte (TAP / Enquêtes de terrain), p. 274-311.

Gollac S., 2011, La pierre de discorde : stratégie immobilières familiales dans la France contemporaine, thèse de doctorat.

Guillaumin C., 1992, Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature, Paris, Côtéfemmes (Recherches).

Guillemard A.-M., 2005, « Politiques publiques et cultures de l'âge. Une perspective internationale », *Politix*, 72, 4, p. 79-98.

HAICAULT M., COMBES D., 1984, « Production et reproduction, rapports sociaux de sexes et de classes », dans Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

Halbwachs M., 2012, *Le destin de la classe ouvrière*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France (Le Lien social).

Halbwachs M., s. d., La Classe ouvrière et les niveaux de vie : Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines.

Henri-Panabière G., 2010, Des héritiers en échec scolaire, Paris, la Dispute (L'enjeu scolaire).

HERPIN N., VERGER D., 2008, Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle, Paris, La Découverte (Repères).

HOCHSCHILD A.R., 2017, Le prix des sentiments : au coeur du travail émotionnel, Paris, la Découverte (Laboratoire des sciences sociales).

HOCHSCHILD A.R., 2012, The second shift: working families and the revolution at home, Revised and with a new preface, New York, N.Y, Penguin Books.

HOOKS B., 1984, Feminist theory: from margin to center, New York, Routledge.

Jannot A., 2021, « Elle dépense, il(s) consomme(nt), il place, qui possède ?: L'appropriation de la production domestique et de son surplus au sein des couples parentaux de sexe différent », Sociétés contemporaines, N° 122, 2, p. 155-187.

JENSON J., 1986, « Gender and Reproduction: Or, Babies and the State », Studies in Political Economy, 20, 1, p. 9-46.

KERGOAT D., 1978, « Ouvriers = ouvrières »,.

Lahire B., 2016, Tableaux de familles : heurs et malheurs scolaires en milieux populaires, Paris, Gallimard le Seuil (Points).

Lambert A., 2005, « Tous propriétaires! ». L'envers du décor pavillonnaire, Paris, Seuil.

Langevin L., Devreux A.-M., Cardi C., 2016, La régulation du genre dans la coexistence des niveaux de droit : regards croisés Europe-Canada.

LAPINTE A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée »,.

LASLETT P., 1983, Family Forms in Historic Europe, Cambridge, Cambridge University Press.

LE GALL D., 1994, Sociologie de la famille, Caen, France, Université de Caen.

LE Play F., 1874, La réforme sociale en France : déduite de l'observation comparée des peuples européens., Tours, Alfred Mame et fils.

LENOIR R., 1979, « L'invention du "troisième âge" »,.

LENOIR R., 1991, « Politique familiale et construction sociale de la famille », Revue française de science politique, 41, 6, p. 781-807.

LENOIR R., 2003, Généalogie de la morale familiale, Paris, Seuil (Collection Liber).

LIMA L., 2015, Pauvres jeunes : enquête au coeur de la politique sociale de jeunesse, Nîmes, Champ Social éditions (Collection Questions de société).

MARTIAL A., 2002, « L'argent dans les familles recomposées après divorce », $Journal\ du$ droit des jeunes, N° 214, 4, p. 35-38.

MARTIAL A., 2005, « Comment rester liés ? Les comptes des familles recomposées », Terrain : revue d'ethnologie de l'Europe, 45, p. 67-82.

MARTIAL A., 2000, Qu'est-ce qu'un parent? ethnologie des liens de familles recomposées, thèse de doctorat, France.

MARTIAL A., 2003, S'apparenter : ethnologie des liens de familles recomposées, Paris, France, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.

MARTIN C., 1997, L'après divorce : lien familial et vulnérabilité, thèse de doctorat, Rennes.

MARTIN O., 2020, « Chapitre 4. La mise en statistiques des sociétés », dans Malakoff, France, Armand Colin, p. 73-103.

Martin-Papineau N., 2003, « La construction paradoxale d'un problème politique: l'exemple des familles monoparentales (1968 - 1988) », Revue des politiques sociales et

familiales, 72, 1, p. 7-20.

MARUANI M., MERON M., 2012, Un siècle de travail des femmes en France: 1901- 2011, La Découverte.

MARX K., 1867, Le capital, Reproduction en fac-similé, Paris, les Éditions sociales.

MAUGER G., 2015, Âges et générations, Paris, La Découverte (Repères).

MIES M., 2022, Patriarchy and accumulation on a world scale: women in the international division of labour, London, Bloomsbury Academic.

Parsons T., 1968, *The structure of social action. 2 : Weber*, Nachdr., New York, Free Press.

Perrot M., 1998, Les femmes, ou, Les silences de l'histoire, Paris, Flammarion.

PHIPPS S.A., BURTON P.S., 1998, « What's Mine is Yours? The Influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure », *Economica*, 65, 260, p. 599-613.

PIKETTY T., 2013, Le capital au XXIe siècle, Paris, Éd. du Seuil (Les livres du nouveau monde).

Polanyi K., Angeno M., Malamoud C., Dumont L., 1944, La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard (Tel).

PULANTZAS N.A., 1978, L' État, le pouvoir, le socialisme, 1. ed, Paris, Les prairies ordinaires (Essais).

RÉGNIER-LOILIER A., 2019, « Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après une séparation », *Population*, 74, 1-2, p. 73-102.

Rennes J., 2019, « Âge biologique versus âge social : une distinction problématique », $Gen\`eses,~117,~4,~p.~109-128.$

ROSANVALLON P., 1992, *La crise de l'Etat-providence*, Nouvelle éd, Paris, Ed. du Seuil (Points Essais).

ROUX B.L., ROUANET H., 2010, Multiple Correspondence Analysis, SAGE.

ROY D., 2005, « « Tout ce qui est à moi est à toi ? ». Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 45, p. 41-52.

Roy D., 2006, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », Travail, genre et societes, N° 15, 1, p. 101-119.

Saint-Pol T., Deney A., Monso O., 2004, « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », *Travail, genre et societes*, N° 11, 1, p. 63-78.

Scott J.W., 1988, *Gender and the politics of history*, Rev. ed, New York, Columbia University Press (Gender et culture).

SEGALEN M., MARTIAL A., 2013, « Chapitre 4. Se démarier, recomposer sa famille », dans Paris, France, Armand, p. 100-120.

SINGLY F. DE, 1996, Le soi, le couple et la famille, Paris, France, Nathan.

SINGLY F. DE, 2000, Libres ensemble: l'individualisme dans la vie commune, Paris, France, Nathan.

SINGLY F. DE, 2017, Sociologie de la famille contemporaine, Malakoff, France, Armand Colin.

STETTINGER V., 2014, « Pour une approche sociologique renouvelée des « enfants pauvres » », Sociologie, 5, 4, p. 441-453.

TABET P., 1998, La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps, Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du féminisme).

Théry I., 1993, Le démariage : justice et vie privée, Paris, Editions O. Jacob.

THÉRY I., MEULDERS-KLEIN M.-T., 1993a, « Les familles recomposées : aspects personnels, aspects alimentaires, » dans Paris, Nathan, p. 256-279.

THÉRY I., MEULDERS-KLEIN M.-T., 1993b, « La transmission des biens dans les familles recomposées : entre trop de droit et pas de droits », dans Paris, Nathan, p. 281-298.

TILLY L.A., SCOTT J.W., 1987, Les femmes, le travail et la famille, Paris, Ed. Rivages (Rivages Histoire).

Toulemon L., 2011, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire », Travail, genre et societes, n° 26, 2, p. 47-66.

Toulemon L., 2012, « Évolution des situations familiales à travers les recensements français de 1962 à 2009 », Population, 67, 4, p. 657-681.

Toulemon L., 2013, « Les pères dans les statistiques », Informations sociales, 176, 2, p. 8-13.

VERGÈS F., 2021, Le ventre des femmes : capitalisme, racialisation, féminisme, Nouvelle éd. au format de poche [augmentée d'une préface], Paris, Albin Michel (Espaces libres).

VÉRON B., 2007, « Héritages symboliques et rapport aux lignées dans les familles recomposées », Recherches familiales, n° 4, 1, p. 25-33.

WEBER F., 2002, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », dans Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, p. 73-106.

WEBER F., 2009, Le travail à-côté : une ethnographie des perceptions, Paris, France, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Weber F., 2013, Penser la parenté aujourd'hui, Paris, Éditions Rue d'Ulm.

Weber M., 1995, Économie et société, Paris, France, Pocket.

s. d., Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine.

AGLIETTA M., 1976, Regulation et crises du capitalisme, Paris, O. Jacob (Opus).

ALGAVA É., BLOCH K., VALLÈS V., 2020, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile » INSEE (dir.), *Insee Première*, 1788.

AZINCOURT J.-D., 2013, « La protection du survivant du couple dans la famille recomposée », La Semaine Juridique Notariale et Immobilière, 19, p. 36-42.

Bessière C., 2013, Au tribunal des couples : enquête sur des affaires familiales.

BESSIÈRE C., 2022, « Les arrangements de famille », Archives de Philosophie, Tome 85, 4, p. 29-49.

Bessière C., Gollac S., 2016, « Le cache-sexe de la théorie économique », *Population*, *Vol. 71*, 3, p. 519-523.

BESSIÈRE C., GOLLAC S., 2020, Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités, Paris, La Découverte (SH / L'envers des faits).

Bloch K., 2020, « En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur

conjoint », Insee Première.

Bonvalet C., 2003, « La famille-entourage locale », Population, 58, 1, p. 9-43.

BOULET E., 2020, Espaces et temps de la "production d'enfants" : sociologie des grossesses ordinaires, thèse de doctorat.

BOURDIEU P., 1980, Le sens pratique, Paris, Éditions de Minuit (Le Sens commun).

Bourdieu P., 1993, « À propos de la famille comme catégorie réalisée », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 100, 1, p. 32-36.

BOURDIEU P., 2011, Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992, Paris, Raisons d'agir-Seuil (Cours et travaux).

Bourguignon F., Landai C., 2022, « Micro-simuler l'impact des politiques publiques sur les ménages : pourquoi, comment et lesquelles ? », Notes du conseil d'analyse économique, 74, 5, p. 1-12.

Braudel F., 1983, Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe - XVIIIe siècle, Paris, Colin.

Brun J.-M., 1996, Les familles recomposées : aspects patrimoniaux, thèse de doctorat, Lyon, France.

Cadolle S., 2000, Etre parent, être beau-parent : la recomposition de la famille, Paris, France, Odile Jacob.

Cadolle S., 2001, « Charges éducatives et rôle des femmes dans les familles recomposées », Cahiers du Genre, n° 30, 1, p. 27-52.

CARBONNIER C., 2016, « Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en

France », Revue francaise d'economie, Volume XXXI, 1, p. 111-152.

Cayouette-Remblière J., Ichou M., 2019, « Saisir la position sociale des ménages : une approche par configurations », Revue française de sociologie, 60, 3, p. 385-427.

CHAMBOREDON J.-C., PRÉVOT J., 1973, « Le « métier d'enfant ». Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle »,.

CHARDON O., VIVAS É., 2019, « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales », *Document de travail (INSEE)*.

CHICHE J., LE ROUX B., 2010, « Développements récents en analysee des correspondances multiples », *La revue MODULAD*, 42, p. 110-117.

COURTOT C., JUNG C., RÉGNIER-LOILIER A., 2023, « Penser la famille par le prisme des enfants. Vers un renouvellement des connaissances », Revue des politiques sociales et familiales, 148, 3, p. 3-9.

DAMON J., 2012, Les familles recomposées, Paris, France, Presses universitaires de France (Que sais-je?).

DÉCHAUX J.-H., 2007, Sociologie de la famille, Paris, France, La Découverte (Que sais-je?).

DELALANDE N., SPIRE A., 2010, *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte (Repères).

DELPHY C., 1970, L'ennemi principal, Paris, France, Éditions Syllepse.

DELPHY C., LEONARD D., 2019, L'exploitation domestique, Paris, Éditions Syllepse (Nouvelles questions féministes).

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019a, « De

la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019b, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demoly E., Schweitzer C., 2020, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, 203.

DESPLANQUES G., 1993, « Les familles recomposées en 1990 », Population & Sociétés, p. 1-4.

DESROSIÈRES A., 2000, La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, París, La Découverte.

DESROSIÈRES A., 2003, « Du travail à la consommation : l'évolution des usages des enquêtes sur le budget des familles », *Journal de la société française de statistique*, 144, 1-2, p. 75-111.

DESROSIÈRES A., 2013, Pour une sociologie historique de la quantification : L'Argument statistique I, Paris, Presses des Mines (Sciences sociales).

DOMINGO P., 2009, « Le quotidien des familles recomposées », Revue des politiques sociales et familiales, 96, 1, p. 96-104.

DONNAT I., 2018, La transmission du patrimoine dans la famille recomposée, thèse de doctorat, La Réunion.

DONNI O., PONTHIEUX S., 2011, « Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives », *Travail, genre et sociétés*, 26, 2, p. 67-83.

DORLIN E., 2009, La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française, Paris, la Découverte (La Découverte-poche).

DUNEZAT X., 2023, « De quel rapport social la domination adulte est-elle la marque : vers l'hypothèse d'un minorat exploité ? », *Mouvements*, 115, 3, p. 38-47.

DURKHEIM E., 1975, « La famille conjugale », dans Paris, Les Éditions de Minuit (Le sens commun.), p. 35-49.

Durkheim É., 1893, De la division du travail social, Paris, Presses Universitaires de France.

ESPING-ANDERSEN G., 2007, Les trois mondes de l'État-providence, Presses Universitaires de France.

FEDERICI S., 2014, Caliban et la sorcière : femmes, corps et accumulation primitive, 2e édition, Genève, Entremonde/ Senonevero (Rupture).

FEDERICI S., 2019, Le capitalisme patriarcal, Paris, la Fabrique éditions.

Flandrin J.-L., 1984, Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société, Paris, France, Éd. du Seuil.

FORTUNATI L., 2022, L'arcane de la reproduction : femmes au foyer, prostituées, ouvriers et capital, Genève, Entremonde (Rupture).

FOUCAULT M., FOUCAULT M., 2004, Naissance de la biopolitique, Senellart M. (dir.), Paris, Gallimard [u.a.] (Cours de Michel Foucault au Collège de France).

Fraser N., 2013, Fortunes of feminism: from state-managed capitalism to neoliberal crisis, Brooklyn, NY, Verso Books.

Frémeaux N., Leturcq M., 2013, « Plus ou moins mariés : l'évolution du mariage et des régimes matrimoniaux en France », *INSEE*, n° 462-463, p. 125-151.

Gollac S., 2003, « 9. Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale », dans Paris, La Découverte (TAP / Enquêtes de terrain), p. 274-311.

Gollac S., 2011, La pierre de discorde : stratégie immobilières familiales dans la France contemporaine, thèse de doctorat.

Guillaumin C., 1992, Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature, Paris, Côtéfemmes (Recherches).

Guillemard A.-M., 2005, « Politiques publiques et cultures de l'âge. Une perspective internationale », *Politix*, 72, 4, p. 79-98.

HAICAULT M., COMBES D., 1984, « Production et reproduction, rapports sociaux de sexes et de classes », dans Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

Halbwachs M., 2012, *Le destin de la classe ouvrière*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France (Le Lien social).

Halbwachs M., s. d., La Classe ouvrière et les niveaux de vie : Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines.

Henri-Panabière G., 2010, Des héritiers en échec scolaire, Paris, la Dispute (L'enjeu scolaire).

HERPIN N., VERGER D., 2008, Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle, Paris, La Découverte (Repères).

HOCHSCHILD A.R., 2017, Le prix des sentiments : au coeur du travail émotionnel, Paris, la Découverte (Laboratoire des sciences sociales).

HOCHSCHILD A.R., 2012, The second shift: working families and the revolution at home, Revised and with a new preface, New York, N.Y, Penguin Books.

HOOKS B., 1984, Feminist theory: from margin to center, New York, Routledge.

Jannot A., 2021, « Elle dépense, il(s) consomme(nt), il place, qui possède ?: L'appropriation de la production domestique et de son surplus au sein des couples parentaux de sexe différent », Sociétés contemporaines, N° 122, 2, p. 155-187.

JENSON J., 1986, « Gender and Reproduction: Or, Babies and the State », Studies in Political Economy, 20, 1, p. 9-46.

KERGOAT D., 1978, « Ouvriers = ouvrières »,.

Lahire B., 2016, Tableaux de familles : heurs et malheurs scolaires en milieux populaires, Paris, Gallimard le Seuil (Points).

Lambert A., 2005, « Tous propriétaires! ». L'envers du décor pavillonnaire, Paris, Seuil.

Langevin L., Devreux A.-M., Cardi C., 2016, La régulation du genre dans la coexistence des niveaux de droit : regards croisés Europe-Canada.

LAPINTE A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée »,.

LASLETT P., 1983, Family Forms in Historic Europe, Cambridge, Cambridge University Press.

LE GALL D., 1994, Sociologie de la famille, Caen, France, Université de Caen.

LE Play F., 1874, La réforme sociale en France : déduite de l'observation comparée des peuples européens., Tours, Alfred Mame et fils.

LENOIR R., 1979, « L'invention du "troisième âge" »,.

LENOIR R., 1991, « Politique familiale et construction sociale de la famille », Revue française de science politique, 41, 6, p. 781-807.

LENOIR R., 2003, Généalogie de la morale familiale, Paris, Seuil (Collection Liber).

LIMA L., 2015, Pauvres jeunes : enquête au coeur de la politique sociale de jeunesse, Nîmes, Champ Social éditions (Collection Questions de société).

MARTIAL A., 2002, « L'argent dans les familles recomposées après divorce », $Journal\ du$ droit des jeunes, N° 214, 4, p. 35-38.

MARTIAL A., 2005, « Comment rester liés ? Les comptes des familles recomposées », Terrain : revue d'ethnologie de l'Europe, 45, p. 67-82.

MARTIAL A., 2000, Qu'est-ce qu'un parent? ethnologie des liens de familles recomposées, thèse de doctorat, France.

MARTIAL A., 2003, S'apparenter : ethnologie des liens de familles recomposées, Paris, France, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.

MARTIN C., 1997, L'après divorce : lien familial et vulnérabilité, thèse de doctorat, Rennes.

MARTIN O., 2020, « Chapitre 4. La mise en statistiques des sociétés », dans Malakoff, France, Armand Colin, p. 73-103.

Martin-Papineau N., 2003, « La construction paradoxale d'un problème politique: l'exemple des familles monoparentales (1968 - 1988) », Revue des politiques sociales et

familiales, 72, 1, p. 7-20.

MARUANI M., MERON M., 2012, Un siècle de travail des femmes en France: 1901- 2011, La Découverte.

MARX K., 1867, Le capital, Reproduction en fac-similé, Paris, les Éditions sociales.

MAUGER G., 2015, Âges et générations, Paris, La Découverte (Repères).

MIES M., 2022, Patriarchy and accumulation on a world scale: women in the international division of labour, London, Bloomsbury Academic.

Parsons T., 1968, *The structure of social action. 2 : Weber*, Nachdr., New York, Free Press.

Perrot M., 1998, Les femmes, ou, Les silences de l'histoire, Paris, Flammarion.

PHIPPS S.A., BURTON P.S., 1998, « What's Mine is Yours? The Influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure », *Economica*, 65, 260, p. 599-613.

PIKETTY T., 2013, Le capital au XXIe siècle, Paris, Éd. du Seuil (Les livres du nouveau monde).

Polanyi K., Angeno M., Malamoud C., Dumont L., 1944, La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard (Tel).

PULANTZAS N.A., 1978, L' État, le pouvoir, le socialisme, 1. ed, Paris, Les prairies ordinaires (Essais).

RÉGNIER-LOILIER A., 2019, « Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après une séparation », *Population*, 74, 1-2, p. 73-102.

Rennes J., 2019, « Âge biologique versus âge social : une distinction problématique », $Gen\`eses,~117,~4,~p.~109-128.$

ROSANVALLON P., 1992, La crise de l'Etat-providence, Nouvelle éd, Paris, Ed. du Seuil (Points Essais).

ROUX B.L., ROUANET H., 2010, Multiple Correspondence Analysis, SAGE.

ROY D., 2005, « « Tout ce qui est à moi est à toi ? ». Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 45, p. 41-52.

Roy D., 2006, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », Travail, genre et societes, N° 15, 1, p. 101-119.

Saint-Pol T., Deney A., Monso O., 2004, « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », *Travail, genre et societes*, N° 11, 1, p. 63-78.

Scott J.W., 1988, *Gender and the politics of history*, Rev. ed, New York, Columbia University Press (Gender et culture).

SEGALEN M., MARTIAL A., 2013, « Chapitre 4. Se démarier, recomposer sa famille », dans Paris, France, Armand, p. 100-120.

SINGLY F. DE, 1996, Le soi, le couple et la famille, Paris, France, Nathan.

SINGLY F. DE, 2000, Libres ensemble: l'individualisme dans la vie commune, Paris, France, Nathan.

SINGLY F. DE, 2017, Sociologie de la famille contemporaine, Malakoff, France, Armand Colin.

STETTINGER V., 2014, « Pour une approche sociologique renouvelée des « enfants pauvres » », Sociologie, 5, 4, p. 441-453.

TABET P., 1998, La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps, Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du féminisme).

Théry I., 1993, Le démariage : justice et vie privée, Paris, Editions O. Jacob.

THÉRY I., MEULDERS-KLEIN M.-T., 1993a, « Les familles recomposées : aspects personnels, aspects alimentaires, » dans Paris, Nathan, p. 256-279.

THÉRY I., MEULDERS-KLEIN M.-T., 1993b, « La transmission des biens dans les familles recomposées : entre trop de droit et pas de droits », dans Paris, Nathan, p. 281-298.

TILLY L.A., SCOTT J.W., 1987, Les femmes, le travail et la famille, Paris, Ed. Rivages (Rivages Histoire).

Toulemon L., 2011, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire », Travail, genre et societes, n° 26, 2, p. 47-66.

Toulemon L., 2012, « Évolution des situations familiales à travers les recensements français de 1962 à 2009 », Population, 67, 4, p. 657-681.

Toulemon L., 2013, « Les pères dans les statistiques », Informations sociales, 176, 2, p. 8-13.

VERGÈS F., 2021, Le ventre des femmes : capitalisme, racialisation, féminisme, Nouvelle éd. au format de poche [augmentée d'une préface], Paris, Albin Michel (Espaces libres).

VÉRON B., 2007, « Héritages symboliques et rapport aux lignées dans les familles recomposées », Recherches familiales, n° 4, 1, p. 25-33.

WEBER F., 2002, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », dans Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, p. 73-106.

WEBER F., 2009, Le travail à-côté : une ethnographie des perceptions, Paris, France, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Weber F., 2013, Penser la parenté aujourd'hui, Paris, Éditions Rue d'Ulm.

WEBER M., 1995, Économie et société, Paris, France, Pocket.

R Packages

Note méthodologique sur la pondération dans l'enquête Statistiques descriptives des différentes sous-populations

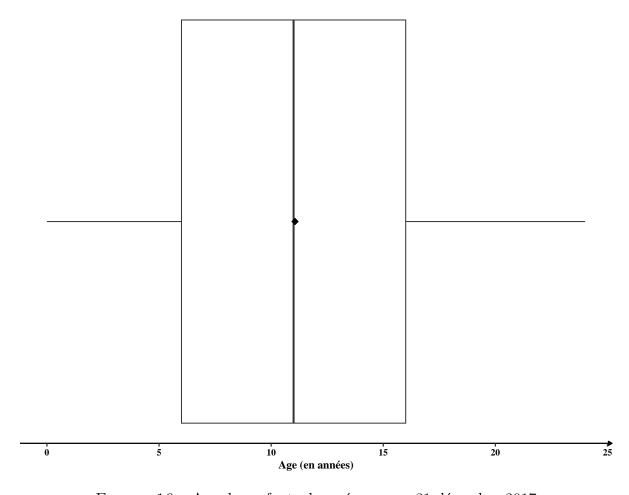


FIGURE 16 – Age des enfants des ménages au 31 décembre 2017

Caractéristique	Couple sans enfant ¹	${\bf Traditionelle}^{\it 1}$	$\mathbf{Recompos\'{e}}^1$	Monoparentale	
Age (femme)					
Moyenne ans	50 ans	41 ans	41 ans	43 ans	
ET	14	8	8	9	
Age (homme)					
Moyenne ans	52 ans	44 ans	44 ans	46 ans	
ET	14	9	9	8	
Nombre d'enfants dans le ménage					
Aucun	100%	0%	0%	0%	
Un	0%	37%	34%	57%	
Deux	0%	46%	31%	33%	
Trois	0%	13%	25%	7,8%	
Quatre et plus	0%	$4,\!3\%$	$9,\!5\%$	$2,\!4\%$	
Age moyen					
Moyenne ans	0.0 ans	10.4 ans	12,9 ans	12,6 ans	
ET	0,0	6,5	5,1	5,8	
Nombre d'enfants hors domicile					
Aucun	95%	97%	84%	97%	
${ m Un}$	$3{,}9\%$	$2,\!3\%$	9,7%	2,1%	
Deux	$1,\!1\%$	0.7%	$3{,}5\%$	$0,\!3\%$	
Trois	0.2%	0,1%	0.9%	$0,\!4\%$	
Quatre et plus	< 0,1%	0.2%	1,6%	< 0,1%	
Age moyen					
Moyenne ans	20,0 ans	20,0 ans	17,8 ans	19,1 ans	
ET	3,1	2,8	2,6	3,0	
n_NEnfantsHD_autreparent					
Aucun	98%	99%	89%	99%	
Un	$1,\!3\%$	0.8%	6,8%	0.8%	
Deux	0.2%	0.2%	$2,\!3\%$	< 0,1%	
Trois	0.2%	< 0,1%	0.7%	$0,\!2\%$	
Quatre et plus	<0,1%	0,2%	1,2%	0%	
$n_AgeEnfantsHD_autreparent$					
Moyenne ans	16,46 ans	17,41 ans	16,63 ans	17,84 ans	
ET	2,01	2,36	1,84	2,89	
n_NEnfantsHD_ailleurs					
Aucun	100%	100%	99%	100%	
Un	< 0,1%	< 0,1%	$0,\!5\%$	0%	
Deux	0%	<0,1%	$0,\!2\%$	< 0,1%	
Trois	0%	0%	<0,1%	0%	
Quatre et plus	0%	0%	0%	0%	
				-	

Effectifs 2390 3651 636 2273

Construction de la variable de position sociale du ménage

Choix des variables de stratification sociale

Comme dans l'article de Joannie Cayouette-Remblière et Mathieu Ichou (Cayouette?), une première catégorie de variables de stratification retenues caractérisent, à l'échelle du ménage, l'espace d'habitation de celui-ci : type de logement (maison ou appartement), statut d'occupation du logement (propriétaire sans crédit, propriétaire avec crédit ou locataire), aire urbaine de la commune d'habitation (en tranches d'habitants). A la différence des auteurs de l'article, nous n'avons en revanche pas retenu de variables caractérisant la composition et la structure familiale des ménages. Puisque nous cherchons à justement à situer les recompositions familiales dans l'espace social, nous avons chercher à positionner socialement les ménages indépendamment de leur structure familiale. A l'échelle du ménage, nous avons retenu, en plus, les déciles de revenu par unité de consommation (niveau de vie) ainsi que le patrimoine du ménage estimé par le ou la répondant-e à l'enquête. Afin de saisir le rôle différencié des caractéristiques sociales des hommes et des femmes, les variables de stratification sociale retenues à l'échelle de l'individu sont, comme dans l'article, différenciées selon l'appartenance aux groupes sociaux de sexe. Dans le cas des couples de même sexe, très minoritaires dans l'enquête (n=76), l'un membre a été catégorisé au hasard avec les femmes (respectivement les hommes). La catégorie socio-professionnelle, recodée, comme dans l'article de Cayouette et Ichou à partir des catégories de l'INSEE, en s'inspirant des travaux de (vanZanten?; Bouffartigue?) sur les classes moyennes et supérieures. En distinguant donc au sein des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires, les individus travaillant dans le public de ceux travaillant dans le privé. Au sein des classes populaires, nous avons distingué les catégories qualifiées des catégories non-qualifiées. Le niveau de diplôme est recodé en sept postes.

¹%; n (unweighted)

²Design-based Kruskal Wallis test; Pearson's X^2 : Rao & Scott adjustment

Nous n'avons cependant pas pu intégrer des variables permettant de saisir la position dans les rapports sociaux de "race". En effet, disposant seulement de deux variables codant le lieu de naissance et la nationalité, on ne pouvait approcher que le fait d'appartenir à la première génération l'immigration. Les tentatives réalisées polarisaient alors très fortement l'ACM entre les couples dont les deux membres étaient nés à l'étranger et ceux nés en France. Cette variable à cependant été intégrée en tant que variable supplémentaire, au même titre que l'âge, les variables de structure et de compositions familiales.

Mise en oeuvre de l'analyse des correspondances multiples

Nous avons réalisé une analyse des correspondances multiples spécifique (Chiche et Le Roux, 2010), technique statistique permettant de neutraliser l'effet de certaines modalités redondantes ou non-interprétables (valeurs manquantes, variable ne concernant qu'un sous-population). Comme dans l'article qui nous sert de modèle, nous avons choisit de considérer comme modalités supplémentaires les valeurs manquantes pour les hommes, ou respectivement les femmes, lorsque les ménages étaient composés de célibataires. Par ailleurs, l'enquête ne permettant pas de connaître la CSP détaillée des individus retraités au moment de l'enquête, et afin d'éviter une sur-polarisation de l'espace par les couples de retaités, nous avons considérer comme supplémentaire les modalités "retaité-e".

Nous avons choisit de conserver sept dimensions de celle-ci. L'usage du critère du coude (changement de signe de la dérivée des valeur propres associés aux axes) permettait de conserver cinq, sept ou dix, mais c'est surtout le critère de l'interprétabilité sociologique (Roux et Rouanet, 2010) qui nous a conduit à en retenir 7 plutôt que 5. En effet, l'axe 6 qui renvoie aux distinctions entre indépendants contenait, selon nous, une opposition importante qui n'était pas encore apparu dans les premiers axes. Ainsi, les 7 premiers axes permettent d'expliquer 23,8% de la variance totale du nuage du point

Axe 1 : Volume de capitaux culturels et économiques

L'Axe 1 représentant 6,1 % de l'inertie totale. Il met en évidence une opposition marquée entre des groupes sociaux caractérisés par un capital économique et scolaire élevé, et des groupes avec un volume de de capitaux plus faible. Les modalités qui contribuent positivement à cet axe sont associées à des individus ayant un haut niveau de

formation, comme ceux titulaires d'un doctorat ou d'un master, et occupant des positions professionnelles de cadres ou de chefs d'entreprise. Ces groupes se distinguent également par un niveau de vie élevé et un patrimoine conséquent, souvent supérieur à 350 000 euros. En revanche, les modalités négatives sont liées à des individus moins diplômés, souvent sans diplôme ou avec un certificat d'études primaires, vivant dans des ménages aux revenus plus modestes. Ces ménages sont fréquemment locataires et disposent d'un patrimoine limité, inférieur à 30 000 euros. Ainsi, l'Axe 1 oppose clairement les groupes favorisés, dotés de ressources économiques et éducatives importantes, aux groupes plus pauvres, marqués par une faible qualification et une moindre sécurité économique.

TABLEAU 18 – Axe 1 (6.1%): Modalités contribuant plus que la moyenne (n=24)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
DIP7	Femme	Doctorat, ingénieur, grande école	268	2.2	2.9	1.8
DIP7	Homme	Doctorat, ingénieur, grande école	455	3.7	4.4	1.7
DNIVIE	Menage	10	1216	9.8	7.5	1.5
CS12	Femme	Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	593	4.8	4.2	1.4
CS12	Homme	Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	983	8.0	7.1	1.4
CS12	Femme	Cadre du public/culture	500	4.0	2.4	1.3
CS12	Homme	Cadre du public/culture	396	3.2	1.7	1.2
PATRIB	Menage	$350~000~{\rm euros}$ et plus	1824	14.8	6.9	1.2
DIP7	Homme	Master, bac+6	478	3.9	2.0	1.1
DIP7	Femme	Master, bac+6	704	5.7	2.6	1.1
DNIVIE	Menage	9	1182	9.6	2.3	0.8
DIP7	Homme	Licence, BTS, DUT, santé social	1460	11.8	2.3	0.7
STALOG	Menage	Accédant à la propriété	2696	21.8	3.6	0.7
DIP7	Femme	Licence, BTS, DUT, santé social	2251	18.2	2.7	0.7
CS12	Femme	Médiateur-ice	1761	14.3	1.8	0.6
TYPLOG	Menage	Appartement	4088	33.1	1.7	-0.4
STALOG	Menage	Locataire	4995	40.4	5.6	-0.7
PATRIB	Menage	$5\ 000\ de\ 30\ 000\ euros$	2331	18.9	2.9	-0.7
DIP7	Homme	Sans diplôme ou CEP	2179	17.6	2.8	-0.8
DNIVIE	Menage	2	1348	10.9	2.4	-0.9
CS12	Femme	Autre inactif-ve	1906	15.4	2.1	-0.9
DNIVIE	Menage	1	1812	14.7	2.7	-0.9
DIP7	Femme	Sans diplôme ou CEP	2786	22.5	3.9	-1.0
PATRIB	Menage	0 à moins de 5 $000~{\rm euros}$	1919	15.5	4.6	-1.1

Note:

Source:

Budget de famille

,

2017

Axe 2 : Localisation résidentielle (urbain / rural)

L'axe 2 concentre 4,66% de la variance totale. Il révèle une opposition entre des catégories urbaines, bien diplômées, et des groupes plus ruraux avec un capital scolaire plus faible. Les modalités qui contribuent positivement à cet axe sont liées à une localisation urbaine. Ces groupes sont souvent locataires et vivent dans des appartements, reflétant un profil socio-économique marqués par un niveau de vie élevé, mais un patrimoine plus modeste. En contraste, les modalités contribuant négativement à l'Axe 2 sont associées à des individus résidant majoritairement en milieu rural ou périurbain. Ces groupes sont principalement propriétaires de maisons, avec un patrimoine économique plus conséquent. De fait, cette opposition recoupe une opposition en terme de niveau de diplôme : Les individus titulaires de diplômes élevés, comme le doctorat ou le master, se concentrent dans les zones urbaines, notamment dans l'agglomération parisienne, et s'oppose à ceux ayant ayant un niveau de formation intermédiaire, comme les titulaires d'un CAP ou BEP.

TABLEAU 19 – Axe 2 (4.66%): Modalités contribuant plus que la moyenne (n=20)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
DIP7	Femme	Doctorat, ingénieur, grande école	268	2.2	3.7	1.8
DIP7	Homme	Doctorat, ingénieur, grande école	455	3.7	3.6	1.3
CS12	Femme	Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	593	4.8	3.6	1.2
DIP7	Homme	Master, bac+6	478	3.9	2.1	1.0
PATRIB	Menage	0 à moins de 5 $000~{\rm euros}$	1919	15.5	3.9	0.9
DIP7	Femme	Master, bac+6	704	5.7	2.2	0.9
DNIVIE	Menage	10	1216	9.8	3.1	0.8
CS12	Homme	Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	983	8.0	2.9	0.8
TAU	Menage	Commune de l'agglomération parisienne	1507	12.2	5.0	0.8
TYPLOG	Menage	Appartement	4088	33.1	9.7	0.8
STALOG	Menage	Locataire	4995	40.4	6.9	0.6
PATRIB	Menage	$5\ 000\ de\ 30\ 000\ euros$	2331	18.9	2.4	0.6
STALOG	Menage	Accédant à la propriété	2696	21.8	2.7	-0.5
STALOG	Menage	Propriétaire ou copropriétaire	3896	31.5	2.8	-0.5
CS12	Homme	Ouvrier-e qualifié-e	1710	13.8	1.9	-0.6
TYPLOG	Menage	Maison	8137	65.9	7.3	-0.6
DIP7	Femme	CAP ou BEP	2265	18.3	2.4	-0.6
DIP7	Homme	CAP ou BEP	2460	19.9	4.6	-0.7
PATRIB	Menage	$200\ 000$ à moins de $350\ 000$ euros	2204	17.8	5.5	-0.8
TAU	Menage	Commune rurale	1686	13.6	4.8	-0.9

Note:

Source:

Budget de famille

,

2017

Axe 3 : Volume de patrimoine économique (propriétaires / locataires)

L'Axe 3, qui explique 3,38 % de l'inertie totale, met en évidence une opposition entre terme de volume de patrimoine économique, aux sein des différentes fractions des groupes sociaux ayant les niveaux de vies les plus élevés. Les modalités contribuant le plus et positivement associés à cet axe sont associées à des individus ayant des niveau de patrimoines élevés et propriétaires de leurs logements sans crédits. Ces hauts patrimoines sont associés au décile de niveau de vie le plus élavé (D10) et aux niveaux de diplômes à la fois les plus haut et les plus faibles, ainsi qu'aux individus appartenant aux petits indépendants. En revanche, les modalités contribuant fortement mais négativement à l'axe 3 sont liées à des individus ayant un niveau de formation intermédiaire (licence, BTS, DUT) ou technique, et appartenant à des professions intermédiaires comme les techniciens ou les médiateurs, dont ils et elles tirent une bonne rémunération (déciles de niveau de vie 8 et 9.). En revanche, ces groupes résident plus fréquemment dans des appartements, sont locataires et ont des niveau de patrimoine plus faibles.

TABLEAU 20 – Axe 3 (3.38%): Modalités contribuant plus que la moyenne (n=23)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
DIP7	Femme	Doctorat, ingénieur, grande école	268	2.2	3.2	1.4
DIP7	Homme	Doctorat, ingénieur, grande école	455	3.7	4.0	1.2
CS12	Femme	Petit-e indépendant-e	401	3.2	1.8	1.0
CS12	Homme	Petit-e indépendant-e	822	6.7	2.6	0.8
DIP7	Femme	Sans diplôme ou CEP	2786	22.5	4.3	0.8
DNIVIE	Menage	10	1216	9.8	3.6	0.8
DIP7	Homme	Sans diplôme ou CEP	2179	17.6	3.7	0.7
STALOG	Menage	Propriétaire ou copropriétaire	3896	31.5	8.1	0.7
PATRIB	Menage	$350~000~{ m euros}~{ m et}~{ m plus}$	1824	14.8	4.8	0.7
DNIVIE	Menage	1	1812	14.7	2.0	0.6
TAU	Menage	Commune rurale	1686	13.6	2.3	0.5
TYPLOG	Menage	Maison	8137	65.9	2.6	0.3
STALOG	Menage	Locataire	4995	40.4	2.2	-0.3
TYPLOG	Menage	Appartement	4088	33.1	3.4	-0.4
PATRIB	Menage	$5\ 000\ {\rm de}\ 30\ 000\ {\rm euros}$	2331	18.9	2.4	-0.5
DNIVIE	Menage	7	1122	9.1	1.9	-0.6
DNIVIE	Menage	8	1143	9.3	2.1	-0.6
DIP7	Homme	Baccalauréat	1303	10.5	2.6	-0.6
DIP7	Femme	Licence, BTS, DUT, santé social	2251	18.2	4.4	-0.6
DIP7	Homme	Licence, BTS, DUT, santé social	1460	11.8	4.0	-0.7
CS12	Homme	Technicien-ne	720	5.8	2.5	-0.8
CS12	Femme	Médiateur-ice	1761	14.3	6.4	-0.9
CS12	Homme	Médiateur-ice	766	6.2	6.2	-1.2

Tableau 20 – Axe 3 (3.38%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=23) (continued)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
Note:						
Source :						
Budget de	famille					
,						
2017						

Axe 4 : Structure familiale et activité (Classes populaires biactives / femmes célibataires)

L'axe 4 de l'ACM capture 2,68% de la variance totale. Il oppose, aux seins des déciles de vies les plus faibles, les couples bi-actifs formés par des hommes ouvriers qualifiés et des femmes employées qualifiées, aux femmes célibataires inactive ou en emploi, appartenant au décile le plus pauvre. Ainsi, l'opposition entre couples biactifs et célibataires se relève particulièrement structurant dans les classes populaires, ou la bi-activité permet d'accéder à un certain confort et une stabilité materielle.

TABLEAU 21 – Axe 4 (2.68%): Modalités contribuant plus que la moyenne (n=24)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
DIP7	Femme	Doctorat, ingénieur, grande école	268	2.2	3.4	1.3
CS12	Femme	Ouvrier-e qualifié-e	320	2.6	1.7	0.9
DIP7	Femme	CAP ou BEP	2265	18.3	7.5	0.8
DNIVIE	Menage	4	1089	8.8	3.6	0.8
CS12	Homme	Ouvrier-e qualifié-e	1710	13.8	5.5	0.7
CS12	Femme	Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	593	4.8	2.1	0.7
DIP7	Homme	Doctorat, ingénieur, grande école	455	3.7	1.7	0.7
CS12	Femme	Employé-e qualifié-e	2034	16.5	4.2	0.6
CS12	Femme	Employé-e non qualifié-e	1467	11.9	2.5	0.6
DNIVIE	Menage	5	1116	9.0	1.8	0.5
PATRIB	Menage	5 000 de 30 000 euros	2331	18.9	3.3	0.5
DIP7	Homme	CAP ou BEP	2460	19.9	3.5	0.5
DIP7	Homme	Sans diplôme ou CEP	2179	17.6	2.1	-0.5
PATRIB	Menage	0 à moins de 5 000 euros	1919	15.5	1.9	-0.5
CS12	Femme	Médiateur-ice	1761	14.3	4.1	-0.6
DIP7	Femme	Sans diplôme ou CEP	2786	22.5	3.6	-0.6
DIP7	Homme	Licence, BTS, DUT, santé social	1460	11.8	4.4	-0.6
DIP7	Femme	Licence, BTS, DUT, santé social	2251	18.2	6.3	-0.7
CS12	Homme	Médiateur-ice	766	6.2	2.3	-0.7
CS12	Homme	Petit-e indépendant-e	822	6.7	3.5	-0.8
	1101111110		022	0.1	5.0	0.0
CS12	Femme	Autre inactif-ve	1906	15.4	4.6	-0.9

Tableau 21 – Axe 4 (2.68%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=24) (continued)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
CS12	Homme	Autre inactif-ve	521	4.2	2.3	-1.1
DNIVIE	Menage	1	1812	14.7	10.9	-1.2
CS12	Femme	Petit-e indépendant-e	401	3.2	4.2	-1.4

Note:

Source:

Budget de famille

,

2017

Axe 5 : Capital culturel

Cet axe, expliquant 2.4% de la variance totale, oppose les groupes possédants un faible capital scolaire et des groupes plus favorisés, aux groupes avec un capital culturel plus élevé. D'un côté, il regroupe des personnes ayant des niveaux de diplôme plus bas, souvent employées dans des professions non qualifiées ou exerçant une petite activité indépendante. De l'autre côté, on trouve des individus avec des niveaux de diplôme élevés (master, hors diplômes d'ingénieur et grandes écoles), occupant des postes qualifiés, notamment dans le secteur public ou culturel.

TABLEAU 22 – Axe 5 (2.4%): Modalités contribuant plus que la moyenne (n=17)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
CS12	Femme	Petit-e indépendant-e	401	3.2	6.2	1.7
CS12	Homme	Employé-e non qualifié-e	228	1.8	2.1	1.1
CS12	Homme	Petit-e indépendant-e	822	6.7	4.3	0.9
DIP7	Femme	Brevet des collèges	595	4.8	2.4	0.8
DIP7	Homme	Doctorat, ingénieur, grande école	455	3.7	1.7	0.7
PATRIB	Menage	350 000 euros et plus	1824	14.8	3.0	0.5
STALOG	Menage	Accédant à la propriété	2696	21.8	3.5	-0.4
CS12	Homme	Ouvrier-e qualifié-e	1710	13.8	2.2	-0.4
PATRIB	Menage	$200\ 000$ à moins de $350\ 000$ euros	2204	17.8	3.6	-0.5
CS12	Homme	Ouvrier-e non qualifié-e	621	5.0	1.8	-0.7
DIP7	Homme	Sans diplôme ou CEP	2179	17.6	5.1	-0.7
DIP7	Femme	Sans diplôme ou CEP	2786	22.5	5.4	-0.7
CS12	Femme	Ouvrier-e non qualifié-e	505	4.1	2.8	-1.0
DIP7	Femme	Master, bac+6	704	5.7	8.3	-1.2
CS12	Femme	Cadre du public/culture	500	4.0	8.8	-1.6
DIP7	Homme	Master, bac+6	478	3.9	11.2	-1.6
CS12	Homme	Cadre du public/culture	396	3.2	9.2	-1.8

Tableau 22 – Axe 5 (2.4%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=17) (continued)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
Note:						
Source :						
Budget de	famille					
,						
2017						

Axe 6 : Secteur d'activité (public et culturel / privé et économique)

L'axe 6, qui concentre 2,35% de la variance totale du nuage de point, oppose, au sein des classes supérieures, les cadres du secteur privé ainsi que les chefs d'entreprises aux cadres du secteur public et de la cultures, et aux autres indépendants. Ainsi, l'axe 6 oppose également les titulaires des plus haut niveaux de diplômes, et notamment des diplômes des grandes écoles ou des écoles d'ingénieurs, aux diplômés d'un master.

Tableau 23 – Axe 6 (2.35%) : Modalités contribuant plus que la moyenne (n=20)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
DIP7	Homme	Doctorat, ingénieur, grande école	455	3.7	5.4	1.1
CS12	Femme	Ouvrier-e non qualifié-e	505	4.1	1.9	0.8
CS12	Homme	Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	983	8.0	5.2	0.8
CS12	Femme	Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale	593	4.8	2.0	0.6
DIP7	Femme	Sans diplôme ou CEP	2786	22.5	3.5	0.6
DIP7	Homme	Sans diplôme ou CEP	2179	17.6	2.9	0.5
CS12	Homme	Ouvrier-e qualifié-e	1710	13.8	3.1	0.5
STALOG	Menage	Accédant à la propriété	2696	21.8	4.3	0.4
CS12	Femme	Médiateur-ice	1761	14.3	2.2	0.4
DIP7	Femme	Licence, BTS, DUT, santé social	2251	18.2	1.9	0.3
DIP7	Femme	CAP ou BEP	2265	18.3	1.7	-0.3
STALOG	Menage	Propriétaire ou copropriétaire	3896	31.5	2.5	-0.3
DIP7	Homme	Brevet des collèges	397	3.2	1.7	-0.7
DIP7	Femme	Brevet des collèges	595	4.8	2.3	-0.8
DIP7	Femme	Master, bac+6	704	5.7	3.5	-0.8
CS12	Homme	Petit-e indépendant-e	822	6.7	4.6	-0.9
DIP7	Homme	Master, bac+6	478	3.9	8.8	-1.4
CS12	Femme	Cadre du public/culture	500	4.0	7.7	-1.5
CS12	Femme	Petit-e indépendant-e	401	3.2	6.8	-1.7
CS12	Homme	Cadre du public/culture	396	3.2	10.4	-1.9

Note : Source : Budget de famille

2017

Axe 7 : Statut d'emploi (petits indépendants / salariés)

L'axe 7 de l'ACM concentre 2,26% de la variance. Il oppose d'un coté les petits indépendant, faiblement diplomés (niveau bac) au reste de la population, et en particulier aux fraction qualifiées du salariat d'exécution. L'axe 7 est donc aussi un axe opposant instabilité professionnelle en lien avec le statut d'indépendant et des niveau de diplômes peu professionnalisation à la stabilité économique permise le salariat pour les individus possédant des qualifications professionnelles.

Tableau 24 – Axe 7 (2.26%): Modalités contribuant plus que la moyenne (n=17)

Variable	Echelle	Modalite	n	%	contrib	coord
CS12	Femme	Petit-e indépendant-e	401	3.2	9.3	2.0
DIP7	Homme	Baccalauréat	1303	10.5	13.0	1.1
CS12	Homme	Petit-e indépendant-e	822	6.7	6.9	1.1
DIP7	Femme	Baccalauréat	1787	14.5	13.8	1.1
DIP7	Femme	Doctorat, ingénieur, grande école	268	2.2	1.8	0.8
DNIVIE	Menage	1	1812	14.7	2.8	0.6
STALOG	Menage	Accédant à la propriété	2696	21.8	5.1	0.5
CS12	Homme	Ouvrier-e qualifié-e	1710	13.8	2.2	0.4
TAU	Menage	Commune rurale	1686	13.6	1.8	0.4
PATRIB	Menage	$30\ 000$ à moins de $200\ 000$ euros	2299	18.6	1.8	0.3
CS12	Femme	Employé-e qualifié-e	2034	16.5	1.9	-0.4
DIP7	Homme	Licence, BTS, DUT, santé social	1460	11.8	2.4	-0.4
DNIVIE	Menage	7	1122	9.1	1.9	-0.5
STALOG	Menage	Propriétaire ou copropriétaire	3896	31.5	7.0	-0.6
DIP7	Femme	CAP ou BEP	2265	18.3	5.4	-0.6
DIP7	Femme	Brevet des collèges	595	4.8	1.7	-0.7
DIP7	Homme	Brevet des collèges	397	3.2	3.0	-1.0

 $Note \ :$

Source:

Budget de famille

2017

Classification ascendante hiérarchique

Septs clusters pour sept fractions de classe

A partir de ces sept axes nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique sur les coordonnées des individus. Nous avons choisit un découpage du dendrograme en 7 clusters. D'une part le critère du coude permettait de réaliser un tel découpage, d'autre part, celui-ci nous semblait proposer des distinctions intéressantes à l'intérieur des

classes populaires et des classes supérieures, tout en conservant des effectifs suffisant dans chaque clusters.

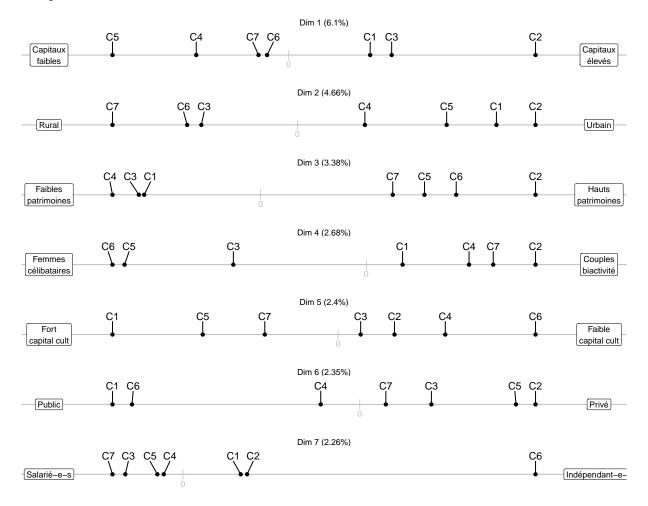


FIGURE 17 – Position des clusters sur les différents axes

Caractérisation sociale des clusters

Tableau 25 – Structure des clusters (variables actives)

	Classes populaires précaires [C3]	Classes populaires célibataires et urbaines [C6]	Petits indépendants [C5]	Petits-moyens [C1]	Classes moyennes superieures [C4]	Bourgeoisie culturelle [C2]	Bourgeoisie économique [C7]	All
CS12_H (p <0.001)								
Petit-e indépendant-e	4.1	3.5	62.6	4.4	7.4	3.3	4.2	8.9
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession	0.0	2.1	2.6	2.3	20.4	23.7	72.9	14.3
libérale								
Cadre du public/culture	0.0	0.0	1.5	0.0	3.5	31.2	10.4	4.6
Médiateur-ice	0.8	12.0	2.0	1.9	19.6	15.4	1.6	9.3
Technicien-ne	2.9	11.7	1.4	7.3	18.4	4.8	1.1	9.3
Employé-e qualifié-e	2.5	11.5	2.1	6.3	6.5	4.6	1.1	6.2
Employé-e non qualifié-e	1.8	8.3	2.8	1.1	1.1	2.0	0.2	2.7
Ouvrier-e qualifié-e	23.6	29.0	6.2	37.1	9.0	5.5	0.8	19.6
Ouvrier-e non qualifié-e	27.2	6.9	2.2	8.0	1.1	1.6	0.2	6.1
Retraité-e	24.9	9.7	8.9	30.6	12.5	5.3	6.8	15.8
Autre inactif-ve	12.2	5.3	7.8	1.0	0.5	2.8	0.7	3.3
$CS12_F~(p < 0.001)$								
Petit-e indépendant-e	0.2	0.1	45.4	0.1	1.3	0.2	1.0	3.5
Cadre/chef-fe d'entreprise, profession	0.0	0.6	1.3	0.6	6.8	19.9	51.6	7.8
libérale								
Cadre du public/culture	0.0	0.0	1.8	0.0	4.6	32.0	15.8	5.3
Médiateur-ice	0.9	18.1	5.4	3.5	45.2	19.8	13.4	18.5
Technicien-ne	0.4	1.9	0.1	0.3	5.0	2.8	2.6	2.2
Employé-e qualifié-e	4.2	33.1	9.1	26.6	17.4	7.6	3.5	19.3
Employé-e non qualifié-e	10.9	20.5	14.3	23.7	5.1	5.6	2.0	13.6
Ouvrier-e qualifié-e	3.0	3.3	2.1	9.2	0.6	0.0	0.5	3.4
Ouvrier-e non qualifié-e	19.0	3.3	2.4	8.2	0.7	0.2	0.0	4.6
Retraité-e	12.7	7.9	7.3	22.3	9.7	3.2	6.3	11.3
Autre inactif-ve	48.7	11.0	10.9	5.4	3.5	8.7	3.3	10.7

Tableau 25 – Structure des clusters (variables actives) (continued)

	Classes populaires précaires [C3]	Classes populaires célibataires et urbaines [C6]	Petits indépendants [C5]	Petits-moyens [C1]	Classes moyennes superieures [C4]	Bourgeoisie culturelle [C2]	Bourgeoisie économique [C7]	All
DIP7_H (p <0.001)								
Doctorat, ingénieur, grande école	0.0	0.4	0.9	0.2	3.3	13.2	55.1	6.7
Master, bac+6	0.5	0.0	1.5	0.0	4.4	50.1	16.3	6.9
Licence, BTS, DUT, santé social	3.1	20.8	11.1	3.1	45.0	18.0	17.3	19.7
Baccalauréat	3.3	23.7	31.9	11.1	20.4	9.7	5.7	16.1
CAP ou BEP	13.0	35.9	36.5	55.7	19.3	4.4	4.3	29.3
Brevet des collèges	1.5	9.2	3.7	5.5	4.6	2.4	0.3	4.9
Sans diplôme ou CEP	78.6	10.0	14.3	24.4	3.1	2.2	0.9	16.3
DIP7_F (p <0.001)								
Doctorat, ingénieur, grande école	0.0	0.0	0.3	0.1	0.8	8.6	33.5	3.6
Master, bac+6	0.3	0.6	2.9	0.5	7.4	53.3	25.8	8.8
Licence, BTS, DUT, santé social	4.0	22.9	17.9	3.8	61.0	22.7	25.8	25.5
Baccalauréat	4.2	25.4	40.9	15.9	18.0	9.5	9.3	18.0
CAP ou BEP	8.1	33.6	14.1	48.4	8.0	2.6	3.5	22.3
Brevet des collèges	1.6	9.4	9.0	9.6	3.5	0.8	1.5	6.0
Sans diplôme ou CEP	81.9	8.2	15.0	21.8	1.4	2.6	0.5	15.7
DNIVIE (p <0.001)								
1	45.2	9.2	40.1	1.8	1.8	5.0	0.9	10.6
2	25.8	15.3	11.2	9.1	2.0	4.9	0.7	9.8
3	12.1	14.7	11.8	13.4	2.6	5.0	0.4	9.4
4	5.5	15.6	4.3	14.6	3.2	5.8	1.5	9.1
5	3.8	13.6	5.2	14.8	6.2	6.4	0.4	9.2
6	2.4	11.2	6.5	14.7	10.8	7.7	1.9	9.7
7	2.4	8.6	4.2	11.8	17.7	11.5	3.3	10.2
8	1.7	7.2	5.4	9.3	20.1	14.0	5.5	10.3
9	1.0	3.8	6.5	7.7	20.2	21.5	14.8	10.5

Tableau 25 – Structure des clusters (variables actives) (continued)

	Classes populaires précaires [C3]	Classes populaires célibataires et urbaines [C6]	Petits indépendants [C5]	Petits-moyens [C1]	Classes moyennes superieures [C4]	Bourgeoisie culturelle [C2]	Bourgeoisie économique [C7]	All
10	0.0	0.7	4.8	2.8	15.3	18.1	70.6	11.1
TAU (p <0.001)								
Commune rurale	11.2	5.8	30.2	28.6	15.7	3.6	5.5	14.5
Commune urbaine de moins de 20 000	7.9	3.4	8.2	6.4	4.5	2.4	3.1	4.9
habitants								
Commune urbaine de 20 000 à 200 000	25.1	19.9	17.5	27.9	21.7	11.9	9.6	20.7
habitants								
Commune urbaine de plus de 200 000	39.0	46.7	35.7	29.9	40.2	46.0	38.9	39.8
habitants, hors agglomération parisienne								
Commune de l'agglomération parisienne	16.8	24.2	8.3	7.2	17.9	36.0	43.0	20.0
TYPLOG (p <0.001)								
Maison	30.3	20.4	83.7	92.3	80.2	25.9	64.6	57.0
Appartement	69.3	78.5	16.3	7.7	19.4	73.7	35.4	42.6
Autre logement	0.4	1.0	0.1	0.0	0.4	0.4	0.0	0.4
STALOG (p < 0.001)								
Accédant à la propriété	3.9	4.4	26.4	33.5	53.5	19.5	47.5	26.9
Propriétaire ou copropriétaire	9.1	2.8	38.4	53.8	38.6	15.9	37.1	27.7
Autre	3.8	4.1	8.7	0.9	0.8	3.0	1.2	2.7
Locataire	83.2	88.7	26.4	11.7	7.0	61.6	14.3	42.6
PATRIB (p <0.001)								
0 à moins de 5 000 euros	55.1	26.4	8.7	1.2	0.4	9.5	0.0	13.5
200 000 à moins de 350 000 euros	3.0	2.9	23.2	41.2	42.7	18.7	16.1	23.1
350 000 euros et plus	1.3	0.7	22.0	17.6	32.4	14.3	69.3	18.9
$5\ 000\ de\ 30\ 000\ euros$	26.0	50.5	14.0	6.6	1.6	29.8	2.7	21.0
30 000 à moins de 200 000 euros	14.6	19.5	32.1	33.4	22.9	27.8	11.9	23.6

Tableau 25 – Structure des clusters (variables actives) (continued)

	Classes populaires	Classes populaires	Petits indépendants	Petits-moyens [C1]	Classes moyennes	Bourgeoisie culturelle [C2]	Bourgeoisie économique	All
	précaires [C3]	célibataires et	[C5]		superieures		[C7]	
		urbaines [C6]			[C4]			
Classes populaires précaires [C3]	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.2
Classes populaires célibataires et	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.3
urbaines [C6]								
Petits indépendants [C5]	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.9
Petits-moyens [C1]	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	20.4
Classes moyennes superieures [C4]	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	21.7
Bourgeoisie culturelle [C2]	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	9.3
Bourgeoisie économique [C7]	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	7.1

Note:

174

Test du khi
2 : p = pvalue, bleu = résidu < 2, rouge = résidu > 2

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires formés par des adultes (25-65 ans). (n = 12~355)

Lecture : blabla

Tableau 26 – Structure des clusters (variables supplémentaires)

	Classes populaires précaires [C3]	Classes populaires célibataires et urbaines [C6]	Petits indépendants [C5]	Petits-moyens [C1]	Classes moyennes superieures [C4]	Bourgeoisie culturelle [C2]	Bourgeoisie économique [C7]	All
NAIS7_H (p <0.001)								
France métropolitaine	50.7	77.6	85.9	88.8	90.7	79.5	87.4	82.7
DOM-TOM	4.5	4.2	2.7	3.1	1.8	2.6	1.4	2.9
UE	7.7	2.9	4.6	4.2	2.3	3.3	2.5	3.6
Afrique	29.9	11.3	4.3	2.8	3.9	10.3	4.5	7.9
Autre	7.1	3.9	2.6	1.1	1.3	4.4	4.2	2.9
NAIS7_F (p <0.001)								
France métropolitaine	52.1	79.0	85.4	88.4	89.7	79.2	83.7	81.9
DOM-TOM	4.0	4.9	2.6	3.4	2.0	2.1	1.4	3.1
UE	5.8	2.8	5.2	4.3	3.0	4.6	5.3	4.0
Afrique	30.7	9.0	3.5	2.6	3.4	8.5	4.8	7.5
Autre	7.3	4.2	3.3	1.3	2.0	5.6	4.8	3.5
AG6_H (p NA)								
de 15 à 29 ans	6.3	17.7	4.0	4.0	6.1	14.7	3.4	8.3
de 30 à 39 ans	15.3	28.7	20.2	13.6	24.4	33.6	24.0	22.5
de 40 à 49 ans	28.2	23.9	32.0	20.3	29.5	25.3	32.9	26.2
${\rm de}\ 50\ {\rm a}\ 59\ {\rm ans}$	25.8	20.1	29.1	30.4	23.3	17.0	24.4	24.5
60 ans et plus	24.4	9.6	14.7	31.7	16.7	9.5	15.3	18.5
AG6_F (p NA)								
${\rm de}\ 15\ {\rm \grave{a}}\ 29\ {\rm ans}$	10.5	19.1	5.9	5.2	7.9	19.4	5.6	10.8
${\rm de}~30~{\rm \grave{a}}~39~{\rm ans}$	25.0	26.5	23.9	14.9	27.7	33.4	29.8	24.8
de 40 à 49 ans	23.5	23.3	28.6	20.8	28.8	23.8	30.0	25.0
de 50 à 59 ans	28.5	21.1	31.7	34.1	23.1	16.5	25.5	25.7
60 ans et plus	12.4	10.0	9.9	25.0	12.5	6.9	9.0	13.7
TYPEMPLOI_H (p $<$ 0.001)								
Durée déterminée	24.7	16.5	2.9	8.1	2.5	10.9	2.6	8.4

Tableau 26 – Structure des clusters (variables supplémentaires) (continued)

	Classes populaires précaires [C3]	Classes populaires célibataires et urbaines [C6]	Petits indépendants [C5]	Petits-moyens [C1]	Classes moyennes superieures [C4]	Bourgeoisie culturelle [C2]	Bourgeoisie économique [C7]	All
Durée indéterminée à temps complet	67.6	77.0	19.8	85.0	80.7	76.1	76.7	74.8
Durée indéterminée à temps partiel	7.7	6.5	77.3	6.9	16.8	13.0	20.7	16.8
TYPEMPLOI_F (p < 0.001)								
Durée déterminée	23.8	19.4	5.4	11.7	5.1	13.2	5.5	11.2
Durée indéterminée à temps complet	75.9	79.0	36.0	87.4	87.5	79.8	82.5	80.3
Durée indéterminée à temps partiel	0.3	1.6	58.6	0.9	7.4	6.9	12.0	8.5
n_RevenusContribF (p <0.001)								
Moins de 20%	17.1	13.1	17.9	15.5	9.6	12.4	14.6	13.6
Entre 20 et 40%	12.5	25.6	19.8	33.1	28.3	17.3	34.2	26.8
Entre 40 et 50%	54.0	37.2	28.2	29.8	29.8	29.6	22.4	32.3
Entre 50% et 60%	5.1	12.2	13.4	12.9	18.4	16.4	15.0	14.0
Entre 60 et 80%	2.8	6.8	7.5	5.4	10.4	16.1	10.4	8.2
Plus de 80%	8.4	5.1	13.2	3.2	3.4	8.3	3.4	5.1
NENFANTS (p < 0.001)								
Aucun	44.9	54.9	48.9	53.6	42.7	62.2	40.4	50.3
${ m Un}$	18.0	23.2	19.2	18.6	23.7	17.1	20.3	20.9
Deux	16.8	14.8	22.6	20.8	26.2	15.6	29.3	20.3
Trois	12.0	5.1	7.0	5.5	6.2	4.1	8.5	6.3
Quatre et plus	8.3	1.9	2.3	1.6	1.1	1.0	1.5	2.2
TYPMEN (p <0.001)								
Célibataire en emploi	25.6	51.5	28.0	14.1	23.3	45.4	13.8	30.5
Célibataire sans emploi	21.3	10.8	10.9	6.6	2.7	1.6	1.3	7.6
Couple avec un seul actif en emploi	22.9	8.5	13.5	17.7	9.9	9.4	11.2	12.6
Couple avec deux actifs en emploi	14.3	25.1	44.2	43.9	57.8	40.2	71.2	41.0
Couple sans actif en emploi	12.2	1.5	1.5	13.3	4.9	1.7	2.0	5.7
Autre	3.7	2.5	1.9	4.4	1.5	1.7	0.5	2.5

Tableau 26 – Structure des clusters (variables supplémentaires) (continued)

	Classes populaires précaires [C3]	Classes populaires célibataires et urbaines [C6]	Petits indépendants [C5]	Petits-moyens [C1]	Classes moyennes superieures [C4]	Bourgeoisie culturelle [C2]	Bourgeoisie économique [C7]	All
n_TYPMEN_new (p <0.001)								
Couple sans enfant	14.1	12.1	19.6	34.9	23.6	23.1	28.5	22.1
Traditionelle	27.5	19.0	32.7	32.5	43.0	24.4	51.3	31.5
Recomposée	6.2	3.3	5.6	4.5	4.0	3.2	3.9	4.2
Monoparentale	16.2	19.2	10.4	3.9	6.8	8.9	3.2	10.4
Personne seule	29.7	41.6	28.4	16.2	18.5	38.1	11.7	26.9
Autre	6.2	4.8	3.4	8.0	4.1	2.3	1.3	4.9
typo (p <0.001)								
Classes populaires précaires [C3]	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.2
Classes populaires célibataires et	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.3
urbaines [C6]								
Petits indépendants [C5]	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.9
Petits-moyens [C1]	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	20.4
Classes moyennes superieures [C4]	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	21.7
Bourgeoisie culturelle [C2]	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	9.3
Bourgeoisie économique [C7]	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	7.1

Note:

Test du khi
2 : p = pvalue, bleu = résidu < 2, rouge = résidu > 2

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires formés par des adultes (25-65 ans). (n = 12~355)

 ${\bf Lecture: blabla}$

Budgets

Tableau 27 – Travail domestique et parental du statut parental et de la configuration familiale

Caractéristique	Couple sans enfant	${\bf Tradition elle}$	Recomposée	Monoparentale	Personne seule	Autre	Overall	p-valeu
C011	15	15	13	13	12	17	14	< 0,001
C012	1,32	1,41	1,31	1,39	1,22	1,51	1,34	< 0,001
C013	0,69	0,65	0,64	0,47	0,60	0,45	0,62	< 0,001
C021	1,67	1,05	1,32	0,75	1,48	1,12	1,29	< 0,001
C022	1,6	1,5	2,4	2,0	2,9	2,2	2,0	< 0,001
C024	0,0249	0,0091	0,0236	0,0147	0,0126	0,0017	0,0144	< 0,001
C031	3,3	4,3	4,1	5,4	3,2	3,7	3,9	< 0,001
C032	1,01	1,43	1,36	1,56	0,98	1,06	1,21	< 0,001
C033	0,65	0,36	0,39	0,31	0,51	0,42	0,46	< 0,001
C041	7	6	7	11	15	8	9	< 0,00
C043	0,52	0,42	0,50	0,36	0,34	0,38	0,42	< 0,00
C044	2,7	2,9	2,8	5,5	5,1	3,6	3,7	< 0,00
C045	5,7	4,9	5,1	5,8	6,3	6,2	5,6	< 0,001
C046	0,3858	0,1443	0,1259	0,0673	0,1809	0,1270	0,1980	< 0,001
C051	1,62	1,58	1,14	1,27	1,20	0,96	1,40	< 0,001
C052	0.25	0,27	0,23	0,24	0,25	0.19	0,25	< 0,001
C053	0,83	0,75	0,70	0,65	0,60	0,59	0,71	<0,00
C054	0,36	0,27	0,19	0,23	0,19	0,25	0,26	< 0,00
C055	0,91	0,53	0,54	0,32	0,46	0,56	0,58	< 0,001
C056	1,42	1,52	1,37	1,17	1,26	1,46	1,38	< 0,00
C057	0,28	0,13	0,10	0,10	0,15	0,13	0,16	< 0,00
C061	0,85	0,85	0,77	0,97	0,95	0,13	0,10	<0,00
C062	0,82	0,85	0,82	0,73	0,59	0,72	0,75	<0,00
C063	0,10	0,08	0,09	0,09	0,06	0,05	0,08	<0,00
C064	0,0449	0,0300	0,0049	0,0162	0,0392	0,0076	0,0322	0,14
C071	6	6	6	4	3	4	5	<0.00
C071 C072	7	7	8	5	6	7	6	<0,00
C073	1,6	1,7	1,6	2,3	2,2	1,7	1,9	<0,00
C074	1,57	1,32	0,96	1,04	1,29	1,04	1,31	<0,00
C081	3,0	3,1	3,6	4,1	3,9	4,0	3,5	< 0,001
C091	0,98	0,92	0,83	0,82	1,06	0,81	0,95	< 0,001
C091	0,2344	0,1404	0,0871	0,0582	0,0517	0,3277	0,1357	<0,001
C092	1,71	1,80	2,02	1,75	1,32	1,89	1,66	<0,001
C094	2,80	3,10	2,95	3,35	3,44	2,52	3,12	<0,001
C095	1,00	0,95	0,73	0,94	1,11	0,83	0,99	<0,001
C096	1,37	1,19	1,28	0,64	0,66	0,67	1,01	< 0,00
C097	0.91	0,77	0,64	0,61	0,97	0,49	0,82	<0,001
C101	0,17	1,20	1,02	1,02	0,25	0,49	0,66	<0,00
C111	5,1	6,6	7,0	6,3	5,5	4,7	5,8	<0,001
C112	1,16	1,32	1,56	0,85	0,61	0,77	1,03	<0,001
C121								
	2,72	2,87	2,71	2,93	2,24	2,67	2,66	<0,00
C123 C124	0,63 0,00	0,67 $2,62$	0,51 1,70	0,59 1,00	0,54 0,00	0,38 0,30	0,60 1,01	<0,000
C124 C125	10	2,62 8	1,70	7	0,00 8	0,30	9	<0,00
C126	0,66	0,61	0,63	0,65	0,73	0,93	0,67	<0,00
C127 C128	2,01 0,1341	1,47 $0,0577$	1,86 0,0501	1,46 0,0523	1,42 0,0649	0,98 $0,0919$	1,57 $0,0774$	<0,000 0,002
	0,1341		0,0501 0,0915	0,0523 0,1090	0,0649	0,0919 $0,1034$	0,0774	0,002
C129 C131	16	0,1187 10	10	0,1090 6	0,0000	12	0,0575 11	< 0,00
C131 C132	9	18	13	7	13	5	13	<0,00
C133	4,2	1,6	3,1	2,0	4,5	2,4	3,1	< 0,00
C134	7	6	5	2	4	5	5	< 0,00
C135	5	4	4	4	4	4	4	< 0,00
C136 C137	0.03 11.8493	0,04 8,9804	0.02 9.9970	0,04 8,6056	0.03 6.4950	0.08 0.8556	0,04 8,5546	<0,000
	11,0495	0,9004	9,9970	0,0000	0,4950	0,8556	6,5540	<0,001
C141	1	3	4	13	6	3	4	< 0,00
Effectifs	2 736	3 892	514	1 283	3 330	600	12 355	

¹ Moyenne; n

Note : Source : Budget de famille, 2017 Champ : Ménages formés par au moins un individu adulte agé de 25 à 65 ans (N =).

 $^{^{2}}$ Design-based Kruskal Wallis test $\,$

Tableau 28

Caractéristique	Couple sans enfant	Traditionelle	Recomposée	Monoparentale	Personne seule	Autre	Overall	p-valeu
C011	15	15	13	13	12	17	14	< 0,001
C012	1,32	1,41	1,31	1,39	1,22	1,51	1,34	< 0,001
C013	0,69	0,65	0,64	0,47	0,60	0,45	0,62	< 0,001
C021	1,67	1,05	1,32	0,75	1,48	1,12	1,29	< 0,001
C022	1,6	1,5	2,4	2,0	2,9	2,2	2,0	< 0,001
C024	0,0249	0,0091	0,0236	0,0147	0,0126	0,0017	0,0144	< 0,00
C031	3,3	4,3	4,1	5,4	3,2	3,7	3,9	< 0,00
C032	1,01	1,43	1,36	1,56	0,98	1,06	1,21	< 0,00
C033	0,65	0,36	0,39	0,31	0,51	0,42	0,46	< 0,00
C041	7	6	7	11	15	8	9	< 0,00
C043	0,52	0,42	0,50	0,36	0,34	0,38	0,42	< 0,00
C044	2,7	2,9	2,8	5,5	5,1	3,6	3,7	< 0,00
C045	5,7	4,9	5,1	5,8	6,3	6,2	5,6	< 0,00
C046	0,3858	0,1443	0,1259	0,0673	0,1809	0,1270	0,1980	< 0,00
C051	1,62	1,58	1,14	1,27	1,20	0,96	1,40	< 0,00
C052	0,25	0,27	0,23	0,24	0,25	0.19	0,25	< 0,00
C053	0,83	0,75	0,70	0,65	0,60	0,59	0,71	< 0,00
C054	0,36	0,27	0,19	0,23	0,19	0,25	0,26	<0,00
C055	0,91	0,53	0,54	0,32	0,46	0,26	0,58	<0,00
C056	1,42	1,52	1,37	1,17	1,26	1,46	1,38	<0,00
C057	0,28	0,13	0,10	0,10	0,15	0,13	0,16	< 0,00
C061	0,85	0,85	0,77	0,97	0,95	0,84	0,89	< 0,00
C062	0,82	0,85	0,82	0,73	0,59	0,72	0,75	< 0,00
C063	0,10	0,08	0,09	0,09	0,06	0,05	0,08	< 0,00
C064	0,0449	0,0300	0,0049	0,0162	0,0392	0,0076	0,0322	0,14
C071	6	6	6	4	3	4	5	< 0,00
C072	7	7	8	5	6	7	6	< 0,00
C073	1,6	1,7	1,6	2,3	2,2	1,7	1,9	< 0,00
C074	1,57	1,32	0,96	1,04	1,29	1,04	1,31	< 0,00
C081	3,0	3,1	3,6	4,1	3,9	4,0	3,5	< 0,00
C091	0,98	0,92	0,83	0,82	1,06	0,81	0,95	< 0,00
C092	0,2344	0,1404	0,0871	0,0582	0,0517	0,3277	0,1357	< 0,00
C093	1,71	1,80	2,02	1,75	1,32	1,89	1,66	< 0,00
C094	2,80	3,10	2,95	3,35	3,44	2,52	3,12	< 0,00
C095	1,00	0,95	0,73	0,94	1,11	0,83	0,99	< 0,00
C096	1,37	1,19	1,28	0,64	0,66	0,67	1,01	< 0,00
C097	0,91	0,77	0,64	0,61	0,97	0.49	0,82	< 0,00
C101	0,17	1,20	1,02	1,02	0,25	0,58	0,66	<0,00
C111	5,1	6,6	7,0	6,3	5,5	4,7	5,8	< 0,00
C112	1,16	1,32	1,56	0,85	0,61	0,77	1,03	< 0,00
C121	2,72	2,87	2,71	2,93	2,24	2,67	2,66	< 0,00
C123	0,63	0,67	0,51	0,59	0,54	0,38	0,60	<0,00
C124	0,00	2,62	1,70	1,00	0,00	0,30	1,01	<0,00
C124 C125	10	8	8	7	8	11	9	<0,00
C126	0,66	0,61	0,63	0,65	0,73	0,93	0,67	<0,00
C127	2,01		1,86	1,46	1,42	0,98		
C127 C128	2,01 0,1341	$^{1,47}_{0,0577}$	1,86 0,0501	1,46 0,0523	1,42 0,0649	0,98	1,57 $0,0774$	<0,00 0,002
C128 C129	0,1341	0,0577	0,0501	0,0523	0,0049	0,0919	0,0774	0,002
			0,0915		0,0000	0,1034		Z0.00
C131 C132	16 9	10 18	13	6 7	13	5	11 13	<0,00 <0,00
C133	4,2	1,6	3,1	2,0	4,5	2,4	3,1	<0,00
C134	7	6	5	2	4	5	5	<0,00
C135	5	4	4	4	4	4	4	<0,00
C136	0,03	0,04	0,02	0,04	0,03	0,08	0,04	< 0,00
C137	11,8493	8,9804	9,9970	8,6056	6,4950	0,8556	8,5546	< 0,00
C141	1	3	4	13	6	3	4	< 0,00
Effectifs	2 736	3 892	514	1 283	3 330	600	$12 \ 355$	

¹ Moyenne; n

Note: Source : Budget de famille, 2017 Champ : Ménages formés par au moins un individu adulte agé de 25 à 65 ans (N =).

Reproductibilité

L'ensemble du code à l'origine de ce travail est disponible sur mon dépôt gitHub personnel. Le répertoire est privé, mais l'accès peut-être fournit sur demande.

 $^{^{2}}$ Design-based Kruskal Wallis test $\,$

Les données de l'enquête utilisée sont disponibles sur Quetlet.